



## RAPPORT FINANCIER ANNUEL EXERCICE 2008-2009

Le présent document est constitutif du rapport financier annuel devant être établi et publié par toute société cotée dans les quatre mois de la clôture de chaque exercice, conformément à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-3 du Règlement général de l'AMF.

*Des exemplaires du présent rapport financier annuel sont disponibles auprès d'InfoVista SA, 6 rue de la Terre de Feu, 91940 Les Ulis et sur le site Internet d'InfoVista [www.infovista.com](http://www.infovista.com), dans l'espace « Relations Investisseurs, Publications »*

## SOMMAIRE

ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL.....	5
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE .....	6
INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES.....	8
PREMIÈRE PARTIE .....	9
RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	9
CHAPITRE 1 – L'ENTREPRISE .....	9
1.1 <i>Contexte industriel</i> .....	9
1.2 <i>Produits et solutions</i> .....	10
1.3 <i>Nos concurrents</i> .....	10
1.4 <i>Stratégie d'entreprise</i> .....	11
CHAPITRE 2 RESULTATS DE LA SOCIETE ET DU GROUPE, ET ANALYSES .....	12
2.1 <i>Evolution des affaires</i> .....	12
2.2 <i>Opérations et évènements importants</i> .....	12
2.3 <i>Organigramme des filiales et participations au 30 juin 2009</i> .....	13
2.4 <i>Examen des comptes annuels d'InfoVista SA</i> .....	14
2.5 <i>Examen des comptes annuels des filiales</i> .....	15
2.6 <i>Examen des comptes consolidés</i> .....	17
CHAPITRE 3 SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE .....	22
3.1 <i>Capitaux propres</i> .....	22
3.2 <i>Situation d'endettement</i> .....	22
3.3 <i>Flux de trésorerie et liquidité de l'émetteur</i> .....	22
CHAPITRE 4 ACTIVITE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, DEPOT DE BREVETS.....	23
4.1 <i>Recherche et développement</i> .....	23
4.2 <i>Dépôts de brevets</i> .....	23
CHAPITRE 5 RESSOURCES HUMAINES DE LA SOCIETE ET DU GROUPE .....	25
5.1 <i>Nombre de salariés et répartition par activité et par site</i> .....	25
5.2 <i>Liste des mandats ou fonctions exercés par les dirigeants de la Société</i> .....	26
5.3 <i>Temps de travail au sein de la Société</i> .....	27
5.4 <i>Rémunérations</i> .....	27
5.5 <i>Relations professionnelles et accords collectifs</i> .....	28
5.6 <i>Conditions d'hygiène et de sécurité de la Société</i> .....	29
5.7 <i>Formation du personnel de la Société</i> .....	29
5.8 <i>Relation de la Société avec des associations et des établissements d'enseignement</i> .....	29
5.9 <i>Importance de la Sous-traitance pour la Société</i> .....	29
5.10 <i>Impact territorial des activités de la Société et du Groupe en termes de développement régional</i> .....	29
CHAPITRE 6 CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DU GROUPE.....	30
CHAPITRE 7 FACTEURS DE RISQUES DE LA SOCIETE .....	31
7.1 <i>Risques liés à l'activité du Groupe</i> .....	31
7.2 <i>Risques financiers</i> .....	34

<b>CHAPITRE 8 INFORMATIONS SUR LE CAPITAL DE LA SOCIETE.....</b>	<b>35</b>
<b>8.1 Informations générales sur le capital social.....</b>	<b>35</b>
<b>8.2 Déclaration de franchissement de seuils de participation .....</b>	<b>35</b>
<b>8.3 Acquisition par la Société de ses propres actions .....</b>	<b>35</b>
<b>8.4 Information sur l'actionnariat .....</b>	<b>37</b>
<b>8.5 Participation des salariés au capital .....</b>	<b>38</b>
<b>8.6 Information sur l'évolution du cours de l'action du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 15     septembre 2009. ....</b>	<b>40</b>
<b>CHAPITRE 9 ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE .....</b>	<b>41</b>
<b>9.1 Structure du capital social de la Société.....</b>	<b>41</b>
<b>9.2 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions .</b>	<b>41</b>
<b>9.3 Accords entre actionnaires pouvant entraîner une restriction au transfert     d'actions et à l'exercice du droit de vote .....</b>	<b>41</b>
<b>9.4 Liste des détenteurs de titres comportant des droits spéciaux.....</b>	<b>41</b>
<b>9.5 Mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionnariat du     personnel .....</b>	<b>41</b>
<b>9.6 Accords relatifs à l'indemnisation des mandataires sociaux et des salariés .....</b>	<b>42</b>
<b>CHAPITRE 10 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE .....</b>	<b>43</b>
<b>ANNEXE 1.....</b>	<b>44</b>
<b>TABLEAU DES DELEGATIONS ACCORDEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL .....</b>	<b>44</b>
<b>DEUXIEME PARTIE .....</b>	<b>45</b>
<b>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....</b>	<b>45</b>
<b>CHAPITRE 1 GOUVERNANCE DE LA SOCIETE .....</b>	<b>46</b>
<b>1.1 Composition du conseil d'administration .....</b>	<b>46</b>
<b>1.2 Nomination et remplacement des administrateurs .....</b>	<b>49</b>
<b>1.3 Rémunérations et avantages.....</b>	<b>50</b>
<b>1.4 Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration .....</b>	<b>55</b>
<b>CHAPITRE 2 PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE.....</b>	<b>58</b>
<b>2.1 Périmètre du contrôle interne .....</b>	<b>58</b>
<b>2.2 Définition des objectifs du contrôle interne .....</b>	<b>58</b>
<b>2.3 Organisation générale du Groupe en matière de contrôle interne .....</b>	<b>58</b>
<b>2.4 Diffusion en interne des informations pertinentes .....</b>	<b>59</b>
<b>2.5 Recensement et analyse des risques.....</b>	<b>59</b>
<b>2.6 Activités de contrôle et de gestion des risques .....</b>	<b>59</b>
<b>2.7 Activités de contrôle interne en matière financière et comptable.....</b>	<b>61</b>
<b>2.8 Surveillance du dispositif de contrôle interne.....</b>	<b>64</b>
<b>2.9 Perspectives.....</b>	<b>64</b>
<b>CHAPITRE 3 MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE.....</b>	<b>65</b>
<b>TROISIEME PARTIE.....</b>	<b>66</b>
<b>RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....</b>	<b>66</b>
<b>QUATRIEME PARTIE.....</b>	<b>72</b>
<b>ETATS FINANCIERS .....</b>	<b>72</b>
<b>CHAPITRE 1 COMPTES CONSOLIDES .....</b>	<b>72</b>

<b>CHAPITRE 2 COMPTES ANNUELS .....</b>	<b>105</b>
<b>CINQUIÈME PARTIE .....</b>	<b>130</b>
<b>DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL .....</b>	<b>130</b>

## **ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, figurant ci-après, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Le Directeur Général

Philippe Ozanian

# HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

## Commissaires aux Comptes titulaires

Ernst & Young Audit Faubourg de l'Arche - Tour Ernst & Young 92037 Paris La Défense Cedex représenté par Pierre-Henri Pagnon	Grant Thornton 100 rue de Courcelles 75017 Paris représenté par Vincent Papazian
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles	Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris

### Date de début du premier mandat

2004	2005
------	------

### Durée et date d'expiration du mandat en cours

du 9 décembre 2004 jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2010.	du 9 décembre 2005 jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2011.
---	---

## Commissaires aux Comptes suppléants

M. Bruno Perrin 100 rue Raymond Losserand 75014 Paris	IGEC 3 rue Léon Jost 75017 Paris
---	--

### Date de début du premier mandat

2004	2005
------	------

### Durée et date d'expiration du mandat en cours

du 9 décembre 2004 jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2010.	du 9 décembre 2005 jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2011.
---	---

Informations mentionnées au e) du 2° de l'article 221-1 du règlement général de l'autorité des marchés financiers.

<i>En milliers</i>	<u>Ernst &amp; Young Audit et son réseau</u>			<u>Grant Thornton</u>		
	<u>2009</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
<b>Audit</b>		<u>%</u>			<u>%</u>	
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés						
• Emetteur	€ 246	98%	€ 183	€ 77	98%	€ 44
• Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de Commissariat aux comptes						
• Emetteur	€ -	2%	€ 23	€ 2	2%	33
• Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-
Sous-total	246	100%	€ 206	€ 79	100%	77
<b>Autres services</b>						
Autres prestations						
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-
Autres						
<b>Total</b>	<b>€ 246</b>	<b>100%</b>	<b>€ 206</b>	<b>€ 79</b>	<b>100%</b>	<b>€ 77</b>

Le Groupe a pris l'option de suivre la recommandation de la CNCC datée du mois de septembre 2007 et d'enregistrer à la date de clôture la charge relative aux honoraires d'audits correspondant aux services effectivement rendus sur la période. Le budget total des honoraires d'audit des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2009 s'élève à 65 milliers d'euros pour Grant Thornton et 215 milliers d'euros pour Ernst & Young.



# PREMIERE PARTIE

## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### CHAPITRE 1 – L'ENTREPRISE

InfoVista SA, une entreprise française créée en 1995, conçoit, développe et commercialise des logiciels de gestion de performances orientés services. Les solutions d'InfoVista accélèrent le retour sur investissement des fournisseurs de services de communication et des directions informatiques des grandes entreprises, en permettant d'assurer la performance des services IP (Internet Protocol).

#### 1.1 Contexte industriel

Une migration toujours plus rapide vers le tout IP, la nécessité de communiquer à tout moment, n'importe où et par n'importe quels terminaux, et l'adoption soutenue du haut-débit par les utilisateurs finaux font converger sur un réseau unique des applications et des services autrefois distincts telles que la téléphonie, la vidéo et les données. Les fournisseurs de services de communication issus de technologies et d'horizons différents (opérateurs traditionnels, cabloopérateurs ou encore opérateurs mobiles) s'orientent désormais vers des offres complètes de services IP et leur stratégie de conquête de parts de marché les met en concurrence. Les offres de mobilité, grand public ou orientées entreprise sont par ailleurs particulièrement consommatrices en bande passante et sensibles aux performances des infrastructures de communication. Pour conserver leur base installée et attirer, satisfaire puis fidéliser de nouveaux clients, les fournisseurs de services de communication doivent répondre à des besoins toujours plus importants en bande passante tout en garantissant la qualité de leurs services de bout en bout.

Parallèlement, de nouveaux services IP, à l'instar de la téléphonie sur IP, deviennent critiques à l'activité commerciale et la productivité des entreprises. Un dysfonctionnement des systèmes d'achat en ligne, de transaction bancaire ou de gestion de stocks peut lourdement peser sur le chiffre d'affaires, à hauteur de plusieurs millions. Au-delà de ces coûts directs, des coûts indirects sont également à prendre en compte lorsque les applications de partage de données ou de communication unifiée et l'accès aux services ne permettent pas d'assurer la productivité attendue des collaborateurs. Les directions informatiques ont pour mission essentielle de disposer d'une visibilité précise et en temps réel des performances de leurs services métiers, pour identifier les goulots d'étranglement potentiels sur leur propre infrastructure, valider le respect des contrats de niveaux de services (« SLA ») par leurs fournisseurs de services et évaluer les avantages et l'impact d'une amélioration de service.

Les infrastructures de communication (réseaux, serveurs et centres d'hébergement des données) qui supportent les nouveaux services IP deviennent de plus en plus complexes. De nouvelles technologies, telles que le « *cloud computing* », émergent régulièrement. Assurer la fourniture de services et d'applications de qualité dans cet environnement complexe requiert d'une part une vision centralisée d'éléments multiples (serveurs, réseaux, applications, et outils de sécurité), et d'autre part un filtrage automatique et prédictif des informations nécessaires pour traiter les problèmes avant la survenance de dysfonctionnements impactant l'utilisateur. Pour évoluer avec succès du statut de fournisseur d'infrastructure à celui des fournisseurs de services, les opérateurs et les directions informatiques d'entreprise doivent disposer d'une solution qui leur donne accès à toutes les données de performance des équipements réseau de façon à optimiser la qualité du service client.

Si les fournisseurs de services et les entreprises sont tenus de fournir des services de qualité, il reste que leur rentabilité est leur principal objectif. Ainsi, plutôt que de renforcer de manière coûteuse les ressources informatiques, il s'agit d'opter pour des solutions qui favoriseront une meilleure utilisation des ressources existantes. De plus, en anticipant les tendances de croissance des capacités de leur réseau, les fournisseurs de services et les directions informatiques peuvent prévoir précisément leurs besoins de mise à jour, de

restructuration ou d'extension de leur réseau. Leurs investissements sont ainsi pleinement justifiés et mieux planifiés.

## 1.2 Produits et solutions

InfoVista a conçu une plateforme technologique totalement novatrice : VistaFoundation® Kit. Ce cœur logiciel bénéficie d'une architecture temps-réel et flexible qui automatiquement découvre les ressources de l'infrastructure, collecte, analyse et consolide les données et produit des tableaux de bord. VistaFoundation® Kit permet d'exploiter les ressources d'infrastructure en recueillant des dizaines de milliers de statistiques à partir des équipements informatiques (réseau, serveurs, etc.). VistaFoundation Kit traite cette information pour calculer les indicateurs clés et pertinents de performance sur le périmètre total de l'infrastructure. Cette information est restituée via un portail d'information intuitif, dynamique et interactif. Les rapports et tableaux de bord sont structurés et présentés selon les besoins fonctionnels spécifiques et le profil de chaque client. VistaFoundation Kit a été spécifiquement conçu pour s'adapter rapidement aux nouvelles technologies des modules VistaInsight®.

La solution VistaInsight® for Networks, véritable référence sur son marché, offre une vision transversale et corrélée de la performance des services et des infrastructures IP. La solution gère, recueille et définit des rapports sur les performances de toute l'infrastructure (routeurs, commutateurs, pare-feux...). Nos clients utilisent les données recueillies pour identifier les dysfonctionnements en amont, les résoudre proactivement, et ainsi pérenniser la satisfaction des utilisateurs tout en maîtrisant les délais et coûts de restauration. Les clients surveillent également les contrats de niveau de service, évaluent les capacités de l'infrastructure compte tenu des besoins prévisionnels, et justifient leurs besoins en équipements supplémentaires. VistaInsight for Networks se déploie en tant que solution autonome ou associée à d'autres modules et produits. Dans ce cas elle constitue une solution transversale à l'image d'InfoVista Mobile Knowledge Pack, la solution InfoVista dédiée aux opérateurs mobiles. VistaInsight for Networks accueille également le module InfoVista Broadband Knowledge Pack qui lui confère des fonctionnalités de gestion de service pour les réseaux à haut-débit des câblo-opérateurs.

En novembre 2007, l'acquisition de la société Accellent nous a permis de renforcer notre gamme de produits et d'enrichir notre technologie. Accellent a développé les solutions 5View™ qui fournissent des données de performance applicative et assurent le suivi du trafic. Leurs sondes surveillent le trafic de manière transparente et captent des données relatives aux applications et aux services (VoIP et IPTV) grâce à une inspection détaillée et en temps réel des paquets en transit. La gamme 5View mesure de manière précise la qualité des services et des applications, en collectant des données liées à la qualité de l'expérience utilisateur.

A la suite de l'acquisition d'Accellent, InfoVista a mis sur le marché plusieurs innovations en avril 2009. Deux produits, InfoVista 5View™ Service Data Manager et InfoVista 5View™ Application Optimization Manager ont été conçus sur la base de la solution VistaInsight® for Networks en y intégrant les sondes 5View. Ces solutions étendent les fonctionnalités de VistaInsight® for Networks aux applications métiers critiques. InfoVista est ainsi le premier éditeur à fournir une plateforme unifiée et intégrée, dédiée au suivi des applications, des services et des infrastructures réseau. En associant Service Data Manager, Application Optimization Manager et VistaInsight® for Networks, nos clients visualisent parfaitement les relations entre la qualité de l'expérience utilisateur et les performances de l'infrastructure. Ils naviguent entre les performances des applications et celle du réseau et identifient rapidement les problématiques de performance applicative.

## 1.3 Nos concurrents

A ce jour, nos principaux concurrents directs sont les éditeurs de logiciels similaires, tels que IBM (acquisition de l'outil Netcool/Proviso de Micromuse), Computer Associates (acquisition de l'outil eHealth de Concord Communication), Hewlett Packard (outil OpenView Performance Insight, ex-Trinagy Trend), NetScout, NetQoS et d'autres outils proposés par des éditeurs de plus petite taille.

Parmi les autres offres concurrentes, actuelles ou potentielles, citons en particulier :

- les éditeurs de logiciels de gestion de niveaux de services (SLM — Service Level Management), présents sur des segments de marché adjacents (gestion d'événements, gestion des règles) ;

- les intégrateurs systèmes positionnés sur le conseil en développement d'applications propriétaires et personnalisées ;
- des outils open source, disponibles à moindre coût, et qui sont ensuite développés et personnalisés aux besoins du client ;
- les outils de gestion développés en interne, conçus pour les besoins et les processus spécifiques d'une infrastructure et des services de l'entreprise utilisatrice.

## 1.4 Stratégie d'entreprise

InfoVista a pour ambition de devenir le premier éditeur de solutions assurant la performance des applications et services IP. Cette vision s'adosse au dynamisme du marché des services administrés et à l'évolution du marché des opérateurs mobiles et haut-débit. La stratégie d'InfoVista pour concrétiser cette vision repose sur un levier commercial et sur un levier technologique.

La stratégie d'entreprise se focalise sur les relations avec nos clients et partenaires. Dans un marché en rapide évolution et sur lequel nos clients subissent une forte concurrence, InfoVista doit se focaliser sur les besoins immédiats et futurs de ses clients. Cette approche implique un engagement à l'échelle stratégique, mais également des solutions, de haute qualité et à un coût total d'utilisation maîtrisé.

Notre politique d'alliance, de développement ou de rachat dans le cadre de notre stratégie d'innovation nous permet de développer notre savoir-faire et notre expertise, et ainsi de nous adapter aux mutations du marché et aux nouvelles demandes des clients. Nos partenaires et alliances stratégiques joueront un rôle important dans la concrétisation de cette vision. A ce titre, InfoVista est un partenaire historique des principaux équipementiers réseau. Certains d'entre eux font évoluer leur offre vers des solutions spécialisées, d'autres se positionnent plus globalement sur les domaines des services d'entreprise, de la mobilité et du haut-débit. Nombre d'entre eux ont développé une stratégie d'externalisation portant sur la conception, la planification et l'administration des réseaux des fournisseurs de services, et InfoVista continue à être une composante importante de ces stratégies. Cette approche, à elle seule, permettra à InfoVista de pénétrer sur de nouveaux marchés mondiaux dans les années à venir.

La stratégie technologique d'InfoVista a été définie jusqu'en 2014. Cette feuille de route définit une orientation claire pour l'entreprise, mais se veut suffisamment souple pour s'adapter à la versatilité des marchés du service et des applications telles que vécue au cours des deux dernières années. Trois axes majeurs sont étudiés: la technologie, les fonctionnalités et l'architecture. La prise en charge de la technologie IP requiert des projets spécifiques d'infrastructure et de service sur les trois principaux segments de fournisseurs de services. L'optimisation des réseaux de données longues distances (WAN) et l'informatique unifiée comptent parmi ces projets. Le périmètre de fonctionnalités vise à favoriser une utilisation plus conviviale, qui se traduit par un tableau de bord opérationnel temps-réel ou un portail en « libre-service » par exemple. Enfin, l'axe de l'architecture explicite comment nous comptons apporter des améliorations et des changements à nos cœurs logiciels (VistaFoundation Kit et Service Data Manager), et définit des priorités comme la présence d'interfaces ouvertes et les méthodes de collecte et de traitement des données.

## CHAPITRE 2 RESULTATS DE LA SOCIETE ET DU GROUPE, ET ANALYSES

### 2.1 Evolution des affaires

Pour l'exercice clos le 30 juin 2009 et malgré un environnement économique très difficile, le chiffre d'affaires a progressé de 1 % pour atteindre 45,2 millions d'euros. Sur l'ensemble de l'exercice, le Groupe a enregistré un résultat net de 2,2 millions d'euros alors que l'exercice précédent affichait une perte de 1,3 million d'euros.

#### Chiffre d'affaires par région

<i>En milliers</i>	Exercice clos le 30 juin		
	2009	2008	% changement
EMEA	€ 24 027	€ 23 247	3 %
Amériques	16 164	17 495	(8) %
Asie-Pacifique	4 993	4 172	20 %
<b>Total</b>	<b>€ 45 184</b>	<b>€ 44 914</b>	<b>1 %</b>

Dans la région EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique), en dépit d'une baisse du chiffre d'affaires réalisé sur les marchés européens traditionnels, le chiffre d'affaires global a tiré profit de l'élan positif enregistré sur les marchés émergents. Le chiffre d'affaires total inclut 5,1 millions de chiffre d'affaires de 5View pour l'ensemble de l'exercice contre une contribution sur sept mois de 2,2 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2008.

Malgré l'amélioration constatée au quatrième trimestre, l'environnement sous-jacent est resté très difficile en Amérique du Nord au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009. Le Groupe réalise sur l'ensemble de l'exercice 4,2 millions d'euros de chiffre d'affaires du fait de l'accord de licences passé avec Microsoft, contre 3,7 millions d'euros au cours de l'exercice précédent. À taux de change constant, le chiffre d'affaires global de la zone Amériques aurait baissé d'une année sur l'autre de 11 % pour l'ensemble de l'exercice, par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Une exécution réussie dans la région Asie-Pacifique, en particulier en Asie du Sud-Est et en Australie, a permis au Groupe d'y améliorer ses performances opérationnelles.

### 2.2. Opérations et évènements importants

Au cours du premier semestre de l'exercice clos le 30 juin 2009, le Groupe a conclu deux accords mondiaux de partenariat commercial avec Cisco et Tektronix, leader mondial des instruments de test, de mesure et de contrôle. Le Partenariat conclu avec Cisco a déjà porté ses fruits au cours du deuxième semestre de l'exercice, et le Groupe en attend d'autres retombées positives au cours de l'exercice 2010.

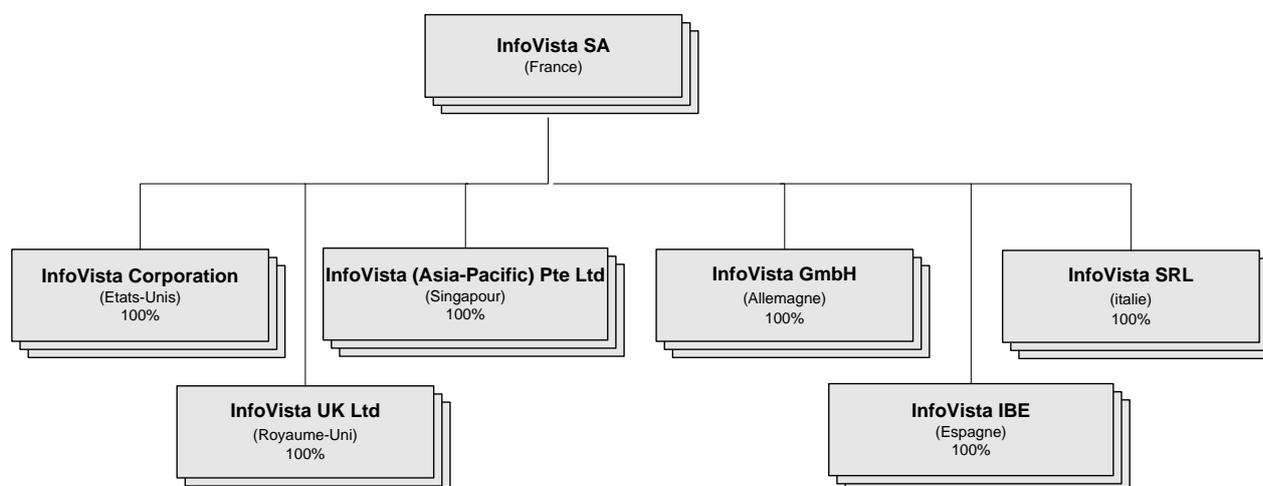
Le 25 novembre 2008, la Société a procédé à l'annulation de 700 000 actions qui avaient précédemment été rachetées par elle, afin d'être annulées dans le but de favoriser un effet relatif pour les actionnaires. Le 19 mai 2009, une opération identique a été réalisée à hauteur de 650 000 actions. La Société a ainsi annulé 1 350 000 actions au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009 soit environ 7% de son capital.

Afin de renforcer sa compétitivité et de réduire ses coûts, le Groupe a, courant janvier 2009, pris la décision d'initialiser un plan de restructuration et ceci dans une politique globale de réduction des coûts. Le montant des charges relatif à ce plan s'élève à 1,5 million d'euros au titre de l'exercice clos le 30 juin 2009 et concerne environ 30 salariés.

Le Conseil d'administration a également décidé de séparer les fonctions de Président et de Directeur Général de la Société. Philippe Ozanian, précédemment Directeur Général Délégué, a été nommé Directeur Général, tandis que Alain Tingaud puis Philippe Vassor ont été investis du mandat de Président du Conseil d'administration.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, la Société a comptabilisé un produit d'impôt au titre du crédit impôt recherche d'un montant brut de 1 589 milliers d'euros, dont 962 milliers d'euros au titre d'exercices antérieurs (les montants nets déduits des frais d'honoraires s'élèvent respectivement à 1 345 milliers d'euros et 762 milliers d'euros). Les créances correspondantes ont été remboursées en numéraire au cours du même exercice à hauteur de 1 298 milliers d'euros.

## 2.3 Organigramme des filiales et participations au 30 juin 2009



Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, la Société n'a réalisé aucune prise de contrôle ou de participation dans des sociétés françaises ou étrangères.

Conformément à l'article L.225-100-2 du Code de commerce, sont ci-dessous exposés les résultats financiers de la Société et de ses filiales au cours des exercices clos les 30 juin 2009 et 2008.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation détaillée du chiffre d'affaires par chacune des sociétés du Groupe (hors transactions intragroupe) :

(en milliers)	Exercice clos le 30 juin	
	2009	2008
InfoVista CORPORATION	€ 16 164	€ 17 495
InfoVista PTE LTD	4 993	4 172
InfoVista SA	8 828	7 313
InfoVista GMBH	4 608	4 453
InfoVista SRL	835	1 541
InfoVista UK	6 991	7 005
InfoVista IBE	2 765	2 935
<b>Total</b>	<b>€ 45 184</b>	<b>€ 44 914</b>

Le tableau ci-dessous présente le résultat opérationnel dégagé par chacune des sociétés du Groupe (hors transactions intragroupe) :

(en milliers)	Exercice clos le 30 juin	
	2009	2008
InfoVista CORPORATION	€ 6 946	€ 5 771
InfoVista PTE LTD	2 442	1 323
InfoVista SA	(17 697)	(17 269)
InfoVista GMBH	3 337	3 014
InfoVista SRL	653	1 306
InfoVista UK	4 650	4 518
InfoVista IBE	1 763	2 173
<b>Total</b>	<b>€ 2 094</b>	<b>€ 836</b>

Le résultat opérationnel négatif constaté pour InfoVista SA au cours des exercices clos les 30 juin 2009 et 2008, s'explique par l'inégale répartition des charges entre les sociétés du Groupe. La maison mère supporte l'essentiel des charges externes et charges de personnel du Groupe liées à la recherche et au développement. Les filiales du Groupe ne détiennent pas d'actif économique stratégique. Celles-ci ont toutes pour activité la distribution et la concession de licences et la fourniture de services de maintenance, de conseil, et de formation.

## 2.4 Examen des comptes annuels d'InfoVista SA

Les commentaires ci-après ont été rédigés sur la base des comptes sociaux d'InfoVista S.A (la « Société ») pour les exercices clos les 30 juin 2009 et 2008. Ils sont conformes aux dispositions légales et aux principes et normes comptables en vigueur en France (PCG 1999). Ils doivent être lus en parallèle avec les comptes sociaux.

### 2.4.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société se répartit comme suit :

(En milliers)	Exercices clos les 30 juin	
	2009	2008
Ventes de licences	€ 1 680	€ 2 589
Ventes de marchandises	3 006	376
Maintenance	3 526	2 309
Prestations de services	876	837
Royalties de distribution	18 984	17 326
<b>Total</b>	<b>€ 28 072</b>	<b>€ 23 437</b>
Dont avec les entreprises liées	€ 19 145	€ 17 508

La Société génère la majeure partie de son chiffre d'affaires via ses filiales. Dans le cadre de contrats de distribution en place entre InfoVista SA et ses filiales, InfoVista SA facture à ces dernières des royalties de distribution. Ces royalties sont calculées de façon à garantir un niveau de marge opérationnelle aux filiales.

### 2.4.2 Résultats de la Société

#### 2.4.2.1 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel se traduit respectivement par un gain net de 0,3 million d'euros et une perte nette de 0,1 million d'euros pour les exercices clos le 30 juin 2009 et le 30 juin 2008. Cette différence est principalement liée à la hausse des royalties facturées par la Société.

#### 2.4.2.2 Résultat financier

Le résultat financier s'est élevé à un gain net de 3,4 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2009 et s'est traduit par une perte nette de 2,9 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2008. Ce résultat financier positif s'explique principalement par les produits d'intérêts à hauteur de 1,4 millions d'euros et la reprise de provision sur les actions propres pour 1,3 millions d'euros.

### 2.4.2.3 Résultat exceptionnel

Au titre du résultat exceptionnel, la Société a constaté une perte nette de 331 milliers d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2009 et 869 milliers d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2008. La perte est constituée de dotations aux provisions pour 304 milliers d'euros sur le fond de commerce Accellent, de valeur comptable d'éléments d'actifs cédés pour 95 milliers d'euros, et de produits exceptionnels pour 68 milliers d'euros.

### 2.4.2.4 Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

Les résultats dégagés par la Société au cours des cinq derniers exercices sont rappelés ci-après p. 129.

### 2.4.2.5 Impôts sur les sociétés

La Société a respectivement constaté un bénéfice d'impôt pour 1 589 milliers d'euros (relatif au crédit d'impôt recherche) et une charge d'impôt pour 53 milliers d'euros pour les exercices clos respectivement les 30 juin 2009 et 2008.

Le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts non déductibles des résultats imposables s'élève à 75 milliers d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2009.

### 2.4.2.6 Résultat net

La Société a enregistré respectivement un profit net comptable de 5,0 millions d'euros et une perte nette de 3,8 millions d'euros pour les exercices clos les 30 juin 2009 et 2008.

### 2.4.2.7 Dividendes

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est indiqué que la Société n'a distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

## 2.5 Examen des comptes annuels des filiales

Conformément à l'article L.225-100-2 et R.225-102 du Code de commerce, sont ci-dessous présentés les comptes annuels des sociétés du Groupe.

### 2.5.1 Comptes annuels d'InfoVista UK Ltd

#### *Effectif*

Aux 30 juin 2009 et 2008, les effectifs d'InfoVista UK étaient respectivement de 10 et 11 salariés. Ces salariés sont principalement affectés au sein des départements commercial et technique.

#### *Chiffre d'affaires*

Le chiffre d'affaires total s'est élevé à 7 millions d'euros pour les exercices clos le 30 juin 2009 et 2008, soit une situation stable. Le chiffre d'affaires des licences est stable à 2,7 millions pour les exercices clos le 30 juin 2009 et 2008. Le chiffre d'affaires des prestations de services, incluant la maintenance, la formation et le conseil, est stable également avec 4,3 millions d'euros sur les exercices clos le 30 juin 2009 et 2008.

#### *Faits significatifs*

Aucun fait significatif n'est à signaler sur l'exercice clos le 30 juin 2009.

### 2.5.2 Comptes annuels d'InfoVista GmbH

### *Effectif*

Aux 30 juin 2009 et 2008, les effectifs d'InfoVista GmbH sont restés stables à 7 salariés. Ces salariés sont principalement dans les départements commercial et technique.

### *Chiffre d'affaires*

Au cours des exercices clos les 30 juin 2009 et 2008, le chiffre d'affaires total s'est élevé respectivement à 4,6 millions d'euros et 4,5 millions d'euros, soit une augmentation de 3,5%. Le chiffre d'affaires des licences a diminué de 23%, passant de 2,5 millions d'euros sur l'exercice fiscal 2008 à 2,0 millions d'euros sur l'exercice fiscal 2009. Dans le même temps le chiffre d'affaires des prestations de services (incluant la maintenance, la formation et le conseil) a augmenté de 37,8% passant de 1,9 million d'euros sur l'exercice fiscal 2008 à 2,6 millions d'euros sur l'exercice fiscal 2009.

### *Faits significatifs*

Aucun fait significatif n'est à signaler sur l'exercice clos le 30 juin 2009.

## **2.5.3 Comptes annuels d'InfoVista IBE**

### *Effectif*

Aux 30 juin 2009 et 2008, les effectifs d'InfoVista IBE étaient respectivement de 3 et 4 salariés. La diminution correspond au licenciement d'une personne du département commercial. Ces salariés sont principalement dans les départements commercial et technique.

### *Chiffre d'affaires*

Le chiffre d'affaires total s'est élevé à 2,8 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2009 contre 2,9 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2008, soit une diminution de 6%. Le chiffre d'affaires des licences a diminué de 7,6% entre les exercices 2008 et 2009 passant de 1,2 million d'euros à 1,1 millions d'euros. Le chiffre d'affaires des prestations de services incluant la maintenance, la formation et le conseil a diminué de 5%, passant de 1,8 million d'euros sur l'exercice fiscal 2008 à 1,7 millions d'euros sur l'exercice fiscal 2009.

### *Faits significatifs*

Aucun fait significatif n'est à signaler sur l'exercice clos le 30 juin 2009.

## **2.5.4 Comptes annuels d'InfoVista SRL**

### *Effectif*

Au 30 juin 2009, il n'y a plus de salarié dans les effectifs d'InfoVista SRL par rapport à l'unique salarié présent au service commercial au 30 juin 2008

### *Chiffre d'affaires*

Au cours des exercices clos les 30 juin 2009 et 2008, le chiffre d'affaires total s'est élevé respectivement à 0,8 million d'euros et 1,5 million d'euros, soit une diminution de 46%. Le chiffre d'affaires des licences a diminué de 70% entre les exercices 2008 et 2009 passant de 0,8 million d'euros à 0,2 million d'euros. Le chiffre d'affaires des prestations de services incluant la maintenance, la formation et le conseil a diminué de 19%, passant de 0,7 million d'euros sur l'exercice 2008 à 0,6 million d'euros sur l'exercice 2009.

### *Faits significatifs*

Aucun fait significatif n'est à signaler sur l'exercice clos le 30 juin 2009.

## **2.5.5 Comptes annuels d'InfoVista (Asia-Pacific) Pte Ltd**

### *Effectif*

Aux 30 juin 2009 et 2008, les effectifs d'InfoVista (Asia-Pacific) Pte Ltd étaient respectivement de 13 et 12 salariés. Ces salariés sont principalement dans les départements commercial et technique.

### *Chiffre d'affaires*

Le chiffre d'affaires total a augmenté de 20% entre les exercices clos au 30 juin 2008 et 2009 en passant de 4,2 millions d'euros à 5 millions d'euros. Le chiffre d'affaires des licences a augmenté de 16% (de 1,7 million d'euros sur l'exercice 2008 à 2 millions d'euros sur l'exercice 2009). Le chiffre d'affaires des prestations de services, incluant la maintenance, la formation et le conseil, a augmenté de 22% avec 3 millions d'euros sur l'exercice 2009 contre 2,5 millions d'euros sur l'exercice 2008.

### *Faits significatifs*

Aucun fait significatif n'est à signaler sur l'exercice clos le 30 juin 2009.

## **2.5.6 Comptes annuels d'InfoVista Corporation**

### *Effectif*

Aux 30 juin 2009 et 2008, les effectifs d'InfoVista Corporation étaient respectivement de 51 et 62 Salariés. La diminution correspond au plan de restructuration qui a pris place durant l'exercice fiscal 2009. Au 30 juin 2009, l'effectif d'InfoVista Corporation était composé de 22 salariés dans le département commercial, 5 salariés dans le département de recherche et développement, 5 salariés dans le département administratif et 19 dans le département technique.

### *Chiffre d'affaires*

Le chiffre d'affaires total s'est élevé à 16,2 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2009 contre 17,5 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2008, soit une diminution de 7,6%. Le chiffre d'affaires des licences diminue de 15% (de 9,3 millions d'euros sur l'exercice fiscal 2008 à 7,9 millions d'euros sur l'exercice fiscal 2009). Le chiffre d'affaires des prestations de services incluant la maintenance, la formation et le conseil, est resté stable à 8,2 millions d'euros sur l'exercice 2008 et 2009.

### *Faits significatifs*

Le contrat de ventes de licences perpétuelles d'utilisation de logiciels d'un montant de 15 millions de dollars américains conclu avec Microsoft Corporation a pris fin au cours de l'exercice clos le 30 Juin 2009.

## **2.6 Examen des comptes consolidés**

Les commentaires ci-après ont été rédigés sur la base des comptes du Groupe établis en application du règlement européen n° 1606/2002 selon les normes comptables internationales édictées par l'International Accounting Standard Board (IASB) en vigueur, telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Les normes comptables internationales comprennent les International Financial Reporting Standards (IFRS), les International Accounting Standards (IAS), ainsi que leurs interprétations et doivent être lues en parallèle avec les comptes consolidés établis selon les normes IFRS.

### **2.6.1 Chiffre d'affaires consolidé**

Le chiffre d'affaires est généré par les redevances provenant des licences concédées sur ses produits, ainsi que des revenus provenant des services professionnels, d'assistance à la clientèle et des services de maintenance.

Pour les exercices clos les 30 juin 2009 et 2008, les licences représentaient respectivement 46% et 50% du chiffre d'affaires total.

Le Groupe cible en particulier les clients finaux de l'industrie des télécommunications, les prestataires de services ainsi que les grandes entreprises. Les fournisseurs de services de télécommunication (opérateurs télécoms et fournisseurs de services tels que fournisseurs d'accès Internet, sociétés d'infogérance d'applications et sous-traitants informatiques) représentaient respectivement 67% et 68% du chiffre d'affaires total des exercices clos les 30 juin 2009 et 2008. Le chiffre d'affaires réalisé avec les clients finaux du secteur des fournisseurs de services de télécommunication devrait continuer à constituer une part importante du chiffre d'affaires futur.

Le chiffre d'affaires est généré par la force de vente directe, mais également par le réseau de vente indirecte constitué de revendeurs, qui vendent à leur tour à leurs clients les produits du Groupe en conjonction avec leurs produits ou services. En outre, une partie des ventes directes du Groupe est liée à des apporteurs d'affaires rémunérés pour leur assistance dans le processus de vente. Enfin, le Groupe génère du chiffre d'affaires par la vente de licences dans le cadre de contrat OEM (Original Equipment Manufacturer) qui intègrent les logiciels du Groupe dans des produits tiers. Le Groupe ne s'attend pas à des changements significatifs dans la répartition du chiffre d'affaires par canal de vente à court et moyen terme.

Le tableau suivant représente la ventilation du chiffre d'affaires consolidé par canal de distribution :

	<b>Exercices clos les 30 juin</b>	
	<b>2009</b>	<b>2008</b>
	<b>Montants en pourcentages</b>	
Ventes directes	66,2	62,8
Revendeurs	30,2	31,1
Apporteurs d'affaires	0,2	3,5
OEM	3,4	2,6
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Le tableau suivant représente la répartition géographique du chiffre d'affaires total reconnu des ventes facturées par zone géographique :

<i>En milliers</i>	<b>Exercices clos les 30 juin</b>			
	<b>2009</b>		<b>2008</b>	
Europe	€	24 043	€	23 247
Amériques		16 148		17 495
Asie Pacifique		4 993		4 172
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>€</b>	<b>45 184</b>	<b>€</b>	<b>44 914</b>

Le chiffre d'affaires total EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique) a progressé de 3,4% de l'année fiscale 2008 à 2009. Sur cette région, en dépit d'une baisse du chiffre d'affaires réalisé sur les marchés européens traditionnels, le chiffre d'affaires global a tiré profit de l'élan positif enregistré sur les marchés émergents. Le chiffre d'affaires total inclut 5,1 millions de chiffre d'affaires de 5View pour l'ensemble de l'exercice clos 30 juin 2009 en comparaison de 2,2 millions pour l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires Amériques a diminué de 8% de l'année fiscale 2008 à 2009, cette baisse étant de 11% à taux de change constant. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, InfoVista a réalisé 4,2 millions d'euros de chiffre d'affaires du fait de l'accord de licences passé avec Microsoft contre 3,7 millions pour l'année fiscale 2008. Malgré l'amélioration constatée au quatrième trimestre, les conditions de marché sont restées très difficiles aux Etats-Unis au cours de l'exercice. Le Groupe a néanmoins enregistré des succès au Canada. Les activités de la région Asie Pacifique ont progressé de 20% au cours de l'exercice fiscal 2009 affichant un chiffre d'affaires de 5 millions d'euros. Une exécution réussie dans la région Asie-Pacifique, en particulier en Asie du Sud-Est et en Australie, a permis au Groupe d'y améliorer ses performances opérationnelles.

### 2.6.1.1 Ventes de Licences

<i>En milliers</i>	<b>Exercices clos les 30 juin</b>			
	<b>2009</b>		<b>2008</b>	
	<b>€</b>	<b>% du chiffre d'affaires total</b>	<b>€</b>	<b>% du chiffre d'affaires total</b>
Ventes de licences	20 614	46%	22 377	50%

La baisse de 8% des ventes de licences de l'année fiscale 2009 par rapport à l'année fiscale 2008 est principalement due au contexte économique très difficile rencontré aux Etats-Unis.

### 2.6.1.2 Chiffre d'affaires prestations de services

<i>En milliers</i>	<b>Exercices clos les 30 juin</b>			
	<b>2009</b>		<b>2008</b>	
	<b>€</b>	<b>% du chiffre d'affaires total</b>	<b>€</b>	<b>% du chiffre d'affaires total</b>
Chiffre d'affaires prestations de services	24 570	54%	22 537	50%

Le chiffre d'affaires des prestations de services a progressé de 9% entre l'année fiscale 2008 et l'année fiscale 2009, soit une hausse de 2 millions d'euros. Ce dynamisme provient principalement de la progression du segment de la maintenance à hauteur de 12% pour 2 millions d'euros. En terme de région géographique, l'activité prestation de services doit sa croissance entre l'exercice clos les 30 juin 2008 et 2009 aux régions EMEA et Asie Pacifique pour respectivement 12% et 22%.

### 2.6.2 Coût des ventes

<i>En milliers</i>	<b>Exercices clos les 30 juin</b>			
	<b>2009</b>		<b>2008</b>	
	<b>€</b>	<b>% du chiffre d'affaires total</b>	<b>€</b>	<b>% du chiffre d'affaires total</b>
Coût des ventes de licences	1 058	2%	1 025	2%
Coût des ventes de prestations de services	9 056	20%	8 271	19%
<b>Total coût des ventes</b>	<b>10 114</b>	<b>22%</b>	<b>9 296</b>	<b>21%</b>

Le coût des ventes de licences, exprimé en pourcentage de ces ventes, s'est élevé à 5,1% pour l'exercice clos le 30 juin 2009, contre 4,6% pour l'exercice clos le 30 juin 2008. L'augmentation en pourcentage constatée entre les exercices fiscaux 2009 et 2008 s'explique principalement par l'augmentation des ventes de produits 5View ayant une marge inférieure à celle d'InfoVista.

L'augmentation du coût des ventes de prestations de services durant l'exercice fiscal 2009 par rapport à l'exercice fiscal 2008 est principalement due à une augmentation des charges de personnel suite à une augmentation des effectifs (intégration sur 12 mois des 5 salariés Accellent ainsi que 2 personnes supplémentaires au support), combinée à une augmentation des salaires et des frais de déplacements.

## 2.6.3 Frais opérationnels

### 2.6.3.1 Frais commerciaux et marketing

<i>En milliers</i>	<b>Exercices clos les 30 juin</b>			
	<b>2009</b>		<b>2008</b>	
	<b>€</b>	<b>% du chiffre d'affaires total</b>	<b>€</b>	<b>% du chiffre d'affaires total</b>
Frais marketing et commerciaux	15 561	34%	17 495	39%

Les frais marketing et commerciaux diminuent sensiblement de 11% entre les exercices fiscaux 2008 et 2009. La baisse des frais commerciaux reflète une baisse des charges de personnel suite au programme de réduction des coûts initié au troisième trimestre.

Le Groupe employait respectivement 67 et 81 salariés dans les services ventes et marketing aux 30 juin 2009 et 2008.

### 2.6.3.2 Frais de recherche et de développement

<i>En milliers</i>	<b>Exercices clos les 30 juin</b>			
	<b>2009</b>		<b>2008</b>	
	<b>€</b>	<b>% du chiffre d'affaires total</b>	<b>€</b>	<b>% du chiffre d'affaires total</b>
Frais de recherche et développement	9 723	22%	10 581	24%

La diminution des frais de recherche et développement de 8% entre les exercices fiscaux 2008 et 2009 est principalement due à un Crédit d'Impôt Recherche de 1,3 million d'euros (net de frais d'honoraires) constaté en France au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009.

Le Groupe employait respectivement 73 et 90 salariés dans le service recherche et développement aux 30 juin 2009 et 2008.

### 2.6.3.3 Frais généraux et administratifs

<i>En milliers</i>	<b>Exercices clos les 30 juin</b>			
	<b>2009</b>		<b>2008</b>	
	<b>€</b>	<b>% du chiffre d'affaires total</b>	<b>€</b>	<b>% du chiffre d'affaires total</b>
Frais généraux et administratifs	5 717	13%	6 439	14%

La diminution des frais généraux et administratifs de près de 11% entre les exercices fiscaux 2008 et 2009 est due principalement à une diminution des frais de direction ainsi qu'à d'autres initiatives de réduction des coûts.

Le Groupe employait respectivement 31 et 32 salariés dans les services généraux et administratifs aux 30 juin 2009 et 2008.

## 2.6.4 Amortissements d'actifs incorporels acquis

<i>En milliers</i>	<b>Exercices clos les 30 juin</b>			
	<b>2009</b>		<b>2008</b>	
	<b>€</b>	<b>% du chiffre d'affaires total</b>	<b>€</b>	<b>% du chiffre d'affaires total</b>
Amortissements d'actifs incorporels acquis	458	1%	267	1%

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, les amortissements d'actifs incorporels acquis sont liés à l'acquisition d'Accellent. L'allocation des coûts d'acquisition résulte de l'identification de la valeur de la technologie et de la valeur des contrats de maintenance. Les actifs incorporels liés à Accellent ont été amortis sur sept mois durant l'exercice clos le 30 juin 2008 et douze mois durant l'exercice clos le 30 juin 2009.

## 2.6.5 Coûts de restructuration

<i>En milliers</i>	<b>Exercices clos les 30 juin</b>			
	<b>2009</b>		<b>2008</b>	
	<b>€</b>	<b>% du chiffre d'affaires total</b>	<b>€</b>	<b>% du chiffre d'affaires total</b>
Coûts de restructuration	1 534	3%	-	-%

Le Groupe a annoncé en janvier 2009 un plan de restructuration qui s'est traduit par la suppression de 30 postes (dont les deux tiers en France et un tiers réparti entre les autres régions). Ces suppressions d'emploi concernent 12 % des effectifs du Groupe.

## **CHAPITRE 3 SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE**

### **3.1 Capitaux propres**

Au 30 juin 2009, les capitaux propres s'élevaient à 35,9 millions d'euros dont 9,7 millions d'euros pour le capital, 79,2 millions d'euros pour les primes liés au capital, (1 million) d'euros pour les actions propres, (1,6 million) d'euros pour les réserves de conversion et (50,4 millions) d'euros pour les réserves consolidées. Les capitaux propres pour l'exercice clos le 30 juin 2008 s'établissaient à 34,9 millions d'euros.

### **3.2 Situation d'endettement**

Aux 30 juin 2009 et 2008, le Groupe n'a aucune dette financière.

### **3.3 Flux de trésorerie et liquidité de l'émetteur**

#### **3.3.1 Liquidité**

Aux 30 juin 2009 et 2008, la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements financiers courants du Groupe s'élèvent respectivement à 28,6 millions d'euros et 21,9 millions d'euros. L'augmentation de 6,7 millions d'euros sur un an s'explique principalement par un flux de trésorerie disponible positif malgré 1,1 million d'euros de versements effectués au second semestre et liés à la restructuration et 1,7 million d'euros liés au programme de rachat d'actions du Groupe effectué principalement au cours du premier semestre. Au 30 juin 2009, la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements financiers sont libellés principalement en euros, en dollars des Etats-Unis, et en dollars de Singapour pour un montant en euros ou équivalent en euros respectivement de 23,2 millions d'euros, 3,9 millions d'euros, et 1,5 million d'euros. Aux 30 juin 2009 et 2008, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe s'élèvent respectivement à 28,6 millions d'euros et 17,8 millions d'euros.

Le Groupe a, dans le passé, financé ses activités principalement par des augmentations de capital. Le 7 juillet 2000, le Groupe a réalisé son introduction en bourse sur le Nouveau Marché par l'émission de 6 000 000 actions nouvelles au prix d'introduction de 12,8 euros. Après déduction des frais liés à l'introduction en bourse (environ 8,2 millions d'euros), la somme nette perçue au titre de l'introduction en bourse, s'est élevée à environ 68,7 millions d'euros. La somme perçue de l'exercice d'options d'actions au cours des exercices clos les 30 juin 2009 et 2008 s'est élevée respectivement à 13,8 millions d'euros et 0,4 million d'euros. Aux 30 juin 2009 et 2008, le besoin en fonds de roulement (actif circulant - passif circulant) s'élevait respectivement à 23 millions d'euros et 21,3 millions d'euros.

#### **3.3.2 Flux de trésorerie**

La trésorerie générée par les activités opérationnelles s'est élevée à 12,8 millions d'euros et 23,2 millions d'euros respectivement pour les exercices clos le 30 juin 2009 et 2008. Pour les exercices clos le 30 juin 2009 et 2008, la baisse de la trésorerie provenant des activités opérationnelles s'explique principalement par les ventes de placements financiers moins importantes pour l'exercice clos le 30 juin 2009.

La trésorerie consommée par les opérations d'investissement s'est élevée à 0,6 million d'euros et 11,5 millions d'euros respectivement pour les exercices clos le 30 juin 2009 et 2008. On constate pour l'exercice clos le 30 juin 2009 des décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 0,6 million d'euros. Pour l'exercice clos le 30 juin 2008, les opérations d'investissement ont consisté principalement à l'acquisition d'Accellent pour 10,7 millions d'euros, nets de la trésorerie acquise.

La trésorerie consommée par les opérations de financement a été respectivement de 1,7 million d'euros et 0,7 million d'euros pour les exercices clos le 30 juin 2009 et 2008. La trésorerie consommée par les opérations de financement au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009 correspond principalement à des achats d'actions propres.

## CHAPITRE 4 ACTIVITE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, DEPOT DE BREVETS

### 4.1 Recherche et développement

Conformément aux articles L.225-100 et L.232-1.II du Code de commerce, sont ici présentées les activités en matière de recherche et de développement menées par le Groupe.

	Exercice clos le 30 juin	
	2009	2008
Dépenses en millions d'euros	9,7	10,6
En % du chiffre d'affaires total	21,5%	23,6%
Effectif moyen	84	82
En % de l'effectif global	33,9%	34,3%

Les frais de recherche et développement sont principalement composés des charges de personnel associées au développement de logiciels, des amortissements des logiciels et des matériels informatiques ainsi que de tout achat de technologie externe dont la faisabilité technique n'a pas encore été démontrée. Les frais de recherche et développement ont été en partie diminués par un Crédit d'Impôt Recherche net de 1,3 millions d'euros constaté en France au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009. .

Le principal centre de recherche du Groupe est situé au siège social d'InfoVista SA, aux Ulis, en région parisienne. Le Groupe dispose en outre d'un Centre de Développement à Tours, et ce depuis l'acquisition d'Accellent en novembre 2007.

En décembre 2006, le Groupe a également initié des activités de développement logiciels et de test de qualité en Inde au travers d'un contrat de sous-traitance passé avec la société NESS basée à Bangalore.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, le Groupe a préparé l'avenir en élargissant son portefeuille de produits afin d'étendre les marchés auxquels le Groupe s'adresse. De nouveaux produits offrent au Groupe des opportunités sur les marchés du mobile et du haut débit, ainsi que sur l'optimisation des réseaux étendus (WAN). Au cours de l'exercice fiscal 2009, le Groupe a annoncé les nouveaux lancements et « premières » industrielles suivantes :

- l'unification de la gestion de la performance réseaux et applications avec le produit 5View Application Optimization Manager ;
- l'assurance d'optimisation du réseau étendu (WAN) avec les produits 5View Service Data Manager et 5View Application Usage Manager ;
- VistaInsight® for Networks 3.1 et de deux nouveaux modules Knowledge Packs pour opérateurs mobiles et haut débit. Ces nouveaux produits étendent les fonctionnalités d'InfoVista au-delà du cœur du réseau.

### 4.2 Dépôts de brevets

Le Groupe veille à assurer la sécurité de ses actifs technologiques en déposant régulièrement des demandes de brevets et de PCT (« *Patent Cooperation Treaty* ») en France, en Europe, et aux Etats Unis.

Un Comité d'Innovation, qui rassemble des ingénieurs du département de recherche et développement, un collaborateur issu du service juridique, et les conseils en propriété intellectuelle du Groupe, ont pour mission d'identifier toutes les inventions brevetables.

Au 30 juin 2009, le Groupe a répertorié le nombre de demandes de dépôt de brevet en cours d'examen et le nombre de dépôts acceptés comme suit :

<b>Au 30 juin 2009</b>		
	<b>Demandes en cours d'examen</b>	<b>Dépôts acceptés</b>
<b>Brevets France</b>	4	6
<b>Extension en Europe</b>	1	2
<b>Extension aux USA</b>	-	3
<b>Patent Cooperation Treaty</b>	5	-

La Société détient au total six brevets en France. Les deux premiers brevets ont fait l'objet d'extensions en Europe et aux Etats-Unis et expireront le 29 janvier 2018. Le troisième brevet a également fait l'objet d'une extension internationale aux Etats Unis. Le 27 juin 2008, l'INPI a délivré à la Société trois brevets en France qui expireront le 27 juin 2026. Ces brevets ont fait l'objet d'une demande de « *Patent Cooperation Treaty* » pour l'Europe, les Etats-Unis, et l'Inde.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2008, la Société a déposé de nouvelles demandes de brevets et de « *Patent Cooperation Treaty* » pour deux technologies. De même, au cours de l'exercice clos au 30 juin 2009, la Société a encore déposé en France deux nouvelles demandes de brevets français. Ces deux dernières demandes étaient encore en cours d'examen au 30 juin 2009.

## CHAPITRE 5 RESSOURCES HUMAINES DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

Sont ci-dessous exposés les effectifs du Groupe et les informations sociales visées à l'article R.225-104 du Code de commerce.

### 5.1 Nombre de salariés et répartition par activité et par site

#### 5.1.1 Effectifs du Groupe

L'effectif moyen du Groupe ci-dessous ne prend pas en compte les stagiaires et les intérimaires.

##### *Répartition par secteur d'activité :*

	Exercices clos les 30 juin	
	2009	2008
Vente et marketing	74	76
Services clients	59	53
Recherche et développement	84	82
Services administratifs	31	28
<b>Total</b>	<b>248</b>	<b>239</b>

##### *Répartition par zone géographique :*

	Exercices clos les 30 juin	
	2009	2008
Europe	178	163
Etats-Unis	56	61
Asie-Pacifique	14	15
<b>Total</b>	<b>248</b>	<b>239</b>

Le plan de restructuration annoncé en janvier 2009 a peu impacté l'effectif moyen du Groupe calculé sur l'ensemble de l'exercice clos le 30 juin 2009, car le départ des salariés concernés s'est étalé jusqu'au quatrième trimestre. Par ailleurs, l'effectif moyen calculé sur l'exercice clos le 30 juin 2008 ne prend en compte que partiellement l'arrivée des vingt salariés Accellent, qui n'ont été intégrés au Groupe qu'en décembre 2007.

Au cours des exercices clos les 30 juin 2009 et 2008, le taux moyen de « turn-over », défini comme le rapport entre les départs volontaires et involontaires et l'effectif moyen au cours de l'exercice, s'élevait respectivement à 23% et 22%. En excluant le plan de restructuration, le taux de « turn-over » s'est élevé à 11% au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009.

#### 5.1.2 Effectif de la Société

L'effectif moyen de la Société ci-dessous ne prend pas en compte les stagiaires et les intérimaires.

##### *Répartition par secteur d'activité :*

	Exercices clos les 30 juin	
	2009	2008
Vente et marketing	25	19
Services clients	28	24
Recherche et développement	78	76
Services administratifs	26	22
<b>Total</b>	<b>157</b>	<b>141</b>

### *Répartition par catégorie socioprofessionnelle :*

	<b>Exercices clos les 30 juin</b>	
	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Employés	11	8
Cadres	145	131
Dirigeants	1	2
<b>Total</b>	<b>157</b>	<b>141</b>

### *Répartition par catégorie type de contrat :*

	<b>Exercices clos les 30 juin</b>	
	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Contrats à durée indéterminée (CDI)	152*	137
Contrats à durée déterminée (CDD)	2	1
Contrats en alternance	3	3
<b>Total</b>	<b>157</b>	<b>141</b>

\* dont 1 CDD transformé en CDI

Au cours des exercices clos les 30 juin 2009 et 2008, la Société a utilisé les services de respectivement 2 et 3 intérimaires.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, la Société employait 1 travailleur handicapé, au sens du Code du travail.

### ***Recrutement***

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, la Société a recruté 11 personnes. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008, la Société avait intégré les 21 salariés de la société Accellent, absorbée le 1<sup>er</sup> avril 2008, et recruté 25 autres salariés.

Le Groupe a par le passé été confronté à un marché de travail tendu et à une forte concurrence. Pour faire face à cette situation, l'équipe des ressources humaines s'est efforcée d'optimiser son processus de recrutement. La crise économique a toutefois modifié les priorités de la Société, qui n'envisage pas à court terme de recrutements significatifs pour pourvoir à des créations de postes.

### ***Licenciements***

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, la Société a effectué 5 licenciements économiques et 2 licenciements pour motif personnel. Par ailleurs, 14 salariés ont accepté un départ volontaire dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008, la Société a effectué 3 licenciements pour motif personnel.

### ***Plans de réduction des effectifs, plans de sauvegarde de l'emploi, mesures d'accompagnement***

Afin de maintenir ses positions concurrentielles et son efficacité opérationnelle dans un contexte macroéconomique difficile, le Groupe a mis en œuvre au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009 un programme de restructuration comportant une réduction de 12% des effectifs mondiaux ainsi qu'une diminution des coûts de sous-traitance. Cette réduction d'effectifs a conduit en France à 19 départs. Un plan de sauvegarde de l'emploi a été mis en place pour les salariés concernés ; ceux-ci ont bénéficié d'indemnités de départ et de l'accompagnement d'un cabinet de conseil en reclassement. Les salariés qui avaient un projet professionnel ont pu en outre bénéficier d'une formation professionnelle ou d'une aide à la création d'entreprise.

## **5.2 Liste des mandats ou fonctions exercés par les dirigeants de la Société**

L'ensemble des mandats exercés par les dirigeants et administrateurs de la Société, est répertorié dans le chapitre 1 du rapport du Président du Conseil d'administration, relatif à la gouvernance de la Société, au point 1.1.

## 5.3 Temps de travail au sein de la Société

### *Durée du temps de travail pour les salariés à temps plein*

Dans le cadre des négociations annuelles sur l'aménagement du temps de travail entre la Direction et le Comité d'entreprise, la Direction a pris un engagement unilatéral, soumis à la consultation du Comité d'entreprise le 12 mai 2005. Cet engagement unilatéral, qui modifie un accord conclu avec les représentants du personnel le 6 mars 2000, prévoit une durée hebdomadaire du travail de 39 heures pour les cadres. Ces derniers ont en contrepartie droit entre 8 et 12 jours de RTT par an. Les employés ont eux une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.

### *Temps partiel*

Au cours des exercices clos les 30 juin 2009 et 2008, l'effectif de la Société comptait respectivement 5 et 4 collaborateurs travaillant à temps partiel. Ces contrats répondent pour les salariés concernés à des raisons d'ordre familial.

### *Heures supplémentaires*

Au cours des exercices clos les 30 juin 2009 et 2008, la Société n'a payé aucune heure supplémentaire pour le personnel non cadre.

### *Absentéisme*

Au cours des exercices clos les 30 juin 2009 et 2008, l'absentéisme est rare et correspond généralement à des arrêts maladies.

## 5.4 Rémunérations

### *Masse salariale de la Société*

Au cours des exercices clos les 30 juin 2009 et 2008, les charges de personnel de la Société se sont élevées respectivement à 17,2 millions d'euros et 14,0 millions d'euros. Le montant global des charges sociales de la Société pour les exercices clos les 30 juin 2009 et 2008 s'élèvent respectivement à 5,1 millions d'euros et 4,4 millions d'euros.

### *Mandataires sociaux*

Pour répondre aux exigences de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, la rémunération totale et les avantages de toute nature versés durant l'exercice clos le 30 juin 2009 à chaque mandataire social de la Société (administrateurs, Président du Conseil d'administration et Directeur général) sont détaillés dans la partie 1.3 du rapport du Président du Conseil d'administration.

### *Egalité professionnelle homme/femme*

La politique de rémunération de la Société se caractérise notamment par la recherche de l'équité entre les hommes et les femmes. L'écart constaté s'explique notamment par l'hétérogénéité des métiers exercés par les hommes et les femmes au sein de la Société. En effet, les femmes exercent principalement des postes dans les fonctions supports, alors que les postes spécialisés en vente et techniques sont largement occupés par des hommes.

Genre	Rémunération moyenne annuelle brute (en milliers d'euros)
Femmes	€ 45
Hommes	€ 70

## ***Plan d'intéressement et d'actionnariat de la Société***

En août 2008, un nouvel accord d'intéressement a été signé pour une durée de trois ans. La base de calcul de ce dernier est à présent la marge opérationnelle consolidée. La base de calcul de l'accord précédent reposait sur le résultat net consolidé.

Le 1er juin 2001, la Société a mis en place, en faveur du personnel employé en France, un Plan d'Epargne Entreprise. Ce plan d'épargne, qui est géré par AXA Gestion Intéressement, permet au personnel français d'investir les sommes provenant du régime d'intéressement susmentionné, de la réserve de participation, ou des ressources personnelles, dans l'un des trois fonds communs de placement prévus à cet effet. L'un des fonds est composé en totalité d'actions InfoVista.

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2009, le montant des sommes cumulées versées par la Société en matière d'intéressement s'élève à 238 milliers d'euros, dont 99 milliers d'euros investis par les salariés dans le Plan d'Epargne Entreprise. Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008, le montant des sommes cumulées versées par la Société en matière d'intéressement s'élevait à 168 milliers d'euros, dont 84 milliers d'euros investis par les salariés dans le Plan d'Epargne Entreprise.

## ***Œuvres sociales de la société***

Durant les exercices clos les 30 juin 2009 et 2008, la Société a consacré aux œuvres sociales un budget de respectivement 142 milliers d'euros et 116 milliers d'euros, alloué au Comité d'entreprise. Le Comité d'entreprise a dépensé ce budget à l'organisation de séjours détente et a proposé des tarifs préférentiels sur plusieurs activités culturelles, sportives et sorties.

## **5.5 Relations professionnelles et accords collectifs**

### ***Relations professionnelles***

Une délégation unique délégués du personnel/Comité d'entreprise est en place en France et se réunit régulièrement pour évoquer des questions relatives au personnel et à la situation économique de la Société.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, plusieurs réunions des délégués du personnel/Comité d'entreprise se sont tenues. Ces réunions ont notamment portées sur les sujets suivants :

- plan d'intéressement 2008-2011 ;
- politique de rémunération pour l'année fiscale 2009 ;
- plan de Sauvegarde de l'Emploi autres thèmes corrélatifs ;
- bilan Formation 2008 ;
- bilan Mutuelle 2008 ;
- subvention CESU ;
- Rapport Annuel Unique ;
- budget du Comité d'entreprise ;
- conseil de surveillance PEE fond IV actionnariat (nomination et rappel de la mission) ;
- mise à jour de la politique de prévention des délits d'initiés ;
- projet de politique de rétribution des brevets et inventions.

### ***Accords collectifs***

La Société et le Comité d'entreprise ont conclu deux accords collectifs :

- un accord du 6 mars 2000 sur la réduction de temps de travail, modifié le 12 mai 2005 sous la forme d'un engagement unilatéral soumis à consultation du Comité d'entreprise ;
- un accord d'intéressement, conclu en août 2008.

En outre, tous les contrats de travail conclus en France sont régis par les dispositions de l'accord SYNTEC (convention collective nationale des bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs-conseils et sociétés de conseils), qui est la convention collective applicable aux salariés du secteur d'activité de la Société.

## **5.6 Conditions d'hygiène et de sécurité de la Société**

Le CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) de la Société se tient régulièrement en France pour aborder les sujets relatifs à la santé et aux conditions de travail. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, il s'est réuni pour aborder notamment les sujets suivants :

- formations Incendie ;
- consignes relatives à la procédure d'évacuation ;
- consultation des contrats 2009 (entretiens, assurances, ...).

## **5.7 Formation du personnel de la Société**

Au cours des exercices clos les 30 juin 2009 et 2008, la Société a consacré respectivement 83 milliers d'euros et 71 milliers d'euros à la formation de ses salariés, représentant respectivement 1,62% et 1,78% de son chiffre d'affaires. Les formations concernent majoritairement les départements ventes et marketing, recherche et développement et services clients.

L'objectif de ces formations est de soutenir la stratégie de la Société, renforcer les compétences professionnelles, accroître les performances et de faciliter les changements tant collectifs qu'individuels (nouveaux métiers, nouvelles organisations de travail). Les actions de formation sont principalement orientées sur les axes suivants: métiers, techniques, développement personnel et linguistiques.

## **5.8 Relation de la Société avec des associations et des établissements d'enseignement**

Au 30 juin 2009, la Société n'entretenait pas de relation avec des associations.

Au 30 juin 2009, la Société n'avait pas de partenariat avec des établissements d'enseignement. La Société accueille néanmoins régulièrement des apprentis ou des étudiants en contrat de professionnalisation, ainsi que des collégiens (classe de 4<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup>) pour des stages de découverte en entreprise.

## **5.9 Importance de la Sous-traitance pour la Société**

Au cours des exercices clos les 30 juin 2009 et 2008, le montant des versements effectués par la Société à des sous-traitants extérieurs s'est élevé respectivement à 1 185 et 929 milliers d'euros.

Au cours des exercices clos les 30 juin 2009 et 2008, le sous-traitant NESS, basé à Bangalore, en Inde, employait respectivement pour le compte d'InfoVista 19 et 27 personnes.

## **5.10 Impact territorial des activités de la Société et du Groupe en termes de développement régional**

Le siège de la Société est implanté dans la zone d'activité de Courtaboeuf du département de l'Essonne (91). Au 30 juin 2009, 35% des collaborateurs en France travaillant au siège de la Société habitaient le département de l'Essonne. Le reste des collaborateurs en France travaillant au siège de la Société vivent sur les autres départements de l'Île de France (Hauts-de-Seine, Yvelines, Paris, etc..) ou dans les départements limitrophes (Eure-et-Loire, etc).

Au 30 juin 2009, la Société possédait une implantation dans le département de l'Indre et Loire (37) suite à l'absorption de la société Accellent en 2008. Environ 7% des collaborateurs France travaillent sur le site de l'Indre et Loire et vivent à proximité.

Au 30 juin 2009, la Société possédait une implantation dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement de Paris (75) suite à l'absorption de la société Accellent en 2008. Environ 7% des collaborateurs France travaillent sur le site de Paris et vivent à proximité (Paris et Ile-de-France).

## **CHAPITRE 6      CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DU GROUPE**

Conformément aux articles L.225-102-1 alinéa 5, L.225-102-2 et R.225-105 du Code de commerce, il est rappelé que les sociétés du Groupe n'exploitent pas d'installation classée susceptible de créer des risques très importants pour la santé et la sécurité des populations voisines et pour l'environnement.

En effet, compte tenu de son activité, le Groupe n'est pas particulièrement exposé à des risques environnementaux. Il ne stocke pas de produits inflammables ou dangereux dans ses établissements qui ne sont pas non plus soumis à des contraintes spécifiques liées à des risques environnementaux ou industriels.

Le Groupe n'a pas connaissance de risques industriels ou environnementaux déclarés ou suspectés en relation avec le développement, la fabrication, le transport ou l'utilisation de ses produits et services. Il n'a pas non plus connaissance de risques industriels ou environnementaux affectant ou susceptibles d'affecter l'utilisation de ses équipements, ni de conséquences de l'activité du Groupe sur l'environnement.

## **CHAPITRE 7 FACTEURS DE RISQUES DE LA SOCIETE**

Conformément aux articles L.225-100 et L.225-100-2 du Code de commerce, il est précisé que le Groupe a procédé à une revue de ses risques dans la mesure nécessaire à la compréhension de l'évolution des affaires et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés et décrits ci-dessous.

### **7.1 Risques liés à l'activité du Groupe**

#### **Fluctuations du résultat opérationnel trimestriel du Groupe**

Dans le passé, les résultats opérationnels du Groupe ont connu de fortes variations d'un trimestre à l'autre. Il est probable qu'ils varieront à nouveau de manière significative dans le futur. Aussi, le Groupe estime que les comparaisons de son résultat opérationnel, trimestre par trimestre, ne sont pas pertinentes et ne constituent pas des indicateurs de ses performances futures.

Le Groupe réalise en général une part significative de son chiffre d'affaires lié aux produits de logiciels le dernier mois du trimestre, voire les dernières semaines ou même les derniers jours du trimestre. Un décalage des ventes au-delà de la fin du trimestre concerné pourrait avoir une conséquence négative sur le résultat opérationnel dudit trimestre.

La fluctuation des taux de change est par ailleurs susceptible de faire varier le résultat opérationnel de manière significative d'un trimestre à l'autre.

Le cours de l'action InfoVista est donc susceptible de connaître une volatilité importante en réaction à l'évolution trimestrielle du résultat opérationnel du Groupe et des résultats d'autres éditeurs de logiciels.

#### **Récession économique mondiale**

La récession économique mondiale pourrait entraîner la détérioration de la situation financière des clients du Groupe. Sa capacité à collecter ses créances clients s'en trouverait affectée. Dans un tel environnement, certains des clients du Groupe pourraient faire faillite ou se retrouver en cessation de paiement.

Par ailleurs, le cycle de ventes, déjà relativement long, pourrait encore s'étendre.

Enfin, la situation économique pourrait amener certains clients du Groupe à réduire, différer, ou annuler leurs investissements dans les technologies informatiques, ou à réduire ou annuler la maintenance payée sur leur base installée ce qui impacterait de façon négative le chiffre d'affaires récurrent du Groupe. Cet environnement économique pourrait entraîner une pression accrue sur les prix, ce qui impacterait négativement le chiffre d'affaires et la performance financière du Groupe.

Le Groupe a mis en œuvre au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009 un plan de réduction de ses coûts afin d'assurer la sauvegarde de sa compétitivité.

#### **Concentration des opérateurs et fournisseurs de services de communication et émergence d'une concurrence accrue**

Les grands opérateurs de télécommunication et autres fournisseurs de services de communications, auprès desquels le Groupe réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires (67% au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009), se sont pour la plupart consolidés par le jeu de regroupements par fusions ou acquisitions. Cette concentration des acteurs a pour effet de réduire le nombre de clients auxquels s'adresse le Groupe, réduisant ainsi ses opportunités commerciales, et entraîne un ralentissement sensible de la dépense d'investissement, les opérateurs cherchant d'abord à rentabiliser leur investissement. Il en résulte une pression sur les prix qui pourrait avoir une conséquence négative sur la marge opérationnelle du Groupe.

La mutation du marché des télécommunications décrite ci-dessus a pour conséquence un développement accru de la concurrence sur le marché de la gestion de performance. D'une part, de nouveaux acteurs, fort de leur

succès dans l'environnement de l'entreprise, cherchent à attaquer le segment des fournisseurs de services de télécommunication. Par ailleurs, le Groupe fait désormais face à une concurrence des grands du marché de l'informatique qui intègrent, parfois gratuitement, des logiciels de gestion de performance similaires aux nôtres dans des solutions complètes de gestion de réseaux et de systèmes. Ils peuvent encore proposer un prix global pour leur offre de logiciels et d'équipements. Ils ont enfin une grande partie de leurs ressources dans des pays à faible coûts, comme l'Inde, et une flexibilité sur les marges bien plus importante que celle du Groupe.

### **Evolution technologique très rapide**

Le marché sur lequel le Groupe opère se caractérise par l'évolution rapide des besoins des clients, de la technologie et des produits concurrents. Il est essentiel que le Groupe puisse proposer dans le futur de nouvelles versions de ses produits existants, lancer de nouveaux produits et développer de nouvelles technologies afin de préserver son chiffre d'affaires et son image.

Les produits du Groupe étant d'une grande complexité, les nouveaux produits ou nouvelles versions de produits peuvent requérir un long processus de développement et de nombreuses séries de tests. Le Groupe pourrait être empêché de proposer en temps utile de nouveaux produits à un coût avantageux.

La réussite future du Groupe dépend aussi du succès du lancement et de l'acceptation par le marché des nouvelles versions de ses produits et des nouveaux produits à venir. De nombreux facteurs, tels que la qualité des produits du Groupe, leur adéquation aux besoins complexes des clients, l'existence et le prix de produits et technologies concurrents, ou encore le succès de la stratégie commerciale du Groupe et de ses partenaires, sont susceptibles d'influencer la demande.

Si le Groupe ne réussit pas à anticiper les sauts technologiques et à développer de nouvelles solutions et services qui répondent aux attentes de plus en plus sophistiquées de ses clients, la demande pour ses produits pourrait diminuer, ce qui affecterait significativement son résultat opérationnel et sa situation financière.

Le Groupe essaie de limiter ce risque en consacrant d'importantes ressources au développement de nouvelles offres, en développant des échanges avec ses principaux clients pour comprendre leurs besoins et en mettant en place des plans de formation de son personnel pour rester à la pointe des développements technologiques.

### **Erreurs ou défauts dans les produits**

Les produits tels que ceux conçus et développés par le Groupe peuvent contenir des erreurs ou des défauts lors de leur lancement initial ou de la mise sur le marché de nouvelles versions ou d'améliorations. Le Groupe considère que si des erreurs ou des défauts sont découverts dans ses produits existants ou futurs, il ne sera peut-être pas en mesure de les corriger à temps ou même, de tous les résoudre. Le Groupe a souscrit une assurance mondiale responsabilité produits qu'il estime adéquate. Toutefois, ce type d'assurance ne prend en charge que les conséquences financières, éventuellement supportées par les tiers et non pas nécessairement les coûts engagés par le Groupe pour la correction d'erreurs ou de défauts majeurs dans tous les cas. Ainsi, le Groupe devra peut-être consacrer d'importants moyens financiers à leur suppression. Le Groupe pourrait également subir une augmentation de ses coûts liés aux garanties.

Les erreurs ou défauts des produits du Groupe pourraient mettre mal leur acceptation par le marché, entraîner la perte de clients, et nuire à l'image du Groupe.

Le Groupe s'appuie sur un service interne de qualité produits apte à réduire leurs défauts et d'un service support mondial d'une trentaine de personnes. Le Groupe tend également à prévoir des clauses limitatives de responsabilité et des garanties limitées dans ses contrats.

## **Protection de la propriété intellectuelle du Groupe**

Le succès du Groupe repose également sur la protection de sa technologie. Pour la protection de ses droits de propriété intellectuelle, le Groupe s'appuie sur le droit des brevets et des marques, les droits d'auteurs, et le secret de fabrication, combiné à des dispositions contractuelles. Ces protections juridiques n'ont qu'une efficacité limitée. Par ailleurs, il n'existe pas dans certains pays de protection efficace de la propriété intellectuelle. Si le Groupe ne réussit pas à protéger efficacement sa technologie, certains de ses concurrents pourraient développer des technologies similaires, ce qui entraînerait une baisse de ses redevances logicielles. Le Groupe pourrait être contraint de recourir à des procédures contentieuses susceptibles d'entraîner des dépenses importantes, la mobilisation de ressources, et d'affecter de manière significative son résultat opérationnel. Il se peut que l'issue de ces procédures soit défavorable au Groupe.

## **Violation de la propriété intellectuelle de tiers**

Certaines personnes physiques ou morales, y compris des concurrents du Groupe, pourraient détenir ou obtenir des brevets ou autres droits de propriété intellectuelle qui interdiraient ou limiteraient la capacité du Groupe à fabriquer, utiliser ou vendre ses logiciels. Les sociétés intervenant sur les marchés des logiciels intentent, des actions en contrefaçon, notamment en matière de brevets. Le Groupe pourrait donc être condamné en justice à ce titre. Le Groupe a été informé et peut à l'avenir recevoir des informations portant sur une prétendue violation par le Groupe de certains brevets et droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers. Si une telle procédure, justifiée ou non, était intentée contre le Groupe, il lui faudrait peut-être engager d'importantes dépenses pour sa défense. En cas d'issue défavorable, le Groupe pourrait être amené à cesser le développement, l'octroi de licence, ou l'utilisation des produits objets du litige, payer des redevances au détenteur du droit, ou modifier la conception du produit.

## **Risques liés à la difficulté de recruter et de retenir le personnel qualifié nécessaire**

L'activité du Groupe est liée à sa capacité à recruter, retenir et motiver un personnel hautement qualifié, notamment des cadres supérieurs et autres salariés clés. La réussite du Groupe repose largement sur la performance de ses équipes techniques, commerciales, et de ses cadres supérieurs. Le Groupe n'a pas souscrit de police d'assurance hommes clés couvrant ses salariés. Le personnel qualifié est très recherché, et il ne peut être garanti que le Groupe pourra recruter le personnel qualifié dont il a besoin. Le départ de salariés clés ou l'incapacité du Groupe à embaucher des personnes qualifiées pourraient avoir un effet négatif sur son activité.

## **Dépendance à l'égard de partenaires**

Les produits du Groupe supposent l'utilisation de logiciels et d'équipements tiers, ce qui implique une certaine dépendance vis-à-vis de ces tiers. L'activité du Groupe pourrait être pénalisée si le Groupe était obligé de rechercher un nouveau fournisseur ou de développer un logiciel ou équipement équivalent en interne, ou si il était obligé de revoir la conception ou de restreindre les caractéristiques de ses produits.

Le Groupe a choisi de sous-traiter une partie de ses activités de recherche et développement en Inde. Cette stratégie, qui vise à réduire les coûts, crée un degré de dépendance vis-à-vis du partenaire local. Une dégradation de la santé financière du partenaire ou des difficultés sérieuses dans les relations du Groupe avec ce partenaire pourraient affecter négativement le développement des produits du Groupe. De plus, une défaillance de la part du partenaire quant à la qualité ou la ponctualité du travail effectué pourrait être la source de défauts ou de retard de lancement pour des produits du Groupe.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, le Groupe a réalisé 34% de son chiffre d'affaires via un réseau de vente indirecte. Une dégradation de la santé financière des partenaires ou des difficultés sérieuses dans les relations du Groupe avec ses partenaires pourraient avoir un effet négatif sur le chiffre d'affaires du Groupe, son résultat opérationnel et sa situation financière.

## **Risques liés aux opérations internationales et à un environnement réglementaire complexe**

Une partie de la stratégie de croissance du Groupe repose sur le développement de son activité dans les pays dits émergents, où ont été réalisées 24% des commandes de licences au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009. La réussite future du Groupe dépend de la faculté d'adaptation de ses équipes à des environnements culturels de travail qui varient fortement selon les pays. La mise en service des produits du Groupe avec succès peut être compliquée par des problèmes avec les autorités et partenaires locaux. Les opérations du Groupe dans les pays émergents l'exposent en outre à des délais d'encaissement de créances plus longs, à des risques de défaut de paiement plus élevés, ainsi qu'à des risques d'instabilité politique et économique.

Plus généralement, l'implantation mondiale des activités du Groupe le soumet à une réglementation complexe, évoluant rapidement, dont le respect est coûteux et consommateur de ressources. Le non respect de ces réglementations peut conduire à des contrôles et à des enquêtes d'autorités administratives, à des contentieux, à des amendes, ou à d'autres sanctions. En outre, les opérations internationales du Groupe l'exposent à des risques liés aux droits de douanes et autres barrières commerciales.

Le Groupe s'appuie sur des équipes financières et juridiques internes ainsi que sur des experts extérieurs pour vérifier la conformité de ses pratiques avec la réglementation. Rien ne permet toutefois d'assurer que les activités du Groupe à l'étranger ne subiront pas d'effets négatifs importants, en raison de l'augmentation substantielle de droits de douanes ou de l'instabilité politique et économique de certains pays.

### **Acquisitions futures et intégration des acquisitions**

Le Groupe n'exclut pas de procéder dans le futur à de nouvelles acquisitions de sociétés ou des prises de participation. Ces acquisitions pourraient entraîner une dilution de l'actionnariat actuel de la Société, un recours à l'endettement financier, des pertes éventuelles ou bien encore la constitution de provisions liées à la nécessité de constater une dépréciation de la valeur des divers actifs issus de cette augmentation. Elles pourraient aussi avoir un impact négatif sur sa rentabilité et celle de ses actionnaires. En outre, toute acquisition implique un certain nombre de risques liés notamment aux difficultés d'intégration des activités, technologies, produits et des équipes de la société rachetée.

### **Risques relatifs à des contentieux juridiques**

Le Groupe est impliqué dans un nombre limité de litiges liés à son activité courante. Selon ses estimations, le dénouement de ces procédures n'aura d'incidence significative ni sur ses résultats opérationnels, ni sur sa situation financière, ni sur ses flux de trésorerie. A la connaissance du Groupe, il n'existait pas, au 30 juin 2009, d'autre procédure gouvernementale, judiciaire, ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

### **Risques industriels et environnementaux**

Le Groupe n'a pas connaissance de risques industriels ou environnementaux en relation avec le développement, la fabrication, le transport ou l'utilisation de ses produits et services. Il n'a pas non plus connaissance de risques industriels ou environnementaux affectant ou susceptibles d'affecter l'utilisation de ses équipements et établissements.

## **7.2 Risques financiers**

L'exposition du Groupe aux risques financiers est décrite ci-après dans la note 23 des états financiers consolidés (page 103).

## **CHAPITRE 8 INFORMATIONS SUR LE CAPITAL DE LA SOCIETE**

### **8.1 Informations générales sur le capital social**

Au 30 juin 2009, la Société n'a émis que des actions ordinaires. Il n'y a qu'une seule et même catégorie d'actions. Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité de capital qu'elle représente. Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire, le cas échéant, du groupement et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions ou de droits nécessaires (article 12 des statuts de la Société).

Le montant du capital émis était respectivement de 9 723 957,66 et 10 448 907,66 euros aux 30 juin 2009 et 2008. Le nombre d'actions ordinaires émises et entièrement libérées était respectivement de 18 007 329 et de 19 849 829 aux 30 juin 2009 et 2008. La valeur nominale de chaque action ordinaire est de 0,54 euro. Au 30 juin 2009, il n'existe aucune valeur mobilière en circulation donnant accès au capital de la Société et aucun titre de la Société en circulation non représentatif de son capital.

Le capital potentiel lié à l'existence d'options de souscription et d'achat d'actions est détaillé comme suit : si la totalité des options de souscription d'actions attribuées en circulation et non exercées au 30 juin 2009 était exercée, il en résulterait l'émission de 637 583 actions nouvelles, qui représenteraient environ 3,54% du capital de la Société (sur la base du nombre d'actions au 30 juin 2009) avant cette émission, et 3,42% après cette émission.

Au 30 juin 2009 et à la connaissance de la Société, il n'existe aucun nantissement sur les actions ou actifs de la Société. Les actions et le fonds de commerce de ses filiales ne font l'objet d'aucune sûreté.

### **8.2 Déclaration de franchissement de seuils de participation**

Au 30 juin 2009, le capital social de la Société était composé de 18 007 329 actions représentant 18 007 329 droits de vote théoriques et 17 460 947 droits de vote nets (seuls les droits de vote théoriques sont pris en compte pour le calcul des franchissements de seuil).

En application de l'article 12 des statuts de la Société, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus de 2 % du capital ou des droits de vote de la Société, doit, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de ce seuil, informer la Société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède. Cette information est également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils mentionnés ci dessus.

Pour le calcul des seuils de participation, il convient de prendre en compte les instruments financiers dérivés qui permettent à leur titulaire d'acquérir à sa seule initiative des actions déjà émises ou des droits de vote.

### **8.3 Acquisition par la Société de ses propres actions**

Dans le cadre du dispositif prévu par l'article L. 225-209 du Code de commerce, l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 7 février 2008 a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de dix-huit mois, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions propres, avec les objectifs suivants :

- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action InfoVista par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- permettre à la société d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations aux salariés et aux dirigeants de la Société ou de son Groupe,

- la conservation et la remise ultérieure d'actions à titre de paiement ou d'échange (dans le cadre d'opérations de croissance externe),
- les annuler, sous réserve dans ce cas, du vote par l'Assemblée générale extraordinaire d'une résolution spécifique à cet effet,
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société,
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers

Au 30 juin 2008, la Société détenait 1 060 693 actions propres. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, la Société a racheté les actions suivantes pour divers objectifs du programme de rachat d'actions :

- Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, la Société a procédé, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI (association française des marchés financiers), au rachat de 201 816 actions, au prix moyen 1,98 euros, et à la vente de 190 148 actions, au prix moyen de 2,01 euros. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, les frais fixes de négociation se sont élevés à 28 milliers d'euros. Au 30 juin 2009, le solde des achats et des ventes effectués au titre du contrat liquidité, soit 11 668 actions, était toujours affecté au contrat de liquidité en cours.
- Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, la Société a procédé, pour les annuler, au rachat de 818 795 actions, au prix moyen de 2,03 euros. Les rachats ont été effectués dans le cadre d'un mandat de rachat d'actions confié à un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante. Les frais de négociation ont été, au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, de 0,16 % hors taxe du montant brut des achats de titres effectués pour le mandat de rachat, soit 3 milliers d'euros. L'ensemble des actions rachetées au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009 en vue d'être annulées l'ont été au cours dudit exercice.

Au total, pendant l'exercice clos le 30 juin 2009, la Société a racheté 1 020 611 actions, au prix moyen de 2,02 euros, et a vendu 190 148 actions, au prix moyen de 1,93 euros.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, la Société a procédé à l'annulation de 1 350 000 de ses propres actions pour un montant de 4 060 milliers d'euros. Les actions annulées avaient été rachetées pour partie au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, à hauteur de 818 795 actions, et pour partie au cours d'exercices antérieurs, à hauteur de 531 205 actions.

Au 30 juin 2009, après ces opérations, la Société détenait 541 156 actions propres, représentant 3,01% du capital de la Société. Ce portefeuille a une valeur comptable de 1 075 milliers d'euros (valeur d'achat) et une valeur nominale de 1 218 milliers d'euros.

Le tableau suivant indique l'affectation des actions propres détenues par la Société au 30 juin 2009 par objectifs :

<b>Affectation des actions propres par objectif</b>	<b>Nombre de titres</b>
Couverture des plans d'options d'achat d'actions et d'attributions d'actions gratuites	529 488
Contrat de liquidité	11 668

Toujours dans le cadre du dispositif prévu par l'article L. 225-209 du Code de Commerce, l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 18 décembre 2008 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions propres. Le Conseil d'administration n'a pas utilisé cette autorisation au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009. Le Conseil d'administration, au cours de sa réunion du 23 juillet 2009, a démontré sa confiance dans la valeur de la stratégie du Groupe en décidant de reconduire le programme de rachat d'actions. En conséquence, la Société peut racheter jusqu'à hauteur de 10% de ses propres actions, ce qui représente, au 30 juin 2009, un maximum de 1 259 576 actions. Le descriptif de ce

programme est disponible dans le document de référence publié par la Société pour l'exercice clos le 30 juin 2008.

## 8.4 Information sur l'actionnariat

Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, le tableau ci-dessous contient des informations au 30 juin 2009 concernant tout actionnaire détenant, selon les informations dont dispose le Groupe, plus de 2% des actions InfoVista (seuil statutaire) en circulation, ainsi que des informations sur les actions détenues globalement par les administrateurs et les dirigeants. Les droits de vote dont disposent les principaux actionnaires du Groupe sont identiques à ceux des autres actionnaires.

Actionnaires	30 juin 2009			30 juin 2008		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Generali Finances <sup>(1)</sup>	1 407 550	7,82	8,06	1 407 550	7,27	6,07
Sicav Generali Euro Actions	525 575	2,92	3,01	850 000	4,39	4,73
Sicav Generali Euro Investissement	455 314	2,53	2,61	688 500	3,56	3,83
<b>Total Generali <sup>(2)</sup></b>	<b>2 388 439</b>	<b>13,26</b>	<b>13,68</b>	<b>2 946 050</b>	<b>15,23</b>	<b>14,63</b>
Emancipation Capital	1 995 438	11,08	11,43	-	-	-
Odyssée Venture <sup>(3)</sup>	1 991 796	11,06	11,38	1 990 208	10,29	11,07
Powe Capital	-	-	-	1 108 833	5,73	6,17
ESW Capital LLC	1 003 529	5,57	5,75	-	-	-
CDC Entreprise Valeurs Moyennes	893 221	4,96	5,12	950 637	4,91	5,29
Alain Tingaud <sup>(4)</sup>	871 491	4,84	4,99	871 491	4,50	4,85
CV Sofinnova Ventures <sup>(5)</sup>	-	-	-	557 066	2,88	3,10
Argos Investment Managers SA <sup>(6)</sup>	550 000	3,05	3,15	550 000	2,84	3,06
Platinum Partners <sup>(7)</sup>	-	-	-	541 318	2,80	3,01
Actions auto-détenues	541 156	3,01	0,00	1 060 693	5,48	0
Autres	7 772 259	43,16	44,51	8 773 483	45,34	48,82
<b>Total</b>	<b>18 007 329</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>19 349 829</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

<sup>(1)</sup> Generali Finances gère les FCP Generali Ambition et Prudence Vie, et Generali Gestion le FCP Epargne Retraite International. Les sociétés de gestion Generali Finance et Generali Gestion sont liées par des liens capitalistiques et juridiques. Compte tenu de l'absence d'autonomie de Generali Gestion dans la gestion de ses FCP et l'exercice des droits de vote, les positions des sociétés de gestion ont été agrégées ; Generali Finances a ainsi notifié un franchissement à la hausse du seuil de 5% du capital à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) par une lettre en date du 2 octobre 2006 ;

<sup>(2)</sup> le total est indiqué à titre indicatif ; les SICAV Generali sont des entités juridiques ayant une autonomie dans leur gestion et dans l'exercice de leurs droits de vote vis-à-vis de Generali Finances ;

<sup>(3)</sup> dont 5 226 actions privées du droit de vote jusqu'au 9 septembre 2010 à la suite d'une déclaration tardive à l'AMF du franchissement du seuil de 10% régularisée le 9 septembre 2008 ;

<sup>(4) et (6)</sup> la Société n'a reçu aucune déclaration sur la participation de cet actionnaire arrêtée au 30 juin 2009 ; elle n'a toutefois pas non plus reçu de cet actionnaire une déclaration de franchissement de seuil à la baisse ; la participation mentionnée sur le tableau est fournie à titre indicatif et correspond à la dernière déclaration reçue par la Société.

<sup>(5) et (7)</sup> Les sociétés CV Sofinnova Ventures et Platinum Value Arbitrage ont franchi à la baisse le seuil de 2% du capital de la Société.

La société Emancipation Capital a notifié à la Société le franchissement à la hausse des seuils de 2%, 5%, et 10% du capital par des lettres respectivement en date du 17 juillet 2008, du 23 septembre 2008, et du 8 octobre 2008.

La société Odysee Venture a notifié le 9 septembre 2008 à la Société et à l'AMF un franchissement à la hausse du seuil de 10% du capital.

La société Powe Capital a notifié le 22 septembre 2008 à la Société et à l'AMF un franchissement à la baisse du seuil de 5% du capital et précisé ne plus détenir aucune action de la Société.

La société Versata Entreprises Inc. a notifié à la Société le franchissement à la hausse des seuils de 2% et 5% du capital par des lettres respectivement en date du 4 septembre 2008 et du 1<sup>er</sup> décembre 2008. La société

Versata Entreprises Inc. a par la suite notifié à la Société le franchissement à la baisse les seuils de 2 et 5% par l'effet de la cession à ESW Capital LLC de la totalité des actions qu'elle détenait.

La société ESW Capital LLC a notifié à la Société, par une lettre en date du 25 février 2009, un franchissement de seuil à la hausse de 5% du capital, par l'effet de l'acquisition en date du 18 février 2009 de 1 003 529 actions auprès de Versata Entreprises. Les sociétés Versata Entreprises et ESW Capital LLC sont toutes deux contrôlées par M. Joe Liemandt.

La société CDC Entreprise Valeurs Moyennes a notifié à la Société et à l'AMF un franchissement à la hausse puis à la baisse du seuil de 5% du capital par deux lettres respectivement en date du 22 mai 2009 et du 8 juin 2009.

A la connaissance du Groupe, et au 30 juin 2009, il n'existe aucun pacte d'actionnaires et il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 2% ou plus du capital ou des droits de vote de la Société.

Selon les informations dont dispose le Groupe, au 30 juin 2009, l'actionnariat au nominatif représente 2,12 % de l'actionnariat total, l'actionnariat au porteur représentant 97,88 %.

Au 30 juin 2009, le Groupe n'a connaissance d'aucun engagement de conservation de titres InfoVista qui aurait été pris par les administrateurs, les cadres dirigeants ou les actionnaires.

## **8.5 Participation des salariés au capital**

### **8.5.1 Fonds commun de placement d'entreprise composé d'actions de la Société**

La Société a mis en place un Plan d'Epargne Entreprise le 1er juin 2001, ainsi que trois fonds commun de placement d'entreprise, dont un composé à 100% d'actions InfoVista.

Les salariés de la Société qui ont investi dans ce dernier fonds détenaient 69 953,80 de ses parts, pour un montant de 158 milliers d'euros.

Les mécanismes de contrôle suivants encadrent ce système d'actionnariat :

- En application des premier, deuxième, et troisième alinéas de l'article L. 214-40 du Code monétaire et financier et de l'article 13 du Plan d'Epargne d'Entreprise, le Conseil de surveillance, composé d'un représentant des salariés porteurs de parts, qui préside le Conseil, et d'un représentant de l'entreprise, exerce les droits attachés aux titres compris dans le fonds et, à cet effet, désigne un ou plusieurs mandataires pour représenter le fonds aux assemblées générales des sociétés émettrices.
- La société de gestion rend compte au Conseil de surveillance et à la Société de la gestion menée dans le cadre du contrat de gestion. Elle informe dans son rapport de gestion annuel des aspects administratifs, financiers, juridiques et comptables de la vie du fonds. Il y a en outre une information hebdomadaire, mensuelle, et trimestrielle.
- Chaque porteur reçoit en outre un relevé de sa situation au moins une fois par an, lorsqu'il quitte l'entreprise, et à chaque opération de souscription ou de rachat.
- Tout investissement ou désinvestissement dans le FCPE INFOVISTA ACTIONNARIAT est soumis au respect des dispositions légales relatives au délit d'initié et de la politique mise en place par la Société en la matière.

### **8.5.2 Options de souscription et d'achat d'actions et actions gratuites**

Conformément à l'article L.225-211 du Code de commerce, les autorisations suivantes en cours de validité ont été accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration, dans le domaine des attributions d'actions gratuites et des options d'achat d'actions :

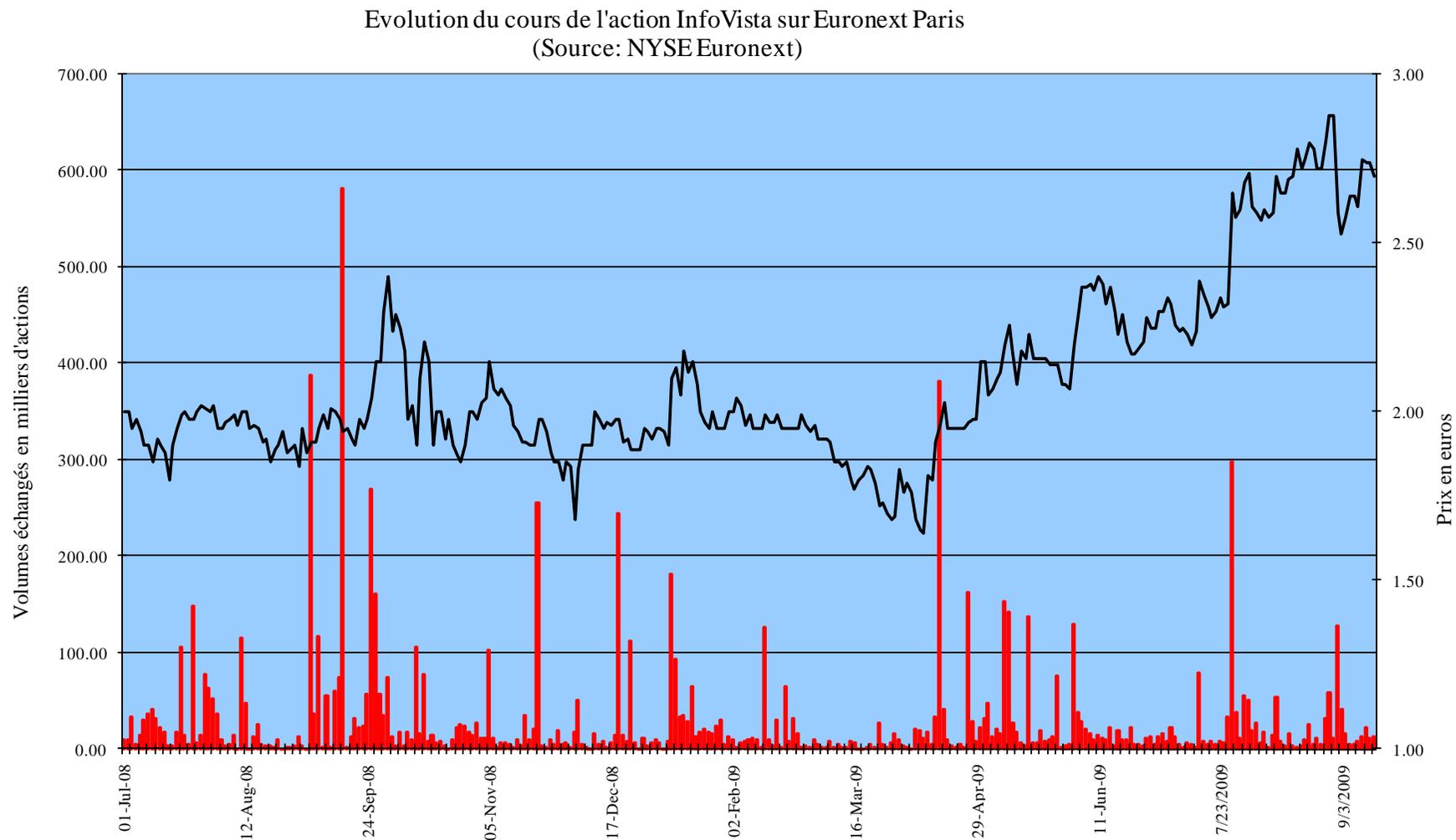
<b>Autorisation accordée</b>	<b>Date de l'assemblée générale</b>	<b>Echéance de l'autorisation</b>	<b>Utilisation faite de l'autorisation</b>	<b>Montant maximum de l'autorisation</b>
Autorisation donnée au Conseil d'administration pour attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.	18/12/2008	17/02/2012	Néant	200 000 actions
Autorisation donnée au Conseil d'administration pour attribuer des options d'achat d'actions existantes.	18/12/2008	17/02/2012	Néant	200 000 options d'achat d'actions
Autorisation donnée au Conseil d'administration pour attribuer des options d'achat d'actions existantes.	15/12/2006	14/02/2010	90 000 options attribuées	244 300 options d'achat d'actions

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, la Société n'a pas attribué d'options d'achat d'actions ni d'actions gratuites.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, 7 500 actions ont été émises par exercice d'options de souscription d'actions, et aucune action n'a été acquise par exercice d'options d'achat d'actions. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, 208 660 options ont été annulées suite au départ de salariés du Groupe.

Au 30 juin 2009, des options de souscription encore en vigueur permettaient globalement de souscrire 637 583 actions nouvelles, et des options d'achat d'actions encore en vigueur permettaient globalement d'acquérir 430 870 actions existantes.

## 8.6 Information sur l'évolution du cours de l'action du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 15 septembre 2009.



## **CHAPITRE 9 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE**

Afin d'assurer une grande transparence des mesures pouvant avoir une influence en cas d'offre publique, sont présentés, conformément à l'article L.225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence.

### **9.1 Structure du capital social de la Société**

La structure du capital social Société est détaillée dans le Chapitre 8 du présent rapport de gestion du Conseil d'administration.

### **9.2 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions**

Au 30 juin 2009, il n'existait pas de clause statutaire prévoyant un droit de vote double en faveur des actionnaires de la Société, ni de clause statutaire prévoyant un plafonnement du droit de vote.

Au 30 juin 2009, il n'y avait pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote. Les actions étaient librement négociables et leur cession s'opérait dans les conditions légales et réglementaires, sans aucune restriction statutaire au transfert des actions.

Au 30 juin 2009, il n'y avait pas à la connaissance de la Société de conventions visées à l'article L.233-11 du code de commerce.

Toute modification du capital social ou des droits attachés aux actions émises par la Société est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques. Il faut réunir l'assemblée générale extraordinaire de la Société, qui statue au quorum du quart sur première convocation et du cinquième sur deuxième convocation, à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés (article 23 des statuts).

### **9.3 Accords entre actionnaires pouvant entraîner une restriction au transfert d'actions et à l'exercice du droit de vote**

Au 30 juin 2009, il n'existe pas à notre connaissance d'accord entre actionnaires, ayant pour objet de restreindre le transfert des actions de la Société ou ayant pour objet de limiter l'exercice des droits de vote.

### **9.4 Liste des détenteurs de titres comportant des droits spéciaux**

Au 30 juin 2009, il n'existe pas de détenteur, quelque soit la nature des titres, bénéficiant de droit spéciaux au sein de la Société

### **9.5 Mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionnariat du personnel**

Au 30 juin 2009, il n'existe pas de mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier (type FCPE).

## **9.6 Accords relatifs à l'indemnisation des mandataires sociaux et des salariés**

Au 30 juin 2009, il existait deux accords conclus avec M. Ozanian (Directeur Général) et M. Stopnicki (Directeur Scientifique) définissant les conditions applicables, dans l'hypothèse d'un changement de contrôle de la Société, à leur départ ou à leur maintien au sein du Groupe :

- Prime de changement de contrôle : en cas de changement de contrôle, ils bénéficient, dans les 60 jours suivant la date effective de changement de contrôle, d'une prime égale à 3 mois de rémunération ; ils bénéficient en outre, dans les 60 jours suivant la date de changement de contrôle, d'une exerçabilité anticipée de 12 mois des options qu'ils détiennent ;
- Indemnité spécifique de rupture du contrat de travail à la suite d'un changement de contrôle : dans l'année suivant un changement de contrôle, en cas de licenciement sans cause réelle ou sérieuse, ou de rupture de leur contrat de travail aux torts exclusifs de la Société à la suite d'une modification de leurs conditions d'emploi, ils bénéficient d'une indemnité égale à 12 mois de rémunération, du paiement du solde restant dû de leur prime, de l'exerçabilité immédiate de leurs options, ainsi que de la prorogation de leur contrat d'assurance vie et invalidité pour une période de 12 mois (voir également point infra 1.3.1.2 du rapport du Président du Conseil d'administration).

Ces accords ont pris la forme d'un avenant au contrat de travail de chaque intéressé. Ils ont tous les deux été autorisés par le Conseil d'administration du 21 juillet 2005 puis approuvés par l'Assemblée générale du 15 décembre 2006. L'esprit desdits accords est de motiver les cadres dirigeants, dont la collaboration est jugée stratégique pour le Groupe, à poursuivre leur collaboration au sein du Groupe dans l'hypothèse où celui-ci ferait l'objet d'un rapprochement stratégique ou d'une prise de contrôle.

## **CHAPITRE 10    EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE**

Le 28 juillet 2009, le Groupe a annoncé qu'aucune amélioration sensible de la performance des marchés sur lesquels le Groupe opère n'était attendue pour l'exercice 2010, malgré des signes de reprises observés dans certains pays au cours des dernières semaines. Face à cette situation, l'objectif du Groupe est de générer une croissance de 5% par rapport à son chiffre d'affaires normalisé 2009, c'est-à-dire excluant les 4,2 millions d'euros de chiffres d'affaires provenant de l'accord pluri-annuel signé avec Microsoft en décembre 2006. Grâce à l'impact sur une année pleine de son programme de réduction des coûts, qui s'est avéré efficace, le Groupe vise un résultat net d'au moins 5% pour l'exercice 2010.

\*\*\*\*

Le Conseil d'administration

## ANNEXE 1

### TABLEAU DES DELEGATIONS ACCORDEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Les délégations suivantes en cours de validité ont été accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital :

<b>Nature de la délégation accordée</b>	<b>Date de l'assemblée générale</b>	<b>Echéance de la délégation accordée</b>	<b>Utilisation faite de la délégation accordée</b>	<b>Montant maximum de l'augmentation de capital</b>
<b>Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise.</b>	7/02/2008	26 mois à compter de l'Assemblée soit le 06/04/2010	Néant	12 000 000,00 €
<b>Délégation de pouvoir donnée au Conseil d'administration en vue de réaliser une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, par émission d'un nombre maximum de 500 000 actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur des salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées.</b>	07/02/2008	26 mois à compter de l'Assemblée soit le 09/02/2013	Néant	500 000 actions ordinaires
<b>Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société.</b>	07/02/2008	26 mois à compter de l'Assemblée soit le 06/04/2010	Néant	10% du capital social arrêté au 7 février 2008, soit 1 983 482 actions

Les délégations de compétence et de pouvoir n'ont pas fait l'objet d'une utilisation par la Société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009.

# **DEUXIEME PARTIE**

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA COMPOSITION, LES  
CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL,  
AINSI QUE SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

InfoVista SA est une société française cotée au Compartiment C d'Euronext Paris depuis 2000.

Le présent rapport, établi en application de l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce, a pour objet de rendre compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration d'InfoVista SA (« la Société ») ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en œuvre par InfoVista SA et ses filiales (le « Groupe ») au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009. Ce rapport présente en outre les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et publiés en application de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

La Société est soumise à la législation relative au droit des sociétés et droit boursier, notamment la loi « NRE » du 15 mai 2001, la loi « sécurité financière » du 1er août 2003, la loi « Breton » du 26 juillet 2005, la loi du 30 décembre 2006 pour le développement de la participation, la loi « TEPA » du 21 août 2007, et la loi « DDAC » du 3 juillet 2008.

La Société est également soumise au respect du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »), et spécialement de son livre II, relatif à l'information financière, dans sa version modifiée par arrêté du 4 janvier 2007, à la suite de la transposition de la Directive Transparence.

La Société a choisi comme code de gouvernement d'entreprise le code AFEP/MEDEF, dont font partie les recommandations concernant la rémunération des dirigeants publiées le 6 octobre 2008, disponible à l'adresse internet suivante : [http://www.medef.fr/medias/files/131584\\_FICHER\\_0.pdf](http://www.medef.fr/medias/files/131584_FICHER_0.pdf).

La Société s'est aussi appuyée sur le *Vade-Mecum* publié en février 2009 par l'Institut Français des Administrateurs pour l'application des recommandations AFEP/MEDEF sur la rémunération des mandataires sociaux de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Les informations mentionnées à l'article L.225-100-3 du Code de commerce concernant la structure du capital et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont publiées dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'administration du 17 septembre 2009 en application de l'article L.225-37 alinéa 9 du Code de commerce.

# CHAPITRE 1 GOUVERNANCE DE LA SOCIETE

## 1.1 Composition du conseil d'administration

Le Conseil d'administration, à qui il appartient de porter à la connaissance des actionnaires le nombre d'administrateurs indépendants en son sein, retient la définition et les critères d'indépendance fixés en France par le rapport Bouton du 23 septembre 2002 : « Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe, ou sa direction, qui puisse compromettre sa liberté de jugement. Ainsi, par administrateur indépendant, il faut entendre, non pas seulement administrateur non exécutif, c'est-à-dire n'exerçant pas de fonctions de direction de la société ou de son groupe, mais encore dépourvu de lien d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié, autre) avec ceux-ci. »

Le Conseil d'administration a examiné la situation de chacun de ses membres au regard des critères suivants :

- ne pas avoir été salarié ou Directeur Général de la Société ou d'une de ses filiales au cours des cinq dernières années ;
- ne pas détenir plus de 2% du capital social de la Société ;
- ne pas avoir une relation significative de client, fournisseur, banquier d'affaires ou banquier de financement avec le Groupe ;
- ne pas avoir été auditeur de la Société au cours des cinq dernières années ;
- ne pas être administrateur de la Société depuis plus de douze ans ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec le Directeur Général.

Le Conseil d'administration considère que Messieurs Bernardini, Gehl, Mercier, et Vassor répondent positivement à ces critères et peuvent donc être considérés comme indépendants.

Au 30 juin 2009, le Conseil d'administration était composé de 5 membres dont 4 administrateurs indépendants, ce qui est conforme aux dispositions légales et statutaires

Conformément à l'article L.2323-62 du Code du travail, le Comité d'entreprise de la Société a été invité aux réunions du Conseil d'administration.

Un représentant du Comité d'entreprise a d'ailleurs été présent lors des 8 réunions du Conseil d'administration qui se sont tenues au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009.

Le tableau ci-dessous indique, au 30 juin 2009, le nom et l'âge des mandataires sociaux, leur position actuelle dans la Société et dans ses filiales, leurs mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés, ainsi que leurs mandats expirés au cours des 5 dernières années.

Prénom, Nom, et âge des administrateurs	Mandats dans la Société	Autres mandats dans les filiales de la Société	Autres mandats exercés dans toute société	Mandats expirés au cours des 5 dernières années
<b>Jean-Paul BERNARDINI</b> (47 ans)	Administrateur  Président du comité d'audit		<b>Mandats dans des S.A. non cotées</b> Président du Directoire de Natixis Investissement Partners Membre du comité de direction de Natixis Private Equity  <b>Mandats dans des S.A.S.</b> Président de Financière CBM Membre du Conseil de surveillance de HFLN Membre du Conseil de surveillance de SEQUOIA  <b>Mandat dans une association professionnelle</b> Vice Président du Conseil d'administration de l'AFIC (Association Française des Investisseurs en Capital)	Président du Comité de Surveillance d'Aerocan
<b>Eric GEHL</b> (44 ans)	Administrateur  Membre du comité des rémunérations		<b>Mandat dans une S.A. non cotée</b> Directeur Général Délégué et Administrateur de Total Immersion	Président & General Manager d'une division de Tekelec Inc.
<b>Edouard MERCIER</b> (43 ans)	Administrateur  Président du comité des rémunérations		<b>Dirigeant d'une société étrangère :</b> Directeur du Mid-Atlantic Partners	Président et Directeur d'Incomit AB
<b>Philippe OZANIAN</b> (45 ans)	Administrateur  Directeur Général	Gérant de : - Infovista Corporation (Etats-Unis) - InfoVista UK Ltd, (Angleterre) - InfoVista GmbH (Allemagne) - InfoVista (Asia-Pacific) Pte Ltd, (Singapour) - InfoVista SRL (Italie) - InfoVista IBE (Espagne)	<b>Mandat dans une chambre professionnelle</b> Administrateur de Syntec Informatique	Gérant d'InfoVista BNL (dissoute)  Directeur Général Délégué d'InfoVista SA
<b>Philippe VASSOR</b> (56 ans)	Président du Conseil d'administration  Membre du comité d'audit et du comité des rémunérations		<b>Mandat dans une S.A. cotée</b> Administrateur d'Arkema  <b>Mandat dans une S.A. non cotée</b> Administrateur de Groupama  <b>Mandat dans des S.A.S.</b> Président de Baignas Président de DGI Finance	

Une biographie de chacun des cinq administrateurs en fonction au 30 juin 2009 vous est ci-dessous présentée :

### ***Biographie des administrateurs***

**Jean-Paul BERNARDINI** a vingt ans d'expérience dans le « Private Equity », où il a été successivement responsable des investissements majoritaires et minoritaires de PAI partners, l'un des principaux acteurs du Private Equity en Europe, sur des secteurs aussi diversifiés que les transports, le BTP, les services informatiques, les logiciels, les télécommunications, l'Electronique et le Matériel Electrique. Il a rejoint Natixis Investissements Partners en Novembre 2004 où il occupe aujourd'hui les fonctions de Président du Directoire. Il est par ailleurs Président de Financière CBM, membre du Comité de surveillance de Sequoia, et Vice Président du Conseil d'administration de l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC).

Jean-Paul Bernardini peut être contacté au siège de la Société, 6, rue de la Terre de Feu, 91940 Les Ulis, France.

**Eric GEHL** est Directeur Général Délégué de Total Immersion, ingénieur diplômé de l'institut franco-allemand DFHI-ISFATES et cumule près de 15 ans d'expérience professionnelle dans le secteur des télécommunications, dont 8 ans chez Siemens AG. Il a occupé les fonctions de Directeur Général de Steleus SA, une société française éditant des solutions de gestion de performance, ainsi que de Président de la division des logiciels de communication du groupe coté américain Tekelec Inc.

Eric Gehl peut être contacté au siège de la Société, 6, rue de la Terre de Feu, 91940 Les Ulis, France.

**Edouard MERCIER** est Directeur de Mid-Atlantic Partners et cumule près de 15 ans d'expérience professionnelle dans le secteur des logiciels informatiques pour les opérateurs télécoms. Ingénieur de formation, diplômé de la Swiss Institute of Technology (ETHZ) et titulaire d'un MBA à l'INSEAD, il a été également Vice-Président Mobile Internet de Microsoft, Vice-Président Ventes et directeur du marketing de Sedit AB, et Directeur de développement des affaires d'AirTouch.

Edouard Mercier peut être contacté au siège de la Société, 6, rue de la Terre de Feu, 91940 Les Ulis, France.

**Philippe OZANIAN** a été nommé Directeur Général d'InfoVista par le Conseil d'administration du 24 juillet 2008. Il a précédemment occupé les fonctions de Directeur Général Délégué en charge des opérations mondiales et des services centraux (fonctions qu'il continue d'assumer). Avant de rejoindre InfoVista en novembre 2000, M. Ozanian était Directeur des Ressources Humaines et de la Communication de Johnson & Johnson France et Benelux de 1999 à 2000. De 1996 à 1999, il était Directeur de la Stratégie et du Développement chez Siemens Nixdorf, et de 1987 à 1996, il était Directeur des Ressources Humaines d'Olivetti France. M. Ozanian est titulaire d'un DESS en Ressources Humaines et d'un DEA en droit social, et est diplômé de l'INSEAD (programme IEP).

**Philippe VASSOR** est Président d'une société immobilière, Baignas SAS. Il est aussi Président de la société DGI Finance. Il est également administrateur de Groupama SA ainsi que d'Arkema SA. Il était jusqu'en 2004, Président Directeur Général de Deloitte France, et membre de l'executive group mondial de Deloitte, où il a effectué l'essentiel de sa carrière.

Philippe Vassor peut être contacté au siège de la Société, 6, rue de la Terre de Feu, 91940 Les Ulis, France.

Pour répondre aux conditions légales de compatibilité avec les fonctions d'administrateurs, il est précisé qu'à la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'a fait l'objet :

- d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ;

- d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins ;
- d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années au moins ;
- et en général d'une interdiction de gérer au sein d'une société commerciale.

En outre, à la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

## 1.2 Nomination et remplacement des administrateurs

Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée d'un an. Ils sont révocables *ad nutum* par cette même Assemblée. En cas de décès ou de démission d'un Administrateur, le Conseil d'administration peut nommer un Administrateur à titre provisoire, la prochaine Assemblée Ordinaire devant alors ratifier sa cooptation. Les administrateurs sont rééligibles. Le nombre des Administrateurs ayant dépassé l'âge de 75 ans ne peut pas être supérieur au tiers des Administrateurs en fonction ; si cette limite est atteinte, l'Administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office. Le nombre maximum d'administrateurs est fixé à 18.

Les sociétés qui font partie du Conseil d'Administration doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations qu'un Administrateur personne physique.

Les administrateurs sont soumis aux dispositions de l'article L.225-21 du Code de commerce relatives au cumul des mandats.

Les mandats de l'ensemble des administrateurs actuellement en fonction viennent à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2009.

Le Conseil d'administration demandera à la prochaine Assemblée générale de modifier les statuts de la Société afin de porter la durée du mandat des administrateurs à 3 années. Afin de permettre le renouvellement échelonné des mandats d'administrateurs, il sera également demandé à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur le renouvellement des mandats d'administrateurs arrivés à expiration de procéder à leur renouvellement selon les modalités suivantes :

- deux mandats pour une durée de 3 ans ;
- un mandat pour une durée de 2 ans ;
- deux mandats pour une durée de 1 an.

Le 24 juillet 2008, M. Alain Tingaud a démissionné de ses fonctions de Directeur Général. Il a conservé ses fonctions de Président du Conseil d'administration jusqu'au 18 décembre 2008, date à laquelle son mandat d'administrateur n'a pas été renouvelé par l'Assemblée générale. Le mandat de M. Herbert May n'a pas non plus été renouvelé par l'Assemblée générale du 18 décembre 2008.

MM. Hubert Tardieu et Patrick Leleu n'ont pas demandé le renouvellement de leur mandat d'administrateur à l'Assemblée générale du 18 décembre 2008.

Le tableau suivant indique l'année de première nomination des administrateurs et la date d'expiration de leur mandat :

\* Date donnée sur la base d'une tenue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2009 au mois de décembre 2009.

Prénom et nom des administrateurs	Année de première nomination	Date d'expiration du mandat
Alain Tingaud	1995	Déc. 2008
Jean-Paul Bernardini	1998	Déc. 2009*
Hubert Tardieu	1998	Déc. 2008
Herbert May	2000	Déc. 2008
Philippe Ozanian	2004	Déc. 2009*
Philippe Vassor	2005	Déc. 2009*
Patrick Leleu	2006	Déc. 2008
Edouard Mercier	2008	Déc. 2009*
Eric Gehl	2008	Déc. 2009*

## 1.3 Rémunérations et avantages

### 1.3.1 Rémunération des dirigeants

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, les rémunérations brutes totales et avantages de toute nature versés par le Groupe à ses dirigeants se sont élevés à 171 milliers d'euros pour M. Alain Tingaud et à 327 milliers d'euros pour M. Philippe Ozanian. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008, les rémunérations brutes totales et avantages de toute nature versés par le Groupe se sont élevés à 417 milliers d'euros pour M. Alain Tingaud et à 403 milliers d'euros pour M. Philippe Ozanian. La ventilation de ces rémunérations entre fixe et variable est précisée dans les tableaux du point 1.3.2 ci-après. Au cours des exercices clos le 30 juin 2009 et 2008, les avantages de toute nature se composent principalement de l'assurance chômage, d'une voiture de fonction, et des frais de représentation.

#### 1.3.1.1 Contrat de travail du Directeur Général

M. Ozanian est rentré dans la Société en tant que salarié en septembre 2000. Il a, par la suite, été nommé Directeur Général Délégué en septembre 2001 puis Directeur Général en juillet 2008.

M. Ozanian a, par ailleurs, successivement exercé les fonctions de Vice Président Exécutif en charge des services centraux, Vice Président Exécutif en charge de la finance et des services centraux, et enfin Vice Président Exécutif en charge des opérations mondiales, de la finance et des services centraux. Au 30 juin 2009, il exerçait toujours, parallèlement à ses fonctions de Directeur Général, les fonctions de Vice Président Exécutif en charge des opérations mondiales. M. Ozanian n'ayant jamais cessé d'exercer des fonctions distinctes de son mandat social, son contrat de travail a toujours été maintenu.

La Société a bien pris en compte les recommandations de l'AFEP et du MEDEF du 8 octobre 2008, qui considèrent que, puisque le niveau élevé des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotés se justifie notamment par la prise de risque, ce niveau est par conséquent incompatible avec le cumul des avantages du contrat de travail.

La Société souligne toutefois qu'au moment de la nomination de M. Ozanian comme Directeur Général Délégué, puis comme Directeur Général, il ne lui a été attribué ni rémunération, ni un quelconque autre avantage ou indemnité au titre de son mandat social. M. Ozanian n'est donc rémunéré par la Société qu'au titre de son contrat de travail.

Ainsi, bien que M. Ozanian cumule un contrat de travail avec son mandat social de Directeur Général, il ne perçoit aucune rémunération au titre de ses fonctions de Directeur Général et ne cumule donc aucune rémunération, aucun avantage, aucune indemnité.

Par ailleurs, la suppression du contrat de travail de M. Ozanian impliquerait une négociation des droits à lui accorder au titre de son mandat social en compensation de l'abandon des droits associés à son contrat de travail. La fragilisation de sa position au regard des risques encourus dans sa nouvelle charge pourrait conduire à revoir à la hausse sa rémunération et représenter un coût supplémentaire pour la Société.

Compte tenu de ce qui précède et compte tenu du fait que M. Ozanian a fait un long parcours réussi au sein de la Société, le Conseil d'administration n'a pas demandé à l'intéressé de renoncer à son contrat de travail.

### **1.3.1.2 Indemnités susceptibles d'être dues à raison du départ du Directeur Général**

A la suite de la nomination de M. Ozanian comme Directeur Général, le Conseil d'administration a souhaité réaménager son contrat de travail, dans le sens d'un renforcement de sa solidarité avec les actionnaires.

Le Conseil d'administration a notamment souhaité aménager les indemnités de rupture dues au titre du contrat de travail de M. Ozanian en respectant les principes qui se seraient appliqués auxdites indemnités si elles avaient été dues au titre de son mandat social, en compensation de la suppression de son contrat de travail. Le Conseil a donc décidé de mettre l'indemnité contractuelle de licenciement de M. Ozanian en conformité avec les principes de la loi dite « TEPA » du 21 août 2007 et les recommandations AFEP/MEDEF sur la rémunération des mandataires sociaux publiées le 6 octobre 2008.

Le Conseil d'administration, aux termes d'une décision du 28 octobre 2008, a demandé la conclusion d'un avenant au contrat de travail de M. Ozanian, qui subordonne le versement de son indemnité contractuelle de licenciement, d'un montant égal à douze mois de rémunération brute globale, à la condition dite de « performance » que la moyenne des cours de clôture de l'action de la Société lors des vingt séances de bourse précédant la date de notification du licenciement, soit supérieure ou égale à 3 euros. Il est ici rappelé que le cours de clôture de l'action InfoVista était de 1,90 euros le 28 octobre 2008.

Par ailleurs, compte tenu des informations confidentielles dont M. Ozanian dispose ainsi que du caractère très concurrentiel du secteur d'activité de la Société, le Conseil d'administration, aux termes de la même décision du 28 octobre 2008, a autorisé l'instauration par le même avenant d'une clause de non-concurrence d'une durée d'une année contre paiement d'une indemnité correspondant à dix mois de rémunération brute globale.

Cet avenant a été approuvé à la majorité des voix par l'Assemblée générale du 18 décembre 2008, dans sa cinquième résolution.

Enfin, il est rappelé que M. Ozanian est susceptible de bénéficier d'une prime et/ou d'une indemnité en cas de changement de contrôle. Leur montant et régime sont décrits au chapitre 6 du rapport du Conseil d'administration, relatif « aux éléments susceptibles d'avoir une influence en cas de changement de contrôle ». Il est précisé que ce type de clause vise, en cas d'offre publique, à assurer la loyauté du dirigeant à l'égard du Conseil d'administration lorsque celui-ci négocie la meilleure offre possible.

Afin d'éviter un cumul des indemnités évoqués ci-dessus, la Société, à la demande du Conseil d'administration, a inséré dans l'avenant conclu avec M. Ozanian une clause stipulant que l'ensemble des sommes perçues par ce dernier au titre de son indemnité contractuelle de licenciement (y compris les indemnités légales et conventionnelles de rupture), de la clause de changement de contrôle, et de la

clause de non concurrence, ne puisse en tout état de cause excéder 15 mois de rémunération brute globale.

Pour satisfaire aux recommandations AFEP/MEDEF, il est rappelé que cette indemnité de départ ne doit pas pouvoir excéder deux ans de rémunération, (fixe et variable).

### 1.3.2 Rémunération des administrateurs

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, les administrateurs non dirigeants n'ont pas perçu d'avantages en nature mais ont perçu des jetons de présence pour les services rendus au cours des exercices clos les 30 juin 2008 et 2009, dans les limites des autorisations consenties respectivement par l'Assemblée générale en date du 7 février 2008 et l'Assemblée générale en date du 18 décembre 2008.

Lors de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 2008, les actionnaires ont fixé à 180 milliers d'euros le montant global des jetons de présence pouvant être alloués aux administrateurs pour l'exercice clos le 30 juin 2009 et chacun des exercices suivants jusqu'à décision contraire de l'Assemblée et ont donné tout pouvoir au Conseil d'administration aux fins d'allouer ces jetons de présence, en tout ou partie et selon les modalités qu'il fixerait. Le Conseil d'administration du 29 janvier 2009, suivant les recommandations du Comité des rémunérations, a décidé de limiter l'enveloppe annuelle des jetons de présence à répartir entre les administrateurs à 150 milliers d'euros. Le Conseil a en outre décidé d'adopter une méthode de répartition des jetons de présence qui tienne compte du temps consacré par chaque administrateur aux travaux du Conseil et de ses comités, ainsi que des responsabilités de chacun.

Le montant des jetons de présence à verser aux administrateurs non-dirigeants pour les services rendus au cours du dernier trimestre de l'exercice clos le 30 juin 2009 a été arrêté par le Conseil d'administration en juillet 2009 et versé en août 2009.

Aucune rémunération conditionnelle ou différée autre que celles mentionnées ci-dessus n'a été versée aux administrateurs et dirigeants au cours des exercices clos les 30 juin 2009 et 2008. Les mandataires sociaux ne bénéficient pas de régime spécifique de retraite complémentaire fourni par la Société.

**Les tableaux suivants présentent le montant des rémunérations, avantages en nature et jetons de présence versés aux mandataires sociaux au cours des exercices clos les 30 juin 2009 et 2008 par le Groupe :**

<i>en euros</i>	Rémunération brute (dont part variable) <sup>1</sup> versée au cours de l'exercice 2009	Avantages de toute nature reçus au cours de l'exercice 2009	Jetons de présence versés pour les services rendus au cours de l'exercice 2009	Jetons de présence versés pour les services rendus au cours de l'exercice 2008 <sup>6</sup>	Montants totaux
M. Tingaud <sup>3,4</sup>	154 319 (82 603)	16 585			170 903
M. Ozanian	289 405 (64 002)	38 009			327 414
M. Bernardini			24 524	15 404	39 927
M. May <sup>4</sup>			14 596	17 258	31 853
M. Tardieu <sup>5</sup>			11 256	15 382	26 639
M. Leleu <sup>5</sup>			12 846	12 005	24 851
M. Vassor			33 000	16 529	49 528
M. Mercier			22 375	13 422	35 797
M. Gehl <sup>2</sup>			8 905	-	8 905
<b>Total</b>	<b>443 723 (146 605)</b>	<b>54 594</b>	<b>127 500</b>	<b>90 000</b>	<b>715 817</b>

<sup>1</sup> La part variable due au titre de l'exercice 2008 est déterminée sur la base d'objectifs de chiffre d'affaires et de marge opérationnelle ; la part variable due au titre de l'exercice 2009 est déterminée sur la base d'objectifs de résultat net.

<sup>2</sup> M. Gehl a été nommé administrateur par l'Assemblée générale mixte du 18 décembre 2008.

<sup>3</sup> M. Tingaud a démissionné de ses fonctions de Directeur Général le 24 juillet 2008.

<sup>4</sup> Les mandats d'administrateurs de MM. Tingaud et May n'ont pas été renouvelés par l'Assemblée générale mixte du 18 décembre 2008.

<sup>5</sup> Le renouvellement du mandat d'administrateur de MM. Tardieu et Leleu n'a pas été demandé à l'Assemblée générale mixte du 18 décembre 2008.

<sup>6</sup> Les Jetons de présence pour les services rendus au 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice 2008 ont été payés en juillet 2008, soit au cours de l'exercice 2009

<i>en euros</i>	Rémunération brute (dont part variable) <sup>1</sup> versée au cours de l'exercice 2008	Avantages de toute nature reçus au cours de l'exercice 2008	Jetons de présence versés pour les services rendus au cours de l'exercice 2008 <sup>4</sup>	Jetons de présence versés pour les services rendus au cours de l'exercice 2007	Montants totaux
M. Tingaud	355 231 (72 200)	61 556			416 787
M. Ozanian	356 970 (132 223) <sup>2</sup>	46 007			402 977
M. Bernardini			17 409	7 863	25 271
M. May			12 439	4 900	17 339
M. Tardieu			15 804	8 113	23 917
M. Leleu			13 814	7 175	20 489
M. Vassor			16 034	7 175	23 209
M. Mercier <sup>3</sup>			-	-	0
<b>Total</b>	<b>712 201 (204 423)</b>	<b>107 563</b>	<b>75 000</b>	<b>35 225</b>	<b>929 989</b>

<sup>1</sup> La part variable est déterminée sur la base d'objectifs de chiffre d'affaires et de marge opérationnelle.

<sup>2</sup> Inclut le paiement d'une prime exceptionnelle de 69 milliers d'euros au titre de son implication personnelle, au cours de l'exercice clos le 30 juin 2007, dans la conclusion d'un contrat avec Microsoft Corporation pour un montant de 15 millions de dollars américains.

<sup>3</sup> M. Mercier a été nommé administrateur par l'Assemblée générale mixte du 7 février 2008.

<sup>4</sup> Jetons de présence versés pour les services rendus au 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice 2008

**Les tableaux suivants présentent le montant des rémunérations, avantages en nature et jetons de présence dus aux mandataires sociaux au titre des exercices clos les 30 juin 2009 et 2008 par le Groupe :**

<i>en euros</i>	Rémunération brute (dont part variable) <sup>1</sup> due au titre de l'exercice 2009	Avantages de toute nature dus au titre de l'exercice 2009	Jetons de présence dus au titre de l'exercice 2009	Montants totaux
M. Tingaud <sup>3,4</sup>	71 715 (0)	16 585		88 300
M. Ozanian	314 730 (89 730) <sup>6</sup>	45 744		360 474
M. Bernardini			33 524	33 524
M. May <sup>4</sup>			14 596	14 596
M. Tardieu <sup>5</sup>			11 256	11 256
M. Leleu <sup>5</sup>			12 846	12 846
M. Vassor			48 000	48 000
M. Mercier			29 125	29 125
M. Gehl <sup>2</sup>			15 655	15 655
<b>Total</b>	<b>386 345 (89 730)</b>	<b>62 329</b>	<b>165 000</b>	<b>613 774</b>

<sup>1</sup> La part variable due au titre de l'exercice 2009 est déterminée sur la base d'objectifs de résultat net.

<sup>2</sup> M. Gehl a été nommé administrateur par l'Assemblée générale mixte du 18 décembre 2008.

<sup>3</sup> M. Tingaud a démissionné de ses fonctions de Directeur Général le 24 juillet 2008.

<sup>4</sup> Les mandats d'administrateurs de MM. Tingaud et May n'ont pas été renouvelés par l'Assemblée générale mixte du 18 décembre 2008.

<sup>5</sup> Le renouvellement du mandat d'administrateur de MM. Tardieu et Leleu n'a pas été demandé à l'Assemblée générale mixte du 18 décembre 2008.

<sup>6</sup> Dont 11 582 euros dus au titre de l'intéressement

<i>en euros</i>	Rémunération brute (dont part variable) <sup>1</sup> due au titre de l'exercice 2008	Avantages de toute nature dus au titre de l'exercice 2008	Jetons de présence dus au titre de l'exercice 2008	Montants totaux
M. Tingaud	423 099 (140 068)	61 556		484 655
M. Ozanian	335 926 (117 176)	38 581		374 507
M. Bernardini			32 812	32 812
M. May			33 061	33 061
M. Tardieu			28 697	28 697
M. Leleu			24 444	24 444
M. Vassor			32 562	32 562
M. Mercier <sup>2</sup>			13 422	13 422
<b>Total</b>	<b>759 024 (257 243)</b>	<b>100 137</b>	<b>165 000</b>	<b>1 024 161</b>

<sup>1</sup> La part variable due au titre de l'exercice 2008 est déterminée sur la base d'objectifs de chiffre d'affaires et de marge opérationnelle.

<sup>1</sup> M. Mercier a été nommé administrateur par l'Assemblée générale mixte du 7 février 2008.

### 1.3.3 Attribution d'options de souscription d'actions, d'options d'achat d'actions, ou d'actions gratuites aux mandataires sociaux.

Au cours des exercices clos le 30 juin 2009 et 2008, le Conseil d'administration n'a attribué aucune option d'achat ou de souscription d'actions aux mandataires sociaux. Aucune attribution d'actions gratuites n'a eu lieu.

### 1.3.4 Opérations des mandataires sociaux sur les titres de la société

Le tableau ci-dessous indique les actions, les options de souscription et/ou d'achat d'actions détenus par les mandataires sociaux à la date d'approbation du présent rapport par le Conseil d'administration, soit le 17 septembre 2009 (voir aussi le rapport spécial du Conseil d'administration sur les options de souscription/d'achat d'actions).

	Nombre d'actions auxquelles donnent droit les options de souscription et d'achat d'actions <sup>1</sup>	Actions (directement ou indirectement)
Philippe Ozanian	158 727 <sup>2</sup>	30 577 <sup>3</sup>
Jean-Paul Bernardini	0	15 001
Philippe Vassor	0	15 200
Edouard Mercier	0	222 959
Eric Gehl	0	500
<b>Total</b>	<b>158 727</b>	<b>284 237</b>

<sup>1</sup> Nombre d'actions pouvant être émises ou acquises.

<sup>2</sup> Le prix d'exercice de ces options s'étend de 1,52 euros à 3,42 euros. Ces options expireront entre le 12 mai 2012 et le 16 août 2014. Ces options intégralement attribuée avant la recommandation n°4 de l'AFEP/MEDEF ne comporte pas de critères de performance.

<sup>3</sup> M. Ozanian détient 5 577 actions directement et 25 000 actions InfoVista à travers un plan d'Epargne Entreprise

## **1.4 Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration**

### **1.4.1 Le Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration est doté d'un règlement intérieur, disponible sur le site internet de la Société : <http://www.infovista.com/Portals/0/pdf/ir/Reglement-interieur-du-Conseil-d-administration.pdf>

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, le Conseil s'est réuni à 8 reprises, avec un taux de présence des administrateurs s'élevant à 94 %.

Le Conseil d'administration a été appelé principalement à intervenir dans les domaines suivants :

- la stratégie du Groupe ;
- convocation de l'Assemblée Générale des actionnaires ;
- autorisation d'une garantie ;
- examen des demandes de nominations en qualité d'administrateur ;
- répartition des jetons de présence ;
- la rémunération de son Président et de son Directeur Général ;
- les comptes (arrêté des comptes sociaux et consolidés annuels, des comptes consolidés trimestriels et semestriels) ;
- le budget (prévision de chiffre d'affaires, des dépenses d'exploitation et des mouvements de trésorerie pour l'année fiscale en cours, comparaison trimestrielle au budget tel qu'approuvé par le Conseil d'administration) ;
- les opérations sur le capital (programme de rachat d'actions, constatations d'augmentation de capital consécutives à l'exercice d'options de souscription d'actions, réduction du capital par annulation d'actions) ;
- discussion sur le bon fonctionnement du conseil.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, le Conseil d'administration est plus particulièrement intervenu sur la conclusion de deux accords de coopération commerciale avec Cisco et Tektronix, ainsi que sur le plan de réorganisation et de réduction d'effectifs de la Société.

Enfin, le Conseil d'administration, en application de son règlement intérieur, a procédé lors de sa réunion du 23 juillet 2009, à une discussion sur son fonctionnement au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009. Les administrateurs ont constaté leur assiduité aux réunions du Conseil et de ses comités. Ils ont souligné par ailleurs la transparence existant dans les échanges entre administrateurs, avec la direction générale, la direction financière, et les commissaires aux comptes. Ils ont discuté enfin des modalités d'information du Conseil d'administration.

Trois comités spécialisés ont été mis en place dès 2000 pour aider le Conseil d'administration dans l'accomplissement de ses missions : le Comité d'investissement, le Comité d'audit, et le Comité des rémunérations.

### **1.4.2 Comité d'Investissement**

Le Comité d'investissement a été dissout par une décision du Conseil d'administration du 18 décembre 2008. Les projets d'investissement sont désormais directement étudiés et discutés par le Conseil d'administration.

### **1.4.3 Comité d'audit**

Au 30 juin 2009, le Comité d'audit du Conseil d'administration était composé de deux administrateurs indépendants : Jean-Paul Bernardini, président et Philippe Vassor. Monsieur Bernardini est Président du Directoire de Natixis Investissement Partners . Monsieur Vassor est ancien Président du Groupe Deloitte en France. Messieurs Vassor et Bernardini sont considérés par la société comme des experts financiers. Le Directeur Administratif et Financier, ainsi que les commissaires aux comptes ont assisté régulièrement à ces réunions. Le Comité a pu librement s'entretenir, en dehors de la présence des mandataires sociaux, avec la direction financière et les commissaires aux comptes. Il est doté d'une charte approuvée par le Conseil d'administration, définissant son rôle, ses responsabilités, et ses règles de fonctionnement, disponible sur le site internet de la Société.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, le Comité d'audit s'est réuni à 5 reprises et le taux de participation y a été de 100 %. Sur cette même période, il a été chargé par le Conseil d'administration de diverses missions de contrôle, de conseil et d'études dans les domaines suivants :

- contrôle de l'intégrité et de l'exhaustivité des comptes (trimestriels, semestriels, annuels) de la Société et du Groupe ;
- analyse du processus de reporting financier, des processus de traitements comptables, des systèmes de comptabilité interne et de contrôles financiers ;
- examen des risques et des engagements hors bilan ;
- audition, examen des travaux des commissaires aux comptes, supervision de leur nomination et de leur rémunération.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, outre les missions traditionnelles qui leur sont dévolues, les membres du Comité d'audit ont, plus particulièrement, étudié et commenté pour le Conseil d'administration les domaines suivants :

- les crédits d'impôts recherche ;
- la mise en place d'un système ERP ;
- le complément de prix et le goodwill d'Accellent ;
- le basculement d'un document de référence à un rapport financier annuel.

### **1.4.4 Comité des rémunérations**

Au 30 juin 2009, le Comité des rémunérations du Conseil d'administration était composé de trois administrateurs indépendants : Monsieur Edouard Mercier, Président, Monsieur Philippe Vassor, Monsieur Eric Gehl. Le Comité des rémunérations est doté d'une charte approuvée par le Conseil d'administration, définissant son rôle, ses responsabilités, et ses règles de fonctionnement, disponible sur le site internet de la Société.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, les membres du Comité se sont réunis 5 fois, et le taux de participation y a été de 100 %. Sur cette même période, il a été chargé par le Conseil d'administration de diverses missions de conseil et d'études dans les domaines suivants :

- la rémunération des dirigeants de la Société, et plus particulièrement la répartition entre la part fixe et variable de leur rémunération, cette dernière devant toujours être basée sur des objectifs quantitatifs clairement définis en fonction des objectifs de l'entreprise tels que déterminés par le Conseil d'administration ;
- la répartition des jetons de présence, qui doit être en partie basée sur la présence des administrateurs au Conseil d'administration et dans les différents Comités ;
- la politique salariale du Groupe et son adéquation à ses objectifs (rémunération directe et indirecte) ;

- les projets de plans d'attribution d'options d'achats ou de souscription d'actions et de plans d'attribution d'actions gratuites visant à fidéliser et motiver les contributeurs majeurs à la performance du Groupe.

#### **1.4.5 Le Président et le Directeur Général**

Le Conseil d'administration du 24 juillet 2008 a choisi de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général. Au cours du Conseil d'administration du 18 décembre 2008, M. Philippe Vassor a été nommé Président du Conseil d'administration et M. Philippe Ozanian s'est vu renouvelé son mandat de Directeur Général.

Messieurs Vassor et Ozanian ont tous deux été nommés pour la durée de leur mandat d'administrateur, soit jusqu'à la prochaine réunion de l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice clos le 30 juin 2009.

##### **1.4.5.1 Le Président du Conseil d'administration**

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

##### **1.4.5.2 Directeur Général**

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs, qui ne sont pas limités par les statuts, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Rappelons que la modification des statuts, l'approbation des comptes et l'affectation des résultats, la nomination ou la révocation des administrateurs ainsi que la fixation globale de leur rémunération, la nomination des commissaires aux comptes et l'approbation des conventions passées entre la Société et l'un de ses administrateurs ou le Directeur Général sont de la compétence unique et exclusive de l'assemblée des actionnaires.

De même, le Conseil d'administration veille, seul, à la convocation des assemblées générales d'actionnaires, l'établissement des comptes sociaux et consolidés et du rapport annuel de gestion, l'établissement des documents de gestion prévisionnelle et des rapports correspondants, l'autorisation préalable des conventions réglementées, la cooptation d'administrateurs, la nomination et la révocation du président du Conseil d'administration, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué et la fixation de leur rémunération respective, la création des Comités du Conseil et la nomination de leurs membres ainsi que la répartition des jetons de présence.

Aux fins de répondre aux exigences de l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de Commerce, il est précisé que le Conseil d'administration n'a apporté aucune limitation de pouvoir spécifique à son Directeur Général

## CHAPITRE 2 PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce, et aux articles 221-1 d) et 221-3.I du Règlement général de l'AMF, il appartient au Président du Conseil d'administration de rendre compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein du Groupe.

La description des procédures de contrôle interne repose sur une analyse des risques actualisée en fin d'exercice clos le 30 juin 2009.

Le présent rapport sur les procédures de contrôle interne a été rédigé avec le guide de mise en œuvre pour les Valeurs Moyennes et Petites du cadre de référence du contrôle interne en date du 25 février 2008, dont l'AMF recommande l'utilisation. (Guide disponible sur le site : [http://www.amf-france.org/documents/general/8178\\_1.pdf](http://www.amf-france.org/documents/general/8178_1.pdf)).

Il est rappelé que ce cadre de référence sur le contrôle interne prévoit que « *chaque société est responsable de son organisation propre et donc de son contrôle interne* ». Il permet toutefois la supervision ou le cas échéant le développement des dispositifs de contrôle interne.

### 2.1 Périmètre du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne sont définies par la Société (InfoVista SA) pour l'ensemble du Groupe, entendu comme l'ensemble de la société mère et des sociétés consolidées.

### 2.2 Définition des objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne au sein du Groupe visent à :

- assurer la conformité aux lois et règlements ;
- assurer l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;
- assurer la fiabilité des informations financières ;
- assurer la sécurité des actifs, et en particulier de la propriété intellectuelle du Groupe ;
- limiter les risques d'erreurs ou de fraude, notamment en matière comptable et financière ;
- et d'une façon générale, prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixé le Groupe.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs du Groupe seront atteints ou donner la certitude que les risques d'erreur ou de fraude, en particulier dans les domaines comptables et financiers, sont totalement éliminés.

### 2.3 Organisation générale du Groupe en matière de contrôle interne

En vue d'atteindre les objectifs opérationnels et financiers qu'il s'est fixé, le Groupe a mis en place un certain nombre de procédures et d'activités de contrôle qui se situent dans le cadre de l'organisation générale du Groupe décrite ci-dessous.

Les membres du Conseil d'administration, et notamment de son Comité d'audit, la Direction Générale, l'encadrement, ainsi que l'ensemble des collaborateurs du Groupe sont impliqués dans la maîtrise des risques qui sont associés aux domaines qui dépendent de leurs responsabilités. Le Conseil d'administration supervise, sur la base d'évaluations du Comité d'audit, l'ensemble de l'organisation et des procédures de contrôle interne.

La répartition des responsabilités et des pouvoirs est clairement définie par les organigrammes, les contrats de travail, les descriptions de postes, et les délégations de signatures. Le service des ressources humaines du Groupe ainsi que des professionnels du recrutement sélectionnent avec soin

les personnes possédant les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités. Le Groupe considère que sa politique de rémunération est appropriée pour assurer la motivation de chacun des collaborateurs. Chaque année, les responsables de service évaluent les performances de leurs collaborateurs, dans le cadre des entretiens annuels prévus par le code du travail.

Le Groupe compense sa taille et ses ressources limitées en ayant recours à une expertise extérieure notamment en matière de finance et de communication. Le Groupe fait ainsi appel à des consultants extérieurs pour l'aider à traiter entre autres les problématiques de fiscalité locale, d'impôts différés, et de couverture du risque de change.

Des livres de procédures définissent les procédures selon lesquelles doivent s'accomplir un certain nombre d'opérations.

Dans le cadre de la construction d'une culture et d'une éthique commune au Groupe, un code de conduite applicable à l'ensemble des salariés du Groupe a été adopté par le Conseil d'administration en avril 2005. Ce code de conduite peut être consulté sur le site internet de la société, à l'adresse [www.infovista.com](http://www.infovista.com). En outre, le Conseil d'administration a également adopté un code de conduite additionnel, applicable aux cadres dirigeants du Groupe, ainsi qu'à certains collaborateurs assumant des responsabilités en matière financière, juridique, et de communication (disponible également à l'adresse : [www.infovista.com](http://www.infovista.com)).

Ces informations pertinentes permettent à chacun d'exercer ses responsabilités.

## **2.4 Diffusion en interne des informations pertinentes**

Le code de conduite et les livres de procédures propres à chaque service sont accessibles à tous les collaborateurs du Groupe sur son Intranet.

Plus généralement, le Groupe considère qu'il est équipé d'un système d'information adéquate pour répondre à ces objectifs.

## **2.5 Recensement et analyse des risques**

Les principaux risques liés à l'activité du Groupe sont décrits au chapitre 7 du rapport de gestion du Conseil d'administration, relatif aux facteurs de risques. Le Groupe actualise chaque année la liste des principaux risques auxquels il est exposé, dans le cadre de la production dudit rapport de gestion.

L'exposition du Groupe aux risques financiers est décrite ci-après dans la note 22 des états financiers consolidés.

Tous les risques recensés par le Groupe ne font pas l'objet d'une activité de contrôle interne spécifique.

## **2.6 Activités de contrôle et de gestion des risques**

Les stratégies de gestion des risques et les activités de contrôle suivantes ont été mises en place afin de répondre aux objectifs du contrôle interne, d'appréhender et de s'efforcer de maîtriser une partie des risques recensés par la Groupe. Ce dernier n'a toutefois pas mis en place un système global d'analyse et de gestion des risques.

### **2.6.1 Gestion des risques**

*Concentration des opérateurs et fournisseurs de services de communication et émergence d'une concurrence accrue*

Le Groupe développe des relais de croissance dans les territoires dits émergents, en Afrique du nord, Afrique du sud, au Moyen-Orient, en Europe de l'Est et en Amérique Latine. Le Groupe s'efforce de conserver un avantage technologique pour justifier son prix et ainsi préserver sa marge.

### ***Evolution technologique très rapide***

Le Groupe essaie de limiter ce risque en consacrant d'importantes ressources au développement de nouvelles offres, en développant des échanges avec ses principaux clients pour comprendre leurs besoins et en mettant en place des plans de formation de son personnel pour rester à la pointe des développements technologiques.

### ***Erreurs ou défauts dans les produits***

Le Groupe s'appuie sur un service interne de qualité produits apte à réduire leurs défauts et d'un service support mondial d'une trentaine de personnes. Le Groupe tend également à prévoir des clauses limitatives de responsabilité et des garanties limitées dans ces contrats.

### ***Risques liés à la difficulté de recruter et de retenir le personnel qualifié nécessaire***

Le Groupe mène une politique de rémunération ambitieuse pour motiver le personnel, prévoit la mobilité interne et internationale de manière à retenir le personnel.

### ***Dépendance à l'égard de partenaires***

Le Groupe s'efforce, dans la mesure du possible, de ne créer aucun lien de dépendance absolue par rapport à un logiciel ou équipement intégré dans ses produits. Le Groupe effectue par ailleurs en interne les activités de recherche et développement considérées comme stratégiques. Le Groupe est enfin attentif lors de la mise en place d'un nouveau partenariat, à la solidité financière et technique de ses partenaires, et veille à sécuriser les relations contractuelles du Groupe avec ses partenaires.

## **2.6.2 Activités de contrôle interne**

### ***Contrôles juridiques***

Le Groupe a mis en place un livre des procédures juridiques (Legal process book), définissant les procédures internes à prendre en compte notamment en matière de contrats. Aux termes de cette politique, tous les contrats doivent être revus par le service juridique et financier avant leur signature. Le service juridique du Groupe ainsi que des avocats veillent notamment à sécuriser les relations contractuelles du Groupe avec ses partenaires. Par ailleurs, le service juridique du Groupe, ainsi que ses avocats et conseils, suivent en permanence l'évolution du cadre législatif, réglementaire, ou infra-réglementaire, dans lequel le Groupe évolue. Enfin, les services juridique, financier, et des ressources humaines revoient trimestriellement les contentieux en cours. Les contentieux significatifs sont examinés selon la même périodicité par le Conseil d'administration

### ***Prévention des délits d'initié***

Le Groupe a mis en place une politique de prévention des délits d'initiés, qui repose sur l'information des salariés sur la réglementation en vigueur et la définition de périodes pendant lesquelles les collaborateurs du Groupe ne sont pas autorisés à effectuer des opérations sur les titres de la Société. Le Groupe a actualisé sa politique de prévention des délits d'initié au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009. Ladite politique actualisée a fait l'objet d'une diffusion auprès des salariés du Groupe.

### ***Propriété intellectuelle***

La protection de la propriété intellectuelle du Groupe est assurée par un recours raisonnable et réfléchi au dépôt de brevets dans plusieurs juridictions. Les principales marques du Groupe sont en outre

enregistrées dans de nombreux pays. De plus, les sociétés du Groupe concluent des contrats de confidentialité et de licence avec leurs salariés, distributeurs, clients et prospects. Enfin, le Groupe limite l'accès et contrôle de manière attentive la distribution des logiciels, documentations et autres informations dont il détient la propriété.

### ***Politique d'assurance du Groupe***

Le Groupe s'est assuré contre un certains nombre de risques. Il a souscrit une assurance responsabilité civile des dirigeants, une assurance responsabilité civile professionnelle, ainsi qu'une assurance responsabilité civile générale. Par ailleurs, chaque société du Groupe a souscrit une assurance de dommages aux biens.

### ***Protection informatique***

Le Groupe considère qu'il est doté de mesures de protection informatique appropriées dans les domaines des accès, de la performance des réseaux, de la protection contre les virus, et de la sécurité physique des serveurs.

## **2.7 Activités de contrôle interne en matière financière et comptable**

### ***Livre des procédures comptables***

Le Groupe a mis en place un livre des procédures comptables (Accounting Process Book), définissant les procédures internes à prendre en compte en matière de cycle de conclusion des ventes, d'achats, de gestion de la trésorerie et des immobilisations corporelles. Ce registre contient en outre de nombreuses procédures administratives ou d'ordre général, telles que la gestion des déplacements professionnels, la présentation des documents comptables, ainsi qu'une présentation générale des règles applicables au service financier en matière d'éthique, d'organisation, et de répartition des responsabilités. Le Groupe a également mis en place un plan comptable Groupe contenant une description détaillée des pratiques comptables du Groupe.

### ***Créances clients***

Le Groupe a mis en place une procédure de suivi des créances clients :

- les directeurs financiers régionaux fournissent une fois par mois au Directeur Administratif et Financier et aux directeurs commerciaux régionaux une liste des créances clients échues et non échues.
- chaque mois, les directeur financiers régionaux et le Directeur Administratif et Financier font le point sur les créances échues et décident des actions de recouvrement à entreprendre.

Cette procédure permet en outre à la direction de revoir les pratiques de reconnaissance du chiffre d'affaires en vigueur avec chacun des clients réguliers du Groupe.

### ***Trésorerie***

Le Groupe a mis en place une procédure de contrôle des paiements :

- les comptes bancaires sont rapprochés mensuellement ;
- tous les paiements par chèque ou virement supérieurs à 500 euros requièrent une double signature ;
- une des deux signatures doit être celle du Directeur Administratif et Financier ou du Directeur Général pour les paiements supérieurs à 50 000 euros.

Le service financier prépare deux fois par mois un état de la trésorerie du Groupe qui est revu par le Directeur Administratif et Financier. Cet état est soumis une fois par trimestre au Comité d'audit. Il contient des informations sur la répartition de la trésorerie par filiale et par banque, ainsi que des informations sur la trésorerie détenue en devises locales ou non locales. Cet état indique enfin le solde

de la trésorerie placée dans des comptes rémunérés et la performance mensuelle de chacun des comptes.

### ***Ordres d'achats***

Le Groupe a mis en place une procédure de contrôle des achats :

- les ordres d'achats envoyés aux fournisseurs du Groupe doivent faire l'objet d'une demande d'achat préalable ; les factures de biens et services non récurrents ne sont payées par la comptabilité qu'après réception d'un ordre d'achat dûment approuvé ;
- les demandes d'achats sont approuvées par les directeurs de services et/ou par le directeur financier régional responsable.
- les demandes d'achats non budgétées supérieures à 1 000 euros et les demandes d'achats budgétées mais supérieures à 25 000 euros requièrent l'approbation du Directeur Administratif et Financier.
- les demandes d'achat supérieures à 50 000 euros requièrent l'approbation du Directeur Général.

### ***Reconnaissance du chiffre d'affaires***

#### *Approbaton des ISO*

- un ordre de vente interne (ISO – Internal Sales Order) est effectué pour chaque commande provenant d'un client extérieur et résume les principaux points de la commande ;
- les ISO sont approuvés par le directeur financier et le directeur commercial de la région. Ils sont approuvés par le Directeur Administratif et Financier pour les ordres supérieurs à 250 000 euros et le Directeur Général pour les ordres supérieurs à 1 000 000 d'euros ;
- chaque ISO est notamment accompagné du bon de commande du client, du contrat conclu et de la correspondance échangée avec le client.

#### *Revue périodique des prévisions de chiffre d'affaires*

- le Directeur Général et le Directeur Administratif et Financier rencontrent généralement les directeurs régionaux des ventes une fois par semaine pour faire un point sur l'évolution des commandes en cours de négociation.
- le service financier du Groupe établit des prévisions détaillées du chiffre d'affaires trimestriel, sous la direction du Directeur Général et Directeur Administratif et Financier.
- les directeurs financiers régionaux et le Directeur Administratif et Financier procèdent une fois par mois à une revue détaillée des prévisions de chiffre d'affaires trimestriel.

#### *Reconnaissance du chiffre d'affaires afférent aux contrats comprenant des licences et des services*

- une fois par an, le Groupe procède à une analyse historique de la juste valeur des services de maintenance, de conseil, et de formation ; cette analyse est revue par les directeurs financiers régionaux et par le Directeur Administratif et Financier ;
- pour chaque contrat d'un montant supérieur à 100 000 euros comprenant des licences et des prestations de services, le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires en allouant (selon un calcul automatisé ne nécessitant que de répondre à un courte série de questions) le montant du contrat à chaque élément du contrat en fonction de la juste valeur des prestations de maintenance, de conseil, et de formation ;

#### *Lettres de confirmation et attestations*

- le chiffre d'affaires provenant de ventes de licences effectuées par un partenaire du Groupe n'est reconnu que si ce dernier signe une lettre de certification ; cette lettre confirme l'absence d'accord parallèle (« side letter ») et le fait que ce partenaire a bien reçu une commande de la part du client final;

- les directeurs commerciaux signent tous les trimestres une attestation qui confirme l'absence d'accord parallèle ;
- pour chaque commande d'un montant supérieur à 500 mille euros, le commercial concerné signe une attestation qui confirme l'absence d'accord parallèle.

#### *Revue des contrats en cours de négociation*

- les directeurs commerciaux régionaux, le service financier, et le service juridique sont impliqués dans la revue des contrats et les négociations en cours avec les clients extérieurs ;
- les demandes spécifiques des clients et les contrats rédigés par les clients sont régulièrement revus par le service financier et juridique ;
- le Directeur Administratif et Financier rencontre mensuellement les équipes du service financier et juridique pour faire un point sur les contrats en cours de négociation.

#### *Vérifications concomitantes à la reconnaissance du chiffre d'affaires provenant des ventes de licences*

- une liste de vérifications (« check list ») est produite et archivée par le service financier avant toute reconnaissance du chiffre d'affaires provenant des ventes de licences ;
- pour les commandes de licences d'un montant supérieur à 100 000 euros, une liste de vérifications plus approfondie est produite, revue, et archivée par les directeurs financiers régionaux ;
- pour les commandes de licences d'un montant supérieur à 250 000 euros, la liste de vérification est revue et signée par le Directeur Administratif et Financier.

#### *Etablissement des comptes prévisionnels*

Un compte de résultats prévisionnel est préparé tous les trimestres par les directeurs financiers régionaux :

- le compte de résultats prévisionnel est revu par le Directeur Administratif et Financier et le Directeur Général, et présenté au Conseil d'administration une fois par trimestre ;
- les directeurs financiers régionaux recalculent le compte de résultats prévisionnel plusieurs fois par trimestre et analysent les variations observées avec le dernier compte prévisionnel présenté au Conseil d'administration ; ce travail est revu par le Directeur Administratif et Financier ;
- le Directeur Général revoit le compte de résultats au moins une fois par mois.

#### *Etablissement des comptes sociaux*

Les comptes et autres informations financières sont préparés par le service comptable, qui est centralisé en France, exception faite du service de la filiale du Groupe basée aux Etats Unis. Un bilan et un compte de résultat sont préparés tous les mois pour chaque société du Groupe :

- une liste de vérification (« check list ») est produite et archivée chaque mois par les directeurs financiers régionaux.
- tout problème important qui est rencontré est soumis au Directeur Administratif et Financier.
- 

#### *Etablissement des situations et des comptes consolidés*

Le Groupe établit une situation consolidée une fois par mois.

Le Groupe établit en outre des comptes consolidés deux fois par an :

- les services comptables présentent des revues et des analyses d'activité détaillées avant que les comptes ne soient consolidés ;
- les états financiers mensuels fournis par les services comptables sont soumis aux directeurs financiers régionaux ;
- des outils de reporting et de consolidation permettent de sécuriser la transmission et le traitement des données et de procéder à l'élimination des transactions intra-groupe ;

### *Suivi budgétaire*

Le service financier est en charge du pilotage des objectifs financiers du Groupe dans le cadre du processus de suivi budgétaire

- le service financier assure la cohérence des états financiers et identifie, analyse et alerte sur les écarts par rapport à l'exercice antérieur, au trimestre précédent et aux objectifs du Groupe ;
- le service financier revoit, analyse et affine les prévisions budgétaires chaque trimestre afin de prendre en compte toutes les évolutions du marché et de l'environnement économique dans lequel évolue le Groupe, notamment en matière de taux de change ;
- la Direction du Groupe réalise en outre un suivi détaillé de l'activité commerciale de chacune des filiales au cours du trimestre et procède à des comparaisons avec les objectifs budgétaires et les trimestres et années antérieurs.

### *Contrôle de la communication financière*

Le Groupe a mis en place un Comité de revue de l'information financière (« Disclosure Committee »), auquel participent notamment des responsables des services financier, juridique, et des relations investisseurs :

- le Comité de revue de l'information financière revoit les communiqués de presse annonçant les résultats trimestriels, semestriels, et annuels, ainsi que les rapports financiers.
- le Directeur Administratif et Financier et le Directeur Général revoient les communiqués de presse et les rapports financiers avant leur publication.

Ces documents sont aussi revus par le Comité d'audit avant d'être discutés et approuvés par le Conseil d'administration.

## **2.8 Surveillance du dispositif de contrôle interne**

Les services juridique et financier dressent annuellement un état des lieux du contrôle interne, sur la base duquel la Direction, le Conseil d'administration, et son Comité d'audit discutent des évolutions nécessaires. Le Comité d'audit entend le cas échéant des responsables opérationnels en dehors de la présence de la Direction. Sur la base de la dernière évaluation du dispositif de contrôle interne en matière comptable et financière effectuée par le Comité d'audit le 22 juillet 2009, le Conseil d'administration a estimé que ce dispositif était approprié.

En cas de changement important dans l'environnement intérieur ou extérieur au Groupe, les procédures de contrôle internes peuvent être modifiées immédiatement.

## **2.9 Perspectives**

Le Groupe est en train de mettre en place un système ERP (« Entreprise Ressource Planning ») dont l'objet est la coordination d'une partie des activités vitales du Groupe, telles que les ventes, la gestion des ressources humaines, la production des comptes sociaux et consolidés, autour d'un même système d'information. Le Groupe améliorera ainsi substantiellement l'efficacité, la sécurité et la fiabilité de la diffusion interne des informations importantes.

## **CHAPITRE 3 MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE**

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale sont énoncées à l'article 12 des statuts de la Société : <http://www.fovista.com/Portals/0/pdf/ir/Statuts-a-jour-du-25-juillet-2007.pdf>

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions prévues par l'article R225-71 du Code de commerce doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, jusqu'à 25 jours (calendaires) avant la tenue de l'Assemblée générale. Les demandes doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte. L'examen de la résolution est subordonné à la transmission, par les auteurs de la demande, d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes comptes au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Tout actionnaire peut solliciter de son intermédiaire un formulaire lui permettant de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'Assemblée générale.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis et parvenus à la société ou à son mandataire susvisé, trois jours calendaires avant la réunion de l'Assemblée générale.

Un actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée par un autre actionnaire ou son conjoint. La procuration spécifique pour chaque Assemblée est signée par le mandant qui indique ses nom, prénoms et domicile. Le mandataire n'a pas la faculté de se substituer une autre personne. Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

Le droit de participer aux Assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire - ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte si l'actionnaire réside à l'étranger - au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité (article R. 225-85 nouveau du Code de commerce).

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires financiers sont constatés par une attestation de participation délivrée par ces derniers (ou par voie électronique) dans les conditions prévues à l'article R.225-61 du Code de commerce, en annexe :

- du formulaire de vote à distance ;
- de la procuration de vote ;
- de la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée générale et qui n'a pas reçu sa carte d'admission au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

# **TROISIEME PARTIE**

## **RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

### **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société InfoVista S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### **II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 30 juin 2009 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Ces conditions sont décrites dans la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés « Principes comptables significatifs – recours à des estimations ». C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- La note 2 « Principes comptables significatifs » de l'annexe aux comptes consolidés expose les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires. Nous avons vérifié le caractère approprié des principes décrits et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Les notes 2 « Principes comptables significatifs – regroupements d'entreprises » et 3 « Goodwill » de l'annexe aux comptes consolidés présentent les principes et modalités retenus par votre société en matière de test de dépréciation des écarts d'acquisition. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié des principes décrits et des informations fournies dans l'annexe ainsi que les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 30 septembre 2009

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON  
Membre français de Grant Thornton  
International

ERNST & YOUNG Audit

Vincent Papazian

Pierre-Henri Pagnon

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société InfoVista S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 30 juin 2009 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Ces conditions sont décrites dans la note 1 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- La note 1 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires. Nous avons vérifié le caractère approprié des principes décrits et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- La note 1 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les principes d'estimation des provisions pour dépréciation des titres de participation et créances rattachées. Nous avons vérifié le caractère approprié des principes décrits et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- La note 1 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les principes utilisés par votre société en matière de tests de dépréciation des fonds de commerce. Nous avons vérifié le caractère approprié des principes décrits et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 30 septembre 2009

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON  
Membre français de Grant Thornton  
International

ERNST & YOUNG Audit

Vincent Papazian

Pierre-Henri Pagnon

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE INFOVISTA S.A.**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société InfoVista S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

**INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

#### AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 30 septembre 2009

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON  
Membre français de Grant Thornton  
International

ERNST & YOUNG Audit

Vincent Papazian

Pierre-Henri Pagnon

# QUATRIEME PARTIE

## ETATS FINANCIERS

### CHAPITRE 1 COMPTES CONSOLIDES

#### INFOVISTA BILAN CONSOLIDE (montants en milliers)

	Note	Au 30 juin 2009		Au 30 juin 2008
<b>ACTIF</b>				
Goodwill	3	€ 9 268	€	9 268
Autres immobilisations incorporelles nettes	4	1 941		2 660
Immobilisations corporelles nettes	5	1 332		1 689
Autres actifs non courants		867		680
<b>Total de l'actif non courant</b>		<b>13 408</b>		<b>14 297</b>
Clients et comptes rattachés	6	8 357		11 993
Autres actifs courants	7	1 376		1 641
Placements financiers	8	-		4 173
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	28 644		17 751
<b>Total de l'actif courant</b>		<b>38 377</b>		<b>35 558</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>€ 51 785</b>	€	<b>49 855</b>
<b>PASSIF</b>				
Capital émis	9	€ 9 724	€	10 449
Primes liées au capital	9	79 215		82 562
Actions propres	9	(1 075)		(3 525)
Réserves de conversion		(1 620)		(1 997)
Réserves consolidées		(50 384)		(52 627)
<b>Capitaux propres</b>		<b>35 860</b>		<b>34 862</b>
Produits constatés d'avance non courants		320		461
Autres passifs non courants		223		232
<b>Total des passifs non courants</b>	10	<b>543</b>		<b>693</b>
Fournisseurs et comptes rattachés		1 592		2 144
Salaires et commissions à payer		2 244		2 036
Dettes envers les organismes sociaux		1 256		1 923
Dettes fiscales de TVA		410		432
Produits constatés d'avance courants		8 843		7 591
Autres passifs courants	11	1 037		174
<b>Total des passifs courants</b>		<b>15 382</b>		<b>14 300</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>€ 51 785</b>	€	<b>49 855</b>

*L'annexe fait partie intégrante des états financiers consolidés.*

**INFOVISTA**  
**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE**  
(montants en milliers, sauf nombre d'actions et données par action)

	Note	Exercice clos le 30 juin 2009	Exercice clos le 30 juin 2008
<b>Chiffre d'affaires</b>			
Licences		€ 20 614	€ 22 377
Prestations de services		24 570	22 537
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>45 184</b>	<b>44 914</b>
<b>Coût des ventes</b>			
Licences		1 058	1 025
Prestations de services		9 040	8 271
<b>Total</b>		<b>10 098</b>	<b>9 296</b>
<b>Marge brute</b>		<b>35 086</b>	<b>35 618</b>
<b>Charges opérationnelles</b>			
Frais marketing et commerciaux		15 560	17 495
Frais de recherche et développement	<b>15</b>	9 723	10 581
Frais généraux et administratifs		5 717	6 439
Amortissements d'actifs incorporels acquis		458	267
Charges de restructuration	<b>16</b>	1 534	-
<b>Total</b>		<b>32 992</b>	<b>34 782</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>14</b>	<b>2 094</b>	<b>836</b>
Produits financiers		666	712
Charges financières		(53)	(3 273)
Pertes nettes de change		(144)	(326)
<b>Résultat financier</b>		<b>469</b>	<b>(2 887)</b>
<b>Résultat net avant impôts</b>		<b>2 563</b>	<b>(2 051)</b>
(Charge) Produit d'impôt	<b>16</b>	(320)	710
<b>Résultat net</b>		<b>€ 2 243</b>	<b>€ (1 341)</b>
Résultat net par action, de base et dilué	<b>18</b>	€ 0,13	€ (0,07)
Nombre moyen pondéré d'actions de base en circulation	<b>18</b>	17 679 138	18 602 081
Nombre moyen pondéré d'actions dilué en circulation		17 706 846	18 602 081

*L'annexe fait partie intégrante des états financiers consolidés.*

**INFOVISTA**  
**TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**  
(montants en milliers)

	<b>Exercice clos le 30 juin 2009</b>	<b>Exercice clos le 30 juin 2008</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		
Résultat net	€ 2 243	€ (1 341)
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :</i>		
Charges liées aux paiements en actions	41	114
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 713	1 462
Résultat sur cession d'immobilisations	4	21
Dotations nettes aux provisions sur créances clients	(64)	165
Perte de valeur sur les placements financiers	-	3 218
Perte de valeur sur investissements financiers	-	19
<i>Variation du besoin en fonds de roulement liés aux activités opérationnelles:</i>		
Clients et comptes rattachés	3 916	(1 464)
Autres actifs courants	287	247
Placements financiers détenus à des fins de transaction	4 173	21 519
Dépôts et cautionnements	(162)	(174)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(536)	274
Produits constatés d'avance	986	643
Dettes, charges à payer et autres passifs courants	398	(377)
Passifs non courants	(236)	(1 087)
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles</b>	<b>12 763</b>	<b>23 239</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(609)	(795)
Décassements liés aux investissements financiers	-	(19)
Acquisition de filiale consolidée, nette de la trésorerie acquise	-	(10 655)
<b>Flux de trésorerie nets consommés par les activités d'investissement</b>	<b>(609)</b>	<b>(11 469)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Augmentations de capital liées à l'exercice des options d'actions	14	376
Achat d'actions propres	(2 058)	(1 554)
Vente d'actions propres	381	452
<b>Flux nets de trésorerie consommés par les activités de financement</b>	<b>(1 663)</b>	<b>(726)</b>
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie	402	(645)
<b>Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>10 893</b>	<b>10 399</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	17 751	7 352
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	€ 28 644	€ 17 751
<b>Informations complémentaires</b>		
Impôt sur le résultat payé	€ 21	€ 501

*L'annexe fait partie intégrante des états financiers consolidés.*

**INFOVISTA**  
**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS**  
(montants en milliers, sauf nombre d'actions)

	Nombre d'actions ordinaires	Nombre d'actions propres	Capital émis actions ordinaires	Primes liées au capital	Actions propres	Réserve de conversion	Réserves consolidées	Total
<b>Au 1er juillet 2007</b>	<b>19 727 376</b>	<b>1 093 090</b>	<b>€ 10 653</b>	<b>€ 85 072</b>	<b>€ ( 5 627)</b>	<b>€ ( 1 543)</b>	<b>€ ( 51 286)</b>	<b>€ 37 269</b>
Variation de la réserve de conversion	-	-	-	-	-	(454)	-	<b>(454)</b>
<b>Variations de valeur reconnues directement en capitaux propres</b>	-	-	-	-	-	-	-	<b>(454)</b>
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	-	(1 341)	<b>(1 341)</b>
<b>Total des charges et produits reconnus sur la période</b>	-	-	-	-	-	-	-	<b>(1 795)</b>
Exercice d'options d'actions	122 453	(59 040)	66	(59)	369	-	-	<b>376</b>
Charges liées aux paiements en actions	-	-	-	114	-	-	-	<b>114</b>
Achat d'actions propres	-	662 391	-	-	(1 554)	-	-	<b>(1 554)</b>
Annulation d'actions propres	(500 000)	(500 000)	(270)	(2 189)	2 459	-	-	<b>0</b>
Ventes d'actions propres	-	(135 748)	-	(376)	828	-	-	<b>452</b>
<b>Au 30 juin 2008</b>	<b>19 349 829</b>	<b>1 060 693</b>	<b>€ 10 449</b>	<b>€ 82 562</b>	<b>€ ( 3 525)</b>	<b>€ ( 1 997)</b>	<b>€ ( 52 627)</b>	<b>€ 34 862</b>
Variation de la réserve de conversion	-	-	-	-	-	377	-	<b>377</b>
<b>Variations de valeur reconnues directement en capitaux propres</b>	-	-	-	-	-	-	-	<b>377</b>
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	-	2 243	<b>2 243</b>
<b>Total des charges et produits reconnus sur la période</b>	-	-	-	-	-	-	-	<b>2 620</b>
Exercice d'options d'actions	7 500	-	4	10	-	-	-	<b>14</b>
Charges liées aux paiements en actions	-	-	-	41	-	-	-	<b>41</b>
Achat d'actions propres	-	1 020 611	-	-	(2 058)	-	-	<b>(2 058)</b>
Annulation d'actions propres	(1 350 000)	(1 350 000)	(729)	(3 331)	4 060	-	-	<b>0</b>
Ventes d'actions propres	-	(190 148)	-	(67)	448	-	-	<b>381</b>
<b>Au 30 juin 2009</b>	<b>18 007 329</b>	<b>541 156</b>	<b>€ 9 724</b>	<b>€ 79 215</b>	<b>€ (1 075)</b>	<b>€ ( 1 620)</b>	<b>€ ( 50 384)</b>	<b>€ 35 860</b>

*L'annexe fait partie intégrante des états financiers consolidés.*

**Note 1 – Présentation générale et comparabilité**

**Note 2 - Principes comptables significatifs**

**Note 3 – Goodwill**

**Note 4 – Autres immobilisations incorporelles**

**Note 5 – Immobilisations corporelles**

**Note 6 – Clients et comptes rattachés**

**Note 7 – Autres actifs courants**

**Note 8 – Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements financiers**

**Note 9 – Capital et primes liées au capital**

**Note 10 – Passifs non courants**

**Note 11 – Autres passifs courants**

**Note 12 – Avantages au personnel**

**Note 13 – Dettes financières**

**Note 14 – Information sectorielle**

**Note 15 – Crédit d’impôt Recherche**

**Note 16 – Charges de restructuration**

**Note 17 – Impôts**

**Note 18 – Résultat net par action**

**Note 19 – Engagements hors bilan**

**Note 20 – Instruments dérivés**

**Note 21 – Contrat de vente significatif**

**Note 22 – Effectif moyen**

**Note 23 – Exposition aux risques financiers**

**Note 24 – Information sur les parties liées**

**Note 25 – Evènements postérieurs à la clôture**

## **Note 1 – PRESENTATION GENERALE ET COMPARABILITE**

### *Informations relatives au Groupe*

InfoVista S.A. est une société anonyme créée en 1995 et régie par les dispositions de la loi française. InfoVista S.A. est cotée sur le marché d'Euronext Paris en France. En date du 17 septembre 2009, le Conseil d'administration a procédé à un arrêté des comptes et a autorisé la publication des états financiers consolidés d'InfoVista S.A. pour l'exercice clos le 30 juin 2009. Ces états financiers seront soumis à l'approbation des actionnaires d'InfoVista S.A. lors de leur assemblée générale annuelle qui se tiendra le 15 décembre 2009.

### *Nature de l'activité*

InfoVista S.A. et ses filiales (le « Groupe ») est un éditeur de solutions logicielles de gestion de la qualité de services. Le Groupe conçoit, développe et commercialise des produits logiciels de haute technologie qui mesurent, analysent et génèrent des tableaux de bord sur la performance et la qualité des systèmes d'information : réseaux, serveurs et applications logicielles. L'acquisition récente d'Accellent permet au Groupe de fournir des solutions de suivi des réseaux axées sur les applications. Le Groupe propose également des services d'aide à l'installation, la mise en place, la formation des utilisateurs et la maintenance pour l'ensemble de ses produits. Le Groupe est positionné sur le segment du marché des logiciels appelé Gestion de la Qualité de Service (*Service Level Management* ou « SLM »). Le Groupe commercialise ses solutions principalement auprès d'opérateurs de télécommunication et de nouveaux prestataires de service (« Managed Service Providers »), mais également auprès de grandes entreprises. Le siège social du Groupe est situé aux Ulis, dans la banlieue de Paris, avec des filiales en Europe, Amérique et Asie.

### *Comparabilité des comptes*

La société Accellent est consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe depuis le 30 novembre 2007. En conséquence, les états financiers consolidés de l'exercice clos au 30 juin 2008 incluent sept mois d'activité de la société Accellent, contre 12 mois pour l'exercice clos au 30 juin 2009 (voir Note 3 ci-après).

## **Note 2 – PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS**

### *Bases de préparation des comptes consolidés annuels*

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés d'InfoVista S.A. et de ses filiales sont établis suivant les normes comptables internationales : International Reporting Standards (« IFRS »), telles qu'adoptées par l'Union européenne (disponible sur Internet à l'adresse suivante : [www.ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://www.ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission)) à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration. Elles comprennent les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») c'est-à-dire, les IFRS, les International Accounting Standards (« IAS ») et les interprétations émises par l'International Financial Reporting Interpretation Committee (« IFRIC ») ou l'organisme qui l'a précédé le Standing Interpretation Committee (« SIC »).

Au 30 juin 2009, les normes et interprétations comptables adoptées par l'Union européenne sont similaires aux normes et interprétations d'application obligatoire publiées par l'IASB, à l'exception de la norme IAS 39 qui n'a été adoptée que partiellement, ce qui est sans effet sur les comptes du Groupe. Par conséquent, les comptes du Groupe sont établis en conformité avec les normes et interprétations IFRS, telles que publiées par l'IASB.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en euro. Toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000) sauf indication contraire.

### *Impact des nouvelles normes comptables*

***(a) Normes, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union Européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2008***

- Norme IFRS 7 « Informations à fournir sur les instruments financiers »
- Amendements à IAS 1 « Amendements relatifs aux informations sur le capital »
- Interprétation IFRIC 7 « Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29 »
- Interprétation IFRIC 8 « Champ d'application d'IFRS 2 »
- Interprétation IFRIC 9 « Réexamen des dérivés incorporés »
- Interprétation IFRIC 10 « Information financière intermédiaire et dépréciation »
- Interprétation IFRIC 11 « IFRS 2 : actions propres et transactions intra-groupe »

L'adoption de ces normes, amendements et interprétations n'a eu aucune incidence significative sur les méthodes d'évaluation retenues pour préparer les états financiers consolidés du groupe.

***(b) Normes, amendements et interprétations dont l'anticipation est possible, ne s'appliquant pas aux activités du Groupe***

- Interprétation IFRIC 12 « Concessions de services »
- Interprétation IFRIC 14 « IAS 19 : Limite des avantages économiques liés au surfinancement du régime et obligations de financement minimum »
- Interprétation IFRIC 15 « Accord pour la construction d'un bien immobilier »

***(c) Normes, amendements et interprétations dont l'anticipation est possible***

- Interprétation IFRIC 13 « Programmes de fidélisation clients »
- Interprétation IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger »
- Norme IFRS 8 « Segments opérationnels », applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009
- Amendement à IAS 1 « Présentation des états financiers », applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009
- Amendement à IFRS 2, « Paiement fondé sur des actions : conditions d'acquisition des droits et annulations », applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009
- Amendement à IAS 32 et IAS 1 « Présentation des états financiers : Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation », applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009
- Norme IAS 23 révisée « Coûts d'emprunt », applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009
- Norme IFRS 3 révisée, « Regroupements d'entreprises », applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009
- Amendement à IAS 27, « États financiers consolidés et individuels », applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009
- Amendement à IFRS 1 et IAS 27 « Coût d'un investissement dans une filiale, une entité sous contrôle conjoint ou une entreprise associée », applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009
- Annual Improvements, applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, à moins qu'une disposition spécifique ne prévoit une autre date postérieure dans l'amélioration

Le Groupe n'a pas appliqué de normes par anticipation.

***Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB ne pouvant être anticipés faute d'adoption par l'Union Européenne***

- Amendement à IAS 39 « Instruments financiers : valorisation et comptabilisation », applicable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2009
- Amendement à IFRS 7, « Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers », applicable à partir des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009
- Amendement à IFRIC 17 « Distribution d'actif non monétaires aux actionnaires » applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.
- Amendement à IFRIC 18 « Transferts d'actifs clients » a été publié le 29 janvier 2009, applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

L'analyse d'impact de ces nouveaux textes sur les états financiers est en cours d'examen.

### ***Recours à des estimations***

Les comptes ont été établis dans un contexte de crise économique et financière caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives d'avenir, ce qui prévalait déjà à la clôture des comptes semestriels au 31 décembre 2008.

La préparation des comptes consolidés annuels conformément au cadre conceptuel des normes IFRS nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par l'équipe de direction. L'utilisation de ces estimations et hypothèses est susceptible d'avoir un impact sur les montants comptabilisés des actifs, passifs, produits et charges ainsi que des informations figurant dans l'annexe. Les estimations et hypothèses élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes portent en particulier sur les provisions, les durées de vie probable des immobilisations corporelles et incorporelles, la détermination de la juste valeur des investissements financiers, le calcul de la charge relative aux paiements sur la base d'actions, les tests de perte de valeur sur le goodwill et la détermination du montant des impôts différés. La réalité peut toutefois s'avérer différente de ces estimations.

### ***Méthodes de consolidation***

Les comptes consolidés incluent en intégration globale les comptes des sociétés dans lesquelles InfoVista S.A. exerce un contrôle exclusif. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux d'InfoVista S.A. et sur la base de méthodes comptables homogènes. Toutes les transactions et comptes réciproques entre les sociétés consolidées sont éliminés.

Le périmètre de consolidation au 30 juin 2009 est présenté ci-après :

<b>Société</b>	<b>Pays</b>	<b>Pourcentage de contrôle et d'intérêt</b>	<b>Année d'entrée dans le périmètre</b>	<b>Méthode de consolidation</b>
InfoVista SA	France	(Mère)	-	Intégration globale
InfoVista Corporation	Etats-Unis	100 %	1997	Intégration globale
InfoVista UK Ltd	Royaume-Uni	100 %	1999	Intégration globale
InfoVista GmbH	Allemagne	100 %	1999	Intégration globale
InfoVista AP Pte Ltd	Singapour	100 %	2000	Intégration globale
InfoVista IBE SA	Espagne	100 %	2001	Intégration globale
InfoVista SRL	Italie	100 %	2006	Intégration globale

Toutes les sociétés du Groupe qui ont été créées sont consolidées à compter de leur date de création.

### *Conversion des comptes des filiales étrangères et opérations en devises étrangères*

La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères consolidées est généralement la monnaie locale des pays dans lesquels elles sont implantées (à l'exception de la filiale anglaise qui utilise l'euro comme monnaie fonctionnelle).

Les actifs et passifs des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro, ont été convertis en utilisant les taux de change à la clôture de l'exercice, à l'exception des composants des capitaux propres, qui ont été convertis au cours historique. Les comptes de résultat sont convertis en utilisant les taux de change moyens de l'exercice ou de la période. Les écarts de change qui résultent de ce processus de conversion sont portés dans le poste « réserves de conversion » des capitaux propres consolidés.

Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur au moment de l'opération. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les pertes et gains de change qui en résultent sont comptabilisés dans le poste « Gains (Pertes) net(te)s de change » du compte de résultat.

Les écarts de change liés aux éléments monétaires intragroupe pouvant être considérés comme faisant partie de l'investissement net à long terme dans une filiale sont inscrits en capitaux propres en « réserves de conversion ».

### *Reconnaissance du chiffre d'affaires*

Le Groupe a retenu, dans l'application des principes comptables de reconnaissance du chiffre d'affaires selon la norme IAS 18 « Produit des activités ordinaires », des options compatibles avec les principes comptables américains définis par le Statement of Position (SOP) 97-2, « Software Revenue Recognition », émis par l'American Institute of Certified Public Accountants (AICPA).

Le chiffre d'affaires du Groupe provient de deux sources principales : les ventes de produits de logiciels et les ventes de prestations de services, qui comprennent la maintenance, le conseil et la formation. Les ventes de produits de logiciels sont généralement comptabilisées en chiffre d'affaires seulement si (1) le Groupe signe un contrat ferme avec un client final, (2) le produit est livré (à condition qu'aucune obligation résiduelle importante ne subsiste à la charge du Groupe), (3) les risques et avantages importants inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur, (4) la créance qui en résulte sera en toute probabilité recouvrée, (5) le montant des redevances est fixe et peut être déterminé et (6) les coûts encourus ou à encourir en contrepartie de la transaction peuvent être évalués de façon fiable. Si un de ces six critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis. Le Groupe comptabilise les produits de logiciels vendus par l'intermédiaire des revendeurs de la même manière que les ventes directes aux clients finaux. Néanmoins le Groupe a ajouté une procédure complémentaire dans laquelle il doit recevoir soit une copie du bon de commande entre le revendeur et le client final, soit une lettre du revendeur certifiant qu'il a bien vendu la licence à un client final nommé. Les redevances provenant des constructeurs d'équipement d'origine (OEM) sont comptabilisées soit à réception d'un rapport périodique des ventes réalisées au cours de cette période, soit à réception d'un bon de commande.

Les contrats de vente de produits du Groupe ne contiennent généralement pas de clause d'acceptation. Si un contrat de vente de produits contient une clause d'acceptation et qu'il existe une incertitude quant à l'acceptation du client, le Groupe ne comptabilise pas le chiffre d'affaires tant qu'il n'a pas reçu une acceptation écrite du client ou que la période contractuelle d'acceptation n'a pas expiré. De façon générale, le Groupe délivre électroniquement les logiciels aux clients et reconnaît les revenus de licences une fois que les codes d'accès ont été fournis pour télécharger le logiciel, considérant que tous les autres critères de reconnaissance du chiffre d'affaires ont été remplis.

Les contrats de vente de produits de logiciels contiennent généralement des prestations de maintenance pour une période initiale (en général douze mois). Le contrat de maintenance est généralement

renouvelé par tacite reconduction pour une nouvelle période de 12 mois, sauf si le contrat est résilié par le client ou par le Groupe. Le paiement des prestations de maintenance est généralement effectué à l'avance et n'est pas remboursable. Les revenus provenant de la prestation de maintenance sont différés et comptabilisés linéairement sur la durée du contrat de maintenance.

La plupart des contrats de produit incluent des prestations de conseil, de formation et d'assistance. Les prestations de conseil prévues par ces contrats sont généralement comptabilisées distinctement du chiffre d'affaires des licences dans la mesure où ces prestations de services (1) ne sont pas essentielles au fonctionnement du produit, (2) pourraient être réalisées par d'autres prestataires, (3) n'incluent pas de modification ou de personnalisation significative du produit du logiciel. Le chiffre d'affaires des prestations de conseil (temps passé par les consultants) est comptabilisé lorsque les services sont rendus. Le chiffre d'affaires des prestations de conseil au forfait est comptabilisé en fonction du degré d'avancement des prestations. Si le paiement des prestations de conseil est conditionné à l'acceptation du client, le chiffre d'affaires des prestations de conseil est comptabilisé à l'achèvement des prestations après réception de l'acceptation écrite du client. Si le chiffre d'affaires des prestations de conseil ne peut pas être comptabilisé distinctement de celui issu des produits de logiciel, alors le chiffre d'affaires total est reconnu en fonction du degré d'avancement des prestations ou à l'achèvement de celles-ci. Le chiffre d'affaires provenant des prestations de formation et autres services d'assistance est comptabilisé au fur et à mesure que les prestations sont réalisées.

Ces méthodes de comptabilisation des prestations de maintenance et des autres services sont identiques quel que soit le canal de ventes utilisé. Les clients finaux ont un contrat de service soit uniquement avec le Groupe, soit uniquement avec les revendeurs. Le Groupe comptabilise les refacturations de débours aux clients en prestations de services au cours de la même période que celle où les débours sont comptabilisés en charges.

Dans le cas d'arrangements comprenant des licences, des prestations de maintenance et/ou d'autres services, le Groupe applique la méthode résiduelle telle que définie par SOP 97-2 pour comptabiliser le chiffre d'affaires relatif à chaque élément de l'arrangement. Cette méthode consiste à différer la juste valeur de chaque élément non livré et à allouer le montant résiduel de l'arrangement aux éléments qui ont été livrés. Ainsi, la juste valeur de la prestation de maintenance correspond au prix constaté lors du renouvellement des contrats de maintenance et la juste valeur des prestations de service est déterminée à partir des taux de facturation utilisés lorsque ces prestations sont vendues séparément.

Les redevances de licences et les prestations de services qui ont été prépayées ou facturées mais qui n'ont pas encore été comptabilisées en revenus sont comptabilisées en produits constatés d'avance.

### ***Regroupements d'entreprises***

Le Groupe comptabilise les regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition conformément à IFRS 3. Le Groupe identifie les actifs incorporels séparément du goodwill à leur juste valeur s'ils répondent aux critères d'immobilisations. Le Groupe alloue le coût d'acquisition aux actifs et passifs repris et aux actifs incorporels identifiés à leur juste valeur. L'excédent est affecté en goodwill.

Lorsque l'accord de regroupement d'entreprise prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans l'évaluation du coût du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable. Le groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser l'identification et l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels.

Les écarts d'acquisition, qui ne sont pas amortis, font l'objet d'un test de dépréciation systématique à chaque clôture annuelle. Une perte de valeur est comptabilisée, le cas échéant, lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est notamment estimée en utilisant la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

### ***Immobilisations incorporelles***

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels acquis pour l'usage interne du Groupe, des actifs incorporels identifiables (savoir faire technologique) évalués dans le cadre d'opérations de regroupement d'entreprises et des droits liés à l'utilisation de licences de logiciels. Les droits liés à l'utilisation de licences correspondent à des licences temporaires sur des logiciels développés par des tiers et que le Groupe intègre dans ses propres produits.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé suivant la méthode linéaire sur les durées d'utilité estimées suivantes :

Logiciels	3 ans
Actifs incorporels identifiés	4 ans

Les amortissements des logiciels sont alloués par effectif dans les postes de charges opérationnelles au compte de résultat. Les droits liés à l'utilisation de licences sont amortis en prenant le plus élevé des deux montants suivants : (1) l'amortissement calculé linéairement sur la durée de vie économique des droits qui varie selon les licences entre deux et huit ans ou (2) l'amortissement, calculé proportionnellement aux chiffres d'affaires prévisionnels sur la période de concession des droits. Les amortissements des droits de licences sont comptabilisés au compte de résultat en « coût des ventes ».

### ***Immobilisations corporelles***

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations :

Installations générales et agencements	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Mobilier et matériels divers	10 ans

Les installations générales et agencements sont amortis sur leur durée probable d'utilisation, évaluée à dix ans ou sur la durée du bail restant si celle-ci est inférieure. Les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés en charges à la réalisation de ces prestations. Quand des immobilisations sont cédées ou mises hors service, le gain ou la perte est comptabilisé en résultat opérationnel. Les amortissements correspondant à ces immobilisations sont alloués par effectif dans les postes de charges opérationnelles au compte de résultat.

### ***Frais de recherche et développement de logiciels destinés à la vente***

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les dépenses de développement sont immobilisées lorsque le Groupe peut démontrer que tous les critères suivants sont réunis : 1) la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente, 2) son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre, 3) sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle, 4) la façon dont cet actif génèrera des avantages économiques futurs probables, 5) la disponibilité des ressources appropriées pour achever, utiliser ou vendre le développement, et 6) la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses engagées au titre du projet de développement.

La faisabilité technique des logiciels développés par le Groupe n'est généralement établie qu'à la finalisation d'un prototype. Par conséquent, le délai est assez court entre l'établissement de la faisabilité technique et la commercialisation de logiciels, et les frais susceptibles d'être immobilisés ne sont pas significatifs.

Les frais de recherche et développement sont principalement composés des charges de personnel associées au développement de logiciel, de la dépréciation de logiciels et matériels informatiques et de tout achat de technologie externe utilisée pour les projets de développement et qui ne répond pas aux six critères de capitalisation décrits ci-dessus. Les droits liés à l'utilisation de licences de logiciels développés par des tiers et que le Groupe intègre dans ses propres produits sont immobilisés lorsque ces acquisitions répondent aux critères d'immobilisation. Les amortissements de ces immobilisations incorporelles sont enregistrés en coûts des ventes de licences.

Le Crédit Impôt Recherche est comptabilisé en déduction des frais de recherches et développement.

### ***Tests de valorisation des immobilisations***

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », la valeur des immobilisations corporelles et incorporelles fait l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe des facteurs internes ou externes montrant que l'un de ces actifs a perdu de la valeur. Lorsque de tels facteurs existent, le Groupe calcule la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. La valeur recouvrable est déterminée comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité de l'actif, ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient, si l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs, est établie selon la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés. Si la valeur ainsi évaluée se révèle inférieure à la valeur nette comptable, le Groupe comptabilise une dépréciation exceptionnelle égale à la différence entre la valeur nette comptable du bien et sa valeur recouvrable.

### ***Créances clients et comptes rattachés***

Les créances commerciales sont enregistrées pour leur montant nominal. Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

### ***Autres actifs courants***

Les autres actifs courants correspondent aux autres actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

### ***Placements financiers***

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés en « placements financiers ». Les placements financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les gains et pertes latents sur ces placements détenus à des fins de transaction sont comptabilisés en « produits financiers ou charges financières ». Les actifs financiers disponibles à la vente sont mesurés à leur juste valeur. Ces gains et pertes latents sont comptabilisés directement en capitaux propres dans le compte « réserves de réévaluation ». Les ventes de placements financiers sont comptabilisées selon la méthode du « premier entré, premier sorti ».

### ***Trésorerie et équivalents de trésorerie***

Le Groupe considère comme équivalents de trésorerie les placements liquides ayant une échéance de trois mois au plus à la date d'acquisition, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie. Les équivalents de trésorerie sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur sont enregistrées en « produits financiers ».

### ***Actions propres***

Les actions propres sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Les ventes d'actions propres sont comptabilisées selon la méthode du « premier

entré, premier sorti ». Les plus et moins-values de cession sont comptabilisés directement en capitaux propres dans le compte « primes liées au capital » pour leur montant net d'impôt.

### ***Paiement sur la base d'actions***

En application de la norme IFRS 2 « Paiement sur la base d'actions », le Groupe comptabilise une charge pour les avantages consentis aux salariés du Groupe dans le cadre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, en contrepartie du compte « primes liées au capital » pour les transactions dénouées par remise d'actions.

La juste valeur des instruments octroyés est calculée à la date d'attribution et la charge correspondante est étalée sur la durée d'acquisition des droits en tenant compte de plusieurs paramètres, tels que le prix d'exercice de l'option ou du bon de souscription d'action (BSA), le cours de l'action InfoVista à la date d'attribution, la volatilité attendue de l'action, le taux de dividende attendu, le taux d'intérêt sans risque et la durée de vie estimée de l'option ou du BSA. Le modèle de valorisation des options et des BSA utilisé est le modèle binomial. La charge est allouée aux différents postes du compte de résultat suivant le département d'affectation du bénéficiaire selon les mêmes principes que pour l'allocation des autres charges de personnel.

En fonction des hypothèses de rotation du personnel, le Groupe fait une estimation du nombre d'options et de BSA qui deviendront exerçables, afin de ne comptabiliser une charge que pour les options et les BSA dont l'acquisition du droit est attendue. A chaque arrêté comptable, ce nombre est ajusté en fonction des révisions d'estimation et du nombre d'options finalement acquis. La charge est ensuite ajustée en conséquence.

### ***Provisions***

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour mettre fin à l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt en charges financières. Les provisions sont incluses en « passifs non courants » pour la part à long terme et en « passifs courants » pour la part à court terme.

### ***Autres passifs courants***

Les autres passifs courants correspondent aux autres passifs devant être réglés ou négociés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

### ***Contrats de location***

Les contrats de location d'actifs aux termes desquels le Groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location-financement. Les actifs ainsi loués sont capitalisés au début du contrat à la valeur la plus faible entre leur juste valeur et la valeur actualisée des paiements minima au titre de la location. Les actifs acquis dans le cadre de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité ou sur la durée du contrat si celle-ci est plus courte.

Les contrats de location aux termes desquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location simple.

### ***Impôts***

La charge d'impôt incluse dans la détermination du résultat net de l'exercice est égale au montant total des impôts courants et des impôts différés.

Des impôts différés sont constatés, en utilisant la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux reportables. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture. Les actifs d'impôts différés sont constatés lorsqu'il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé.

L'impôt exigible et différé est directement comptabilisé dans les capitaux propres si l'impôt concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement dans les capitaux propres. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

### ***Résultat par action***

Le Groupe calcule un résultat net par action de base et dilué, soit respectivement sans prise en compte et avec prise en compte de l'effet dilutif des options et des bons de souscription d'actions. Le résultat net par action de base est calculé en divisant le résultat net de la période par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période. Le résultat net par action dilué est calculé en divisant le résultat net de la période par la moyenne pondérée du nombre de titres en circulation. Les titres sont composés des actions et des titres potentiels. Les titres potentiels correspondent aux options et aux bons de souscription d'actions potentiellement exerçables dont le prix d'exercice est inférieur à la moyenne du cours de bourse sur la période et sont pris en compte comme s'ils avaient été exercés. Les titres potentiels sont valorisés selon la méthode du « rachat d'actions » au prix de marché moyen de la période. Selon cette méthode, le prix d'émission total de ces titres potentiels inclut la juste valeur des services à fournir au Groupe dans le futur dans le cadre des plans d'options et de bons de souscription d'actions. Lorsque le résultat net par action de base est négatif, le résultat net par action dilué est égal au résultat net de base par action. Les actions propres portées en diminution des capitaux propres consolidés ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action.

### ***Juste valeur***

Aux 30 juin 2009 et 2008, les valeurs d'inventaire des actifs et passifs tels que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements financiers, les créances clients et fournisseurs, et les autres créances et autres dettes d'opérationnelles, étaient proches de leurs valeurs de marché, principalement en raison de leurs échéances à court terme.

### ***Instruments dérivés***

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de couverture de change. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Dès lors qu'elles sont qualifiées comptablement de couverture, il convient de distinguer :

- les couvertures de juste valeur, qui couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ;
- les couvertures de flux de trésorerie, qui couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie futurs.

Concernant les couvertures de juste valeur, tout profit ou perte résultant de la réévaluation de l'instrument de couverture à sa juste valeur est comptabilisé immédiatement au compte de résultat. Parallèlement tout profit ou perte sur l'élément couvert vient modifier la valeur comptable de cet élément en contrepartie d'un impact au compte de résultat.

Concernant les couvertures de flux de trésorerie futurs, la partie du profit ou de la perte réalisée sur l'instrument de couverture qui est déterminée comme étant une couverture efficace est comptabilisée directement en capitaux propres. La partie inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat. Les profits et les pertes qui ont été comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle l'engagement ferme couvert affecte le résultat.

Pour les dérivés qui ne satisfont pas aux critères de qualification pour la comptabilité de couverture, tout profit ou perte résultant des variations de juste valeur est comptabilisé directement dans le résultat de l'exercice.

### ***Stocks***

Le stock de produits destinés à la vente correspond aux produits achetés et non encore livrés au client. La méthode utilisée est le first in first out. La valorisation de ces stocks est réalisée au cours du dernier prix d'achat.

Ce stock peut être prêté. Dans ce cas tout matériel figurant dans le stock est déprécié linéairement à partir de sa date d'achat sur une durée d'utilisation de deux ans.

Le stock de produits servant aux démonstrations mais non destinés à la vente est comptabilisé en immobilisation et amorti sur une durée de cinq ans. La valorisation de ces stocks est réalisée au cours du dernier prix d'achat.

### **Note 3 – GOODWILL**

Le 22 novembre 2007, le Groupe a réalisé l'acquisition définitive de 100% des actions d'Accellent, une société non cotée basée en France, dont les solutions de gestion des performances et d'assurance qualité des applications métier sont utilisées principalement par de grandes entreprises françaises et internationales. Le prix d'acquisition s'élève à 13 500 milliers d'euros, auquel il convient d'ajouter 189 milliers d'euros de frais d'acquisition. Ce montant a été payé intégralement en numéraire en novembre 2007. Un complément de prix d'un montant maximal de 6 000 milliers d'euros, payable en 2011, sera déterminé sur la base d'objectifs de chiffre d'affaires cumulé sur trois ans compris entre 15 000 milliers d'euros et 23 920 milliers d'euros. Au 30 juin 2009, compte tenu de l'incertitude quant à son versement, aucune dette n'a été comptabilisée à ce titre.

Le goodwill reconnu au moment de cette acquisition s'élève à 9 268 milliers d'euros.

La société Accellent a été consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés depuis le 30 novembre 2007. Par ailleurs, la société Accellent a fait l'objet d'une TUP (Transmission Universelle de Patrimoine) dans les comptes d'InfoVista SA en date du 1<sup>er</sup> Avril 2008.

L'écart d'acquisition relatif à l'acquisition d'Accellent a fait l'objet d'un test de dépréciation conformément à la méthode décrite en note 2, réalisé avec l'aide d'un expert indépendant. Ce test n'a pas mis en évidence de perte de valeur nécessitant de constater une dépréciation. Un accroissement d'un point du taux d'actualisation retenu pour l'évaluation de la valeur recouvrable ne conduirait pas à ramener la valeur recouvrable à un montant inférieur à la valeur nette comptable des actifs testés.

### ***Informations financières pro forma***

L'information financière pro forma a été préparée à partir des états financiers du Groupe sur douze mois clos le 30 juin 2008 et des ajustements pro forma identifiés comme les plus significatifs apportés au compte de résultat de l'exercice clos le 30 juin 2008 du Groupe. Ces ajustements ont vocation à traduire, sans être cependant représentatifs, la situation financière du Groupe et le résultat qu'elle aurait enregistré si l'acquisition d'Accellent réalisée le 30 novembre 2007 avait été faite le 1<sup>er</sup> juillet 2007.

	Pro forma Exercice clos le 30 juin 2008		Exercice clos le 30 juin 2009	
Chiffre d'affaires	€	46 916	€	45 184
Coût des ventes		9 479		10 098
Marge brute		37 437		35 086
Charges opérationnelles		36 128		32 992
Résultat opérationnel		1 309		2 094
Résultat financier		(3 019)		469
Résultat net avant impôts		(1 710)		2 563
Produit (charge) d'impôts		710		(320)
Résultat net	€	(1 000)	€	2 243

#### Note 4 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles nettes sont constituées des éléments suivants:

Valeur brute	Soldes au 30 juin 2008		Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Effet de change	Soldes au 30 juin 2009		
Logiciels acquis	€	1 130	€	174	€	-	€	1 320
Droits liés à l'utilisation de logiciels		2 904		-		-		2 904
Actifs incorporels acquis d'Accellent		1 830		-		-		1 830
<b>Total</b>	<b>€</b>	<b>5 864</b>	<b>€</b>	<b>174</b>	<b>€</b>	<b>0</b>	<b>€</b>	<b>6 054</b>

Amortissements	Soldes au 30 juin 2008		Dotations	Reprises	Effet de change	Soldes au 30 juin 2009		
Logiciels acquis	€	952	€	156	€	-	€	1 124
Droits liés à l'utilisation de logiciels		1 985		279		-		2 265
Actifs incorporels acquis d'Accellent		267		458		-		724
<b>Total</b>	<b>€</b>	<b>3 204</b>	<b>€</b>	<b>893</b>	<b>€</b>	<b>0</b>	<b>€</b>	<b>4 113</b>

<b>Valeur nette comptable</b>	<b>€</b>	<b>2 660</b>	<b>€</b>	<b>(719)</b>	<b>€</b>	<b>0</b>	<b>€</b>	<b>0</b>	<b>€</b>	<b>1 941</b>
-------------------------------	----------	--------------	----------	--------------	----------	----------	----------	----------	----------	--------------

Parmi les droits liés à l'utilisation des logiciels acquis, figurent des droits acquis auprès de Progress Software (Objectstore) pour une valeur nette comptable de respectivement 510 et 713 milliers d'euros aux 30 juin 2009 et 2008. Ces droits restent à amortir sur une durée de deux ans et demi au 30 juin 2009, et sont utilisés dans le cadre de ventes de produits VistaFoundation. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours des exercices clos aux 30 juin 2009 et 2008.

<b>Valeur brute</b>	<b>Soldes au 30 juin 2007</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Cessions ou mises au rebut</b>	<b>Effet de change</b>	<b>Soldes au 30 juin 2008</b>
Logiciels acquis	€ 1 318	€ 106	€ (268)	€ (26)	€ 1 130
Droits liés à l'utilisation de logiciels	2 733	171	-	-	2 904
Actifs incorporels acquis d'Accellent	-	1 830	-	-	1 830
<b>Total</b>	<b>€ 4 051</b>	<b>€ 2 107</b>	<b>€ (268)</b>	<b>€ (26)</b>	<b>€ 5 864</b>

<b>Amortissements</b>	<b>Soldes au 30 juin 2007</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>Effet de change</b>	<b>Soldes au 30 juin 2008</b>
Logiciels acquis	€ 1 064	€ 180	€ (267)	€ (25)	€ 952
Droits liés à l'utilisation de logiciels	1 719	266	-	-	1 985
Actifs incorporels acquis d'Accellent	-	267	-	-	267
<b>Total</b>	<b>€ 2 783</b>	<b>€ 713</b>	<b>€ (267)</b>	<b>€ (25)</b>	<b>€ 3 204</b>

<b>Valeur nette comptable</b>	<b>€ 1 268</b>	<b>€ 1 394</b>	<b>€ (1)</b>	<b>€ (1)</b>	<b>€ 2 660</b>
-------------------------------	----------------	----------------	--------------	--------------	----------------

#### Note 5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont constituées des éléments suivants :

<b>Valeur brute</b>	<b>Soldes au 30 juin 2008</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Cessions ou mises au rebut</b>	<b>Reclassements</b>	<b>Effet de change</b>	<b>Soldes au 30 juin 2009</b>
Installations générales et agencements	€ 1 474	€ 66	€ -	€ (53)	€ 40	€ 1 527
Matériel informatique	3 083	361	(294)	47	82	3 279
Mobilier et matériel divers	647	-	-	5	8	660
<b>Total</b>	<b>€ 5 204</b>	<b>€ 427</b>	<b>€ (294)</b>	<b>€ (1)</b>	<b>€ 130</b>	<b>€ 5 466</b>

<b>Amortissements</b>	<b>Soldes au 30 juin 2008</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>Reclassements</b>	<b>Effet de change</b>	<b>Soldes au 30 juin 2009</b>
Installations générales et agencements	€ 1 151	€ 272	€ -	€ -	€ 36	€ 1 459
Matériel informatique	1 911	481	(290)	-	46	2 148
Mobilier et matériel divers	453	67	-	-	7	527
<b>Total</b>	<b>€ 3 515</b>	<b>€ 820</b>	<b>€ (290)</b>	<b>€ -</b>	<b>€ 89</b>	<b>€ 4 134</b>

<b>Valeur nette comptable</b>	<b>€ 1 689</b>	<b>€ (393)</b>	<b>€ (4)</b>	<b>€ (1)</b>	<b>€ 41</b>	<b>€ 1 332</b>
-------------------------------	----------------	----------------	--------------	--------------	-------------	----------------

Au cours des exercices clos les 30 juin 2009 et 2008, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée sur les immobilisations corporelles. Par ailleurs, au cours de ces mêmes exercices, il n'y a pas eu de financement d'équipement par des contrats de location financement significatifs.

Valeur brute	Soldes au 30 juin 2007	Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Reclassements	Effet de change	Soldes au 30 juin 2008
Installations générales et agencements	€ 1 394	145		(8)	(57)	€ 1 474
Matériel informatique	3 210	578	(596)	(3)	(106)	3 083
Mobilier et matériel divers	663	19	(5)	(5)	(25)	647
<b>Total</b>	<b>€ 5 267</b>	<b>742</b>	<b>(601)</b>	<b>(16)</b>	<b>(188)</b>	<b>€ 5 204</b>

Amortissements	Soldes au 30 juin 2007	Dotations	Reprises	Reclassements	Effet de change	Soldes au 30 juin 2008
Installations générales et agencements	€ 925	270	(2)		(42)	€ 1 151
Matériel informatique	2 053	502	(575)		(69)	1 911
Mobilier et matériel divers	402	66	(4)		(11)	453
<b>Total</b>	<b>€ 3 380</b>	<b>838</b>	<b>(581)</b>		<b>(122)</b>	<b>€ 3 515</b>

<b>Valeur nette comptable</b>	<b>€ 1 887</b>	<b>(96)</b>	<b>(20)</b>	<b>(16)</b>	<b>(66)</b>	<b>€ 1 689</b>
-------------------------------	----------------	-------------	-------------	-------------	-------------	----------------

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles de l'exercice clos le 30 juin 2008 liés à l'acquisition de la société Accellent représentent respectivement 200 milliers d'euros et 90 milliers d'euros.

## Note 6 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les clients et comptes rattachés sont constitués des éléments suivants :

	Au 30 juin	
	2009	2008
Clients et comptes rattachés	€ 8 601	€ 12 335
Provisions sur créances clients	(244)	(342)
<b>Total</b>	<b>€ 8 357</b>	<b>€ 11 993</b>

Le tableau ci-dessous décrit les mouvements concernant les provisions sur créances clients :

	Solde début de période	Dotation de l'exercice	Reprises pour consommation	Reprises sans objet	Effet de change	Solde fin de période
Exercice 2008	€ 345	€ 451	€ (156)	€ (286)	€ (13)	€ 342
Exercice 2009	€ 342	€ 48	€ (48)	€ (110)	€ 12	€ 244

L'analyse des créances clients échues en montant net de provisions sur créances clients est résumée ci-après :

	Total	Non échues	Échéances dépassées			
			< 30 jours	31 – 60 jours	61 - 90 jours	91 – 180 jours
Au 30 juin 2008 €	11 993 €	9 175 €	1 121 €	727 €	273 €	697
Au 30 juin 2009 €	8 357 €	5 867 €	1 021 €	182 €	391 €	896

### Note 7 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants sont constitués des éléments suivants :

	Au 30 juin	
	2009	2008
Charges constatées d'avance	€ 665	€ 816
Stocks de marchandises	300	326
Taxes sur la valeur ajoutée	49	158
Autres	362	341
<b>Total autres actifs courants</b>	<b>€ 1 376</b>	<b>€ 1 641</b>

Les charges constatées d'avance correspondent principalement à des paiements en avance de loyers de bureaux, à des abonnements annuels et à des primes d'assurance liées à des contrats de maintenance avec des tiers à la fois en interne et pour les logiciels commercialisés.

#### *Stocks de marchandises*

Aux cours des exercices clos le 30 juin 2009, le montant du stock de marchandises et de la provision pour dépréciation du stock de marchandises s'élèvent respectivement 336 milliers d'euros et 36 milliers d'euros. Aux cours des exercices clos le 30 juin 2008, le montant du stock de marchandises et de la provision pour dépréciation du stock de marchandises s'élèvent respectivement 340 milliers d'euros et 14 milliers d'euros.

### Note 8 – TRESORERIE, EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET PLACEMENTS FINANCIERS

#### *Politique et objectifs de financement et de gestion de la trésorerie et placements financiers*

Les objectifs de financement du Groupe par ordre de priorité sont les suivants: 1) une liquidité suffisante pour permettre de répondre aux besoins opérationnels, 2) limiter le risque sur la valeur nominale, 3) diversifier le risque, et 4) optimiser la performance. La direction financière du Groupe cherche à investir un montant maximum de trésorerie disponible dans des équivalents de trésorerie et des placements financiers. Le Groupe maintient une trésorerie suffisante pour répondre à ses obligations financières à court et moyen terme. Tous les équivalents de trésorerie et placements financiers sont détenus dans des établissements financiers situés en Europe, aux Etats Unis, Singapour, Japon et/ou Australie. Le Groupe investit principalement dans des certificats de dépôts auprès d'établissements bancaires réputés. Néanmoins, le portefeuille se limite aux types d'investissements suivants : les placements émis ou garantis par les gouvernements locaux ou leurs agences ; les

obligations bancaires ; les titres de créances négociables, dont les certificats de dépôts et les billets de trésorerie ; et autres obligations court terme, ainsi que les SICAV et FCP monétaires.

### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :

	<b>Au 30 juin</b>	
	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Trésorerie	€ 10 760	€ 14 534
Équivalents de trésorerie	17 884	3 217
<b>Total trésorerie et équivalent de trésorerie</b>	<b>€ 28 644</b>	<b>€ 17 751</b>

Les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués de certificats de dépôts et d'investissements à caractère monétaire. Pour les exercices clos les 30 juin 2009 et 2008, les produits financiers liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie ont été respectivement de 612 milliers d'euros et 658 milliers d'euros et sont inclus en « produits financiers » au compte de résultat. Le taux moyen de rémunération de la trésorerie et équivalents de trésorerie s'élève respectivement à 2,75% et 3,9% pour les exercices clos les 30 juin 2009 et 2008.

Au 30 juin 2009, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont libellés principalement en euros, dollars américains et dollars singapouriens pour un montant en euros ou équivalent en euros respectivement de 23 226 milliers d'euros, 3 920 milliers d'euros, 1 498 milliers d'euros. Au 30 juin 2008, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont libellés principalement en euros, dollars américains dollars singapouriens pour un montant en euros ou équivalent en euros respectivement de 13 912 milliers d'euros, 2 570 milliers d'euros, 1 269 milliers d'euros. La maturité de la trésorerie et équivalents de trésorerie est inférieure à trois mois.

### *Placements financiers courants*

Au 30 juin 2009 et 2008, les placements financiers courants du Groupe sont de zéro et 4 172 milliers d'euros respectivement et sont détenus à des fins de transactions.

Compte tenu de la crise de liquidité survenue sur le marché américain des titrisations en juillet 2007, un des établissements financiers avec lequel le Groupe collabore avait pris la décision de suspendre les souscriptions et les rachats de FCPs monétaires dynamiques investis par le Groupe et de procéder à leur dissolution anticipée. Au cours de l'exercice fiscal clos le 30 juin 2008, le Groupe a enregistré une perte sur ces actifs financiers pour un montant de 3 218 milliers d'euros qui est incluse dans les charges financières au niveau du compte de résultat du 30 juin 2008.

Après plusieurs actions prises au cours de l'exercice fiscal, le Groupe a récupéré 4 172 milliers d'euros avant la fin de l'exercice fiscal clos le 30 juin 2009, et ce sans subir de pertes financières supplémentaires.

## **Note 9 – CAPITAL ET PRIMES LIEES AU CAPITAL**

### *Capital*

Aux 30 juin 2009 et 2008, le nombre d'actions émises et autorisées s'élève à respectivement 18 007 329 et 19 349 829. Aux 30 juin 2009 et 2008, le nombre d'actions en circulation s'élève à respectivement 17 466 173 et 18 289 136. La valeur nominale de l'action est de 0,54 euro. Les opérations sur le capital figurent distinctement dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

Les objectifs du Groupe dans la gestion de son capital sont :

- de maintenir l'exploitation du Groupe dans le but de fournir un retour sur capital aux actionnaires ainsi que des bénéfices aux autres intervenants, et
- de fournir aux actionnaires une rentabilité satisfaisante en ajustant les prix des produits et services en fonction du niveau de risque.

Le Groupe gère la structure de son capital et fait les ajustements nécessaires en fonction des conditions économiques et des caractéristiques de risque de ses principaux actifs. Dans le but de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut payer des dividendes aux actionnaires, rembourser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions, et acheter ou vendre ses propres actions.

### ***Actions propres***

Aux 30 juin 2009 et 2008, le Groupe détenait respectivement 541 156 et 1 060 693 de ses propres actions pour de multiples objectifs.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, le Groupe a racheté 1 020 611 actions (dont 818 795 dans le cadre d'un mandat de rachat d'actions avec pour objectif d'annuler les actions rachetées et 201 816 dans le cadre d'un contrat de liquidité annoncé par le Groupe le 3 octobre 2008), au prix moyen de 2,02 euros, pour un montant de 2 058 milliers d'euros et a vendu 190 148 actions pour 381 milliers d'euros au prix moyen de 2,00 euros. Par ailleurs, au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, le Groupe a procédé à l'annulation de 1 350 000 de ses propres actions en deux blocs de 700 000 et 650 000 pour un montant de 4 060 milliers d'euros.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008, le Groupe a racheté 662 391 actions, au prix moyen de 2,35 euros, pour un montant de 1 554 milliers d'euros et a vendu 194 788 actions pour 580 milliers d'euros au prix moyen de 2,98 euros (dont 59 040 actions pour 127 milliers d'euros suite à l'exercice d'options d'achat d'actions, au prix moyen de 2,15€). Par ailleurs, au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008, le Groupe a procédé à l'annulation d'un bloc de 500 000 de ses propres actions pour un montant de 2 459 milliers d'euros.

### ***Droits préférentiels de souscription***

Les actionnaires disposent d'un droit préférentiel de souscription lors de chaque augmentation de capital, au prorata de leur participation. Les actionnaires peuvent renoncer à ce droit sous certaines conditions lors d'une Assemblée Générale extraordinaire. En l'absence de renonciation préalable, les droits préférentiels sont négociables pendant la période de souscription.

### ***Dividendes***

Des dividendes peuvent être distribués par prélèvement sur les réserves en conformité avec les dispositions de la loi française et les Statuts de la Société. InfoVista S.A. n'a distribué aucun dividende depuis sa création. Le report à nouveau et les autres réserves distribuables dans les comptes sociaux s'élèvent à un montant négatif d'environ 51 millions d'euros au 30 juin 2009 avant affectation du résultat de l'exercice. Toute distribution de dividende serait effectuée en euros.

### ***Plans d'options de souscription et d'achat d'actions et plans d'attribution d'actions gratuites***

Le Groupe a mis en place trois plans d'options de souscription d'actions, "Plan 1999", "Plan 2000" et "Plan 2001", et quatre plans d'options d'achat d'actions, "Plan 2003", "Plan 2004", "Plan 2005" et "Plan 2006", en vertu desquels des options de souscription et d'achat d'actions peuvent ou ont pu être attribuées à des membres du personnel du Groupe, leur permettant d'acquérir un nombre déterminé d'actions à un prix fixé par le Conseil d'administration. Ce prix n'est généralement pas inférieur à la valeur de marché de l'action InfoVista à la date de l'attribution.

Les plans 1999, 2000 et 2001 permettaient au Conseil d'administration d'attribuer, pendant une période de cinq ans à compter de la date d'autorisation de l'Assemblée, (le 9 avril 1999 pour le plan 1999, les 9 décembre 1999 et 11 mai 2000 pour le plan 2000 et le 18 décembre 2000 pour le plan

2001), des options ouvrant droit à la souscription de respectivement 1 126 000, 750 000 et 2 000 000 actions. Les Plans 1999, 2000 et 2001 ne permettent plus à la date du 30 juin 2009 de nouvelles attributions. Les options de souscription d'actions ainsi octroyées sont généralement assorties d'un délai d'acquisition progressif de trois ans par tranche de 25 % au bout d'un an, deux ans, deux ans et demi et trois ans. Les options attribuées en vertu des plans 1999 et 2000 expirent huit ans après leur date d'attribution ; les options attribuées en vertu du plan 2001 expirent dix ans après leur date d'attribution.

Le Plan 2003, comporte les mêmes caractéristiques que celles du Plan 2001 et ouvre le droit à l'achat de 300 000 actions. Au 30 juin 2008, le Plan 2003 a expiré, de sorte qu'aucune attribution ne peut plus être faite au titre de ce plan.

Le Plan 2004 permet au Conseil d'administration d'attribuer, pendant une période de trois ans et deux mois à compter de la date d'autorisation de l'Assemblée le 15 décembre 2003, des options ouvrant droit à l'achat de 480 000 actions. Les autres termes et conditions applicables à ces options sont similaires à ceux du Plan 2001. Le Plan 2004 a été annulé lors de la mise en place du Plan 2006, de sorte qu'aucune attribution ne peut plus être faite au titre du Plan 2004 au 30 juin 2009.

Le Plan 2005 permet au Conseil d'administration d'attribuer, pendant une période de trois ans et deux mois à compter de la date d'autorisation de l'assemblée, des options ouvrant droit à l'achat de 360 000 actions. Les options d'achat octroyées à des membres du personnel d'entités françaises du Groupe sont généralement exerçables en totalité quatre ans après la date de leur attribution. Les options d'achat octroyées à des membres du personnel d'entités non-françaises du Groupe sont généralement assorties d'un délai d'acquisition progressif de trois ans par tranche de 25 % au bout d'un an, deux ans, deux ans et demi et trois ans. Les options attribuées en vertu du plan 2005 expirent dix ans après leur date d'attribution. Le Plan 2005 a été annulé lors de la mise en place du Plan 2006, de sorte qu'aucune attribution ne peut plus être faite au titre du Plan 2005 au 30 juin 2009.

Le Plan 2006 permet au Conseil d'administration d'attribuer, pendant une période de trois ans et deux mois à compter de la date d'autorisation de l'assemblée le 15 décembre 2006, des options ouvrant droit à l'achat de 244 300 actions. Les autres termes et conditions applicables à ces options sont similaires à ceux du Plan 2005.

L'état récapitulatif des différents plans d'options de souscription et d'achat d'actions se présente comme suit :

	Options de souscription d'actions		Options d'achat d'actions	
	Nombre d'actions pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions pouvant être achetées	Prix d'exercice moyen pondéré
<b>Solde au 1<sup>er</sup> juillet 2007</b>	<b>1 170 823</b>	€ <b>3,52</b>	<b>702 330</b>	€ <b>3,81</b>
Attribuées	-	€ -	-	€ -
Annulées	(232 082)	€ 4,83	(171 840)	€ 4,39
Exercées	(122 453)	€ 2,03	(59 040)	€ 2,15
<b>Solde au 30 juin 2008</b>	<b>816 288</b>	€ <b>3,38</b>	<b>471 450</b>	€ <b>3,81</b>
Attribuées	-	€ -	-	€ -
Annulées	(171 205)	€ 2,65	(40 580)	€ 4,77
Exercées	(7 500)	€ 1,84	-	€ -
<b>Solde au 30 juin 2009</b>	<b>637 583</b>	€ <b>3,59</b>	<b>430 870</b>	€ <b>3,72</b>

Au 30 juin 2009, il ne restait aucune option de souscription et 154 300 options d'achat d'actions attribuables par le Conseil d'administration. Au 30 juin 2009, seul le Plan 2006 est susceptible de faire l'objet de nouvelles attributions. L'Assemblée générale du 18 décembre 2008 a délégué au Conseil d'administration la compétence pour lancer un nouveau plan d'options d'achat d'actions, dans la limite

de 200 000 options d'achat, ainsi qu'un nouveau plan d'attribution d'actions gratuites, dans la limite de 200 000 actions. Au 30 juin 2009, le Conseil d'administration n'avait pas encore utilisé ces délégations.

Le tableau ci-dessous récapitule les données concernant les options de souscription et d'achat ouvertes et non encore levées selon les plans d'options existants au 30 juin 2009 :

Prix d'exercice des options par tranche	Nombre d'actions	Durée de vie moyenne pondérée résiduelle (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré		Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré
			Ouvertes	Dont exerçables immédiatement		
De 1,01 € à 2,00 €	155 000	2,60	€ 1,65		155 000	€ 1,65
De 2,01 € à 3,00 €	412 403	3,27	€ 2,42		412 403	€ 2,42
De 3,01 € à 4,00 €	249 800	4,83	€ 3,59		249 800	€ 3,59
De 4,01 € à 5,00 €	67 500	5,31	€ 4,40		67 500	€ 4,40
Au-delà de 5,00 €	183 750	5,84	€ 7,87		137 500	€ 8,72
<b>Total</b>	<b>1 068 453</b>	<b>4,11</b>	<b>€ 3,64</b>		<b>1 022 203</b>	<b>€ 3,56</b>

#### *Valeur des options attribuées*

La charge de personnel comptabilisée au titre des attributions d'options s'élève respectivement à 41 milliers d'euros et 114 milliers d'euros pour les exercices clos les 30 juin 2009 et 2008. Cette charge a été allouée aux différents postes du compte de résultat suivant le département d'affectation du bénéficiaire selon les mêmes principes que pour l'allocation des autres charges de personnel. Au 30 juin 2009, la charge totale non encore reconnue liée aux stocks options attribuées représente 21 milliers d'euros et sera amortie sur une durée de deux années jusqu'au 30 juin 2011.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, aucune option n'a été attribuée. En fonction de l'historique des annulations des options avant exercice, le Groupe a estimé un taux d'annulation de 10 % pour les options au cours des exercices clos les 30 juin 2009 et 2008. En conformité avec IFRS 2, la charge relative aux paiements en actions est ajustée à chaque arrêté comptable en fonction des révisions d'estimation et du nombre d'options d'actions définitivement acquis.

#### **Note 10 – PASSIFS NON COURANTS**

Les passifs non courants sont constitués des éléments suivants :

	Au 30 juin	
	2009	2008
Produits constatés d'avance non courants	€ 320	€ 461
Autres dettes non courantes	223	232
<b>Total passifs non courants</b>	<b>€ 543</b>	<b>€ 693</b>

Aux 30 juin 2009 et 2008, les produits constatés d'avance non courants sont dus à une facturation de contrats de maintenance d'une durée de prestations de service supérieure à douze mois.

#### **Note 11 – AUTRES PASSIFS COURANTS**

Les autres passifs courants sont constitués des éléments suivants :

	<b>Au 30 juin</b>	
	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Charges de restructuration	€ 424	€ -
Autres dettes courantes	613	173
<b>Total autres passifs courants</b>	<b>€ 1 037</b>	<b>€ 173</b>

## **Note 12 - AVANTAGES AU PERSONNEL**

### *Régimes à cotisations définies*

La filiale américaine du Groupe a mis en place un régime de retraite à cotisations définies (401k) couvrant la quasi-totalité de son personnel. Les salariés peuvent verser jusqu'à 75% de leur rémunération annuelle dans la limite d'un montant annuel maximal fixé périodiquement par l'*Internal Revenue Service*. Le Groupe a mis en place une politique d'abondement à hauteur de \$0,25 pour chaque dollar américain versé par le salarié dans une limite maximale de \$ 875 par an et par personne, selon un calendrier annuel. L'abondement net versé au plan par la filiale américaine a totalisé respectivement \$ 35 milliers et \$ 26 milliers pour les exercices clos les 30 juin 2009 et 2008.

Conformément aux dispositions de la loi française, le Groupe verse des cotisations à des organismes au titre des engagements de retraite de ses salariés en France. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces cotisations. Le montant de ces cotisations comptabilisées en charges au cours des exercices clos le 30 juin 2009 et le 30 juin 2008 est respectivement de 1 032 milliers d'euros et de 1 001 milliers d'euros.

### *Régimes à prestations définies*

La législation française prévoit également le versement aux salariés en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite déterminée en fonction du nombre d'années de service et de la rémunération du salarié au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis par les salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite. La méthode retenue pour le calcul des engagements est la méthode des unités de crédits projetées conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel ».

Les différentes hypothèses retenues pour le calcul de la provision sont les suivantes :

	<b>Au 30 juin 2009</b>	<b>Au 30 juin 2008</b>
Age de départ à la retraite	60-65 ans	60-65 ans
Taux d'actualisation	5,3%	5,5%
Taux d'évolution salariale	4,5%	4,5%

Aux 30 juin 2009 et 2008, les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite provisionnés sont respectivement de 218 milliers d'euros et de 207 milliers d'euros. Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont classés en passifs non courants. Pour les exercices clos les 30 juin 2009 et 2008, le Groupe a enregistré des coûts périodiques liés aux engagements pour respectivement 11 milliers d'euros et 36 milliers d'euros. Aux 30 juin 2009 et 2008, les gains et pertes actuarielles non comptabilisées s'élèvent à respectivement 58 milliers d'euros et 81 milliers d'euros et sont amorties sur la durée restante estimée de la période active des employés.

## **Note 13 – DETTES FINANCIERES**

### *Ligne de crédit*

Aux 30 juin 2009 et 2008, le Groupe n'avait aucune ligne de crédit.

## Note 14 - INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe opère sur un seul segment de marché : les logiciels de gestion des performances orientés services. Les risques et taux de rentabilité du Groupe sont homogènes, quels que soient les produits et services qu'il offre. Le Groupe concentre son activité dans les zones géographiques couvertes par des entités opérationnelles qui sont l'EMEA (Europe, Moyen Orient et Afrique), les Amériques et l'Asie.

Le chiffre d'affaires se décompose comme suit :

	Exercice clos le 30 juin 2009		Exercice clos le 30 juin 2008	
Ventes de licences	€	20 614	€	22 377
Ventes de prestations de services		24 570		22 537
<b>Total du chiffre d'affaires</b>	<b>€</b>	<b>45 184</b>	<b>€</b>	<b>44 914</b>

### *Information par zone géographique*

L'information par zone géographique est présentée ci-dessous en fonction du lieu de facturation et du lieu de localisation des actifs et passifs :

Les montants sont présentés après éliminations des transactions inter-groupe.

	Exercice clos le 30 juin 2009							
	France	Autres pays d'EMEA	Total EMEA	Amériques	Asie- Pacifique	Total		
Chiffre d'affaires	€ 8 828	€ 15 199	€ 24 027	€ 16 164	€ 4 993	€	€	€ <b>45 184</b>
Résultat opérationnel	€ (17 697)	€ 10 403	€ (7 294)	€ 6 946	€ 2 442	€	€	€ <b>2 094</b>
Amortissements et dépréciations des actifs sectoriels	€ 5 710	€ (47)	€ 5 663	€ 176	€ 30	€	€	€ <b>5 869</b>
Actifs sectoriels	€ 36 648	€ 6 310	€ 42 958	€ 5 187	€ 2 774	€	€	€ <b>50 919</b>
Coûts encourus pour l'acquisition d'immobilisations	€ 551	€ 1	€ 552	€ 29	€ 21	€	€	€ <b>601</b>
Passifs sectoriels	€ 6 273	€ 4 788	€ 11 061	€ 4 071	€ 792	€	€	€ <b>15 924</b>

	<b>Exercice clos le 30 juin 2008</b>							
	<b>France</b>	<b>Autres pays d'EMEA</b>	<b>Total EMEA</b>	<b>Amériques</b>	<b>Asie- Pacifique</b>	<b>Total</b>		
Chiffre d'affaires	€ 7 313	€ 15 934	€ 23 247	€ 17 495	€ 4 172	€	<b>44 914</b>	
Résultat opérationnel	€ (17 269)	€ 11 011	€ (6 258)	€ 5 771	€ 1 323	€	<b>836</b>	
Amortissements et dépréciations des actifs sectoriels	€ 4 627	€ 113	€ 4 740	€ 433	€ (175)	€	<b>4 998</b>	
Actifs sectoriels	€ 33 868	€ 7 537	€ 41 405	€ 5 788	€ 1 982	€	<b>49 175</b>	
Coûts encourus pour l'acquisition d'immobilisations	€ 11 971	€ 36	€ 12 007	€ 104	€ 6	€	<b>12 117</b>	
Passifs sectoriels	€ 6 609	€ 3 785	€ 10 394	€ 3 767	€ 832	€	<b>14 993</b>	

Les actifs sectoriels se définissent selon la norme IAS 14 « Information sectorielle », comme étant la somme des immobilisations corporelles et incorporelles (incluant le goodwill) et des actifs courants. Les actifs financiers et autres actifs non courants ne sont pas pris en compte dans le calcul des actifs sectoriels.

Les coûts encourus pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles présentent les montants immobilisés au cours de l'exercice, non les décaissements effectués au cours de l'exercice au titre de ces acquisitions.

Au cours des exercices clos les 30 juin 2009 et 2008, le résultat opérationnel négatif de la France est attribuable à l'organisation du Groupe. En effet, la maison mère en France supporte l'essentiel des charges externes et charges de personnel du Groupe liées à la recherche et au développement.

### *Informations relatives aux principaux clients*

Pour l'exercice clos le 30 juin 2009 et 2008, aucun client n'a réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 10% du chiffre d'affaires annuel du Groupe.

### **Note 15 – CREDIT D'IMPOT RECHERCHE**

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, le Groupe a réalisé une analyse de ses dépenses de recherche afin d'identifier celles remplissant les critères d'éligibilité au crédit d'impôt recherche en France. Cette analyse a permis au Groupe d'effectuer des demandes de crédit d'impôt recherche (« CIR ») à hauteur de 1 298 millions d'euros, comptabilisées en réduction des frais de recherche et développement, correspondant à des dépenses de recherche encourues au titre des années civiles 2006 à 2008 (dont 962 millions d'euros au titre d'exercices antérieurs). Les créances correspondantes ont été remboursées en numéraire au cours de l'exercice.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, le Groupe a également enregistré un produit de CIR net à recevoir à hauteur de 291 millions d'euros au titre des dépenses de recherche de la période de janvier à juin 2009.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, le montant net déduit des frais d'honoraires annexes comptabilisé dans les comptes du Groupe s'élève à 1 345 millions d'euros.

### **Note 16 – CHARGES DE RESTRUCTURATION**

Courant Janvier 2009, le Groupe a pris la décision d'initialiser un plan de restructuration et ceci dans une politique globale de réduction des coûts. Le montant des charges relatif à ce plan s'élève à 1 534 milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 30 juin 2009. Ces coûts de restructuration sont principalement liés aux départs de collaborateurs. Au 30 juin 2009, la solde de provision de restructuration s'élève à 424 milliers d'euros, comptabilisé en autres passifs courants.

## Note 17 – IMPOTS

Le résultat avant impôts se détaille comme suit :

	<b>Exercices clos les 30 juin</b>	
	<b>2009</b>	<b>2008</b>
France	€ 3 174	€ (1 616)
Autres	€ (611)	(435)
<b>Total</b>	<b>€ 2 563</b>	<b>€ (2 051)</b>

La ventilation de la (charge), produit d'impôt inscrite au compte de résultat est la suivante :

	<b>Exercices clos les 30 juin</b>	
	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Impôts courants	€ (320)	€ (176)
Impôts différés	-	886
	<b>€ (320)</b>	<b>€ 710</b>

L'impôt courant pour l'exercice clos le 30 juin 2009 est constitué des conséquences d'un contrôle fiscal au niveau d'InfoVista GmbH (pour 164 milliers d'euros), de l'impôt retenu à la source ainsi que d'un montant d'impôt sur les bénéfices payé en Australie. Pour l'exercice clos le 30 juin 2008, la charge d'impôt courant est constituée principalement de l'impôt retenu à la source ; le produit d'impôt différé est relatif au regroupement des entités Accellent et InfoVista en France.

### *Taux effectif d'impôt*

Le taux effectif d'impôt qui ressort au compte de résultat consolidé diffère du taux normal d'impôt en vigueur en France. L'analyse des origines de cet écart est présentée ci-dessous :

	<b>Exercices clos les 30 juin</b>	
	<b>2009</b>	<b>2008</b>
<b>Taux normal en vigueur en France</b>	<b>33.33%</b>	<b>33.33%</b>
<b>Charge d'impôt au taux normal en vigueur en France</b>	<b>€ 854</b>	<b>€ (684)</b>
Différences permanentes	427	(1 055)
Changement de taux d'impôt	561	(98)
Impôts différés actifs non constatés	(1 829)	967
Impôt retenu à la source et impôt forfaitaire annuel	307	160
<b>Charge (Produit) d'impôt</b>	<b>€ 320</b>	<b>€ (710)</b>

### *Analyse des impôts différés*

L'impôt différé actif et passif du Groupe est principalement composé des éléments suivants :

	<b>Au 30 juin</b>	
	<b>2009</b>	<b>2008</b>
<b>Passifs d'impôts différés non constatés :</b>		
Amortissements des immobilisations incorporelles	€ -	€ -
Moins-value latente sur les titres d'autocontrôle	-	(473)
Autres	(43)	(28)
<b>Total passifs d'impôts différés</b>	<b>(43)</b>	<b>(501)</b>
<b>Actifs d'impôts différés non constatés:</b>		
Déficits reportables	12 306	14 123
Amortissements des immobilisations incorporelles	84	52
Provisions non deductibles	910	661
Autres	564	377
<b>Total actifs d'impôts différés</b>	<b>13 864</b>	<b>15 213</b>
<b>Impôts différés nets non constatés</b>	<b>€ 13 821</b>	<b>€ 14 712</b>

Le Groupe présente des impôts différés nets nuls aux 30 juin 2009 et 2008 car les impôts différés passifs sont compensés par des impôts différés actifs qui proviennent des mêmes juridictions fiscales. Du fait de son historique de pertes fiscales dans les sociétés consolidées qui ont généré les actifs d'impôts différés, le Groupe estime qu'il n'existe pas suffisamment de preuves du probable recouvrement de ces actifs d'impôts différés. En conséquence, le Groupe n'a pas constaté d'impôts différés actifs au-delà des impôts différés passifs dans ses comptes aux 30 juin 2009 et 2008.

### *Déficits fiscaux reportables*

Au 30 juin 2009, les dates limites d'utilisation des déficits fiscaux reportables s'établissaient comme suit :

	<b>Au 30 juin</b>	
	<b>2009</b>	
Utilisation au plus tard en :		
2009	€ -	-
2010	-	-
2011	-	-
De 2022 à 2029		7 000
Déficits indéfiniment reportables		30 925
<b>Total des déficits fiscaux reportables</b>	<b>€</b>	<b>37 925</b>

Les exercices clos entre le 30 juin 1999 et le 30 juin 2009 sont ouverts à d'éventuels contrôles dans la plupart des pays respectifs où se trouvent les filiales du Groupe.

En France, la Société ayant fait l'objet d'un contrôle fiscal relatif aux exercices clos les 30 juin 2004, 2005 et 2006, seuls les exercices clos les 30 juin 2003, 2007, 2008 et 2009 sont encore ouverts à contrôle.

## Note 18 – RESULTAT NET PAR ACTION

Le tableau ci-dessous présente le calcul du résultat de base et dilué par action :

	Exercices clos les 30 juin	
	2009	2008
Résultat net	€ 2 243	€ (1 341)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	17 679 138	18 602 081
Nombre complémentaire d'actions à émettre du fait des options	27 708	-
Nombre moyen dilué d'actions en circulation	17 706 846	18 602 081
Résultat de base par action	€ 0,13	€ (0,07)
Résultat dilué par action	€ 0,13	€ (0,07)

## Note 19 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

### *Contrats de location*

Le Groupe loue des locaux et certains équipements. Ses contrats de location arrivent à échéance jusqu'en juin 2018. Certains de ces contrats prévoient une clause de renouvellement d'une durée de trois à neuf ans. Certains de ces contrats sont également assortis de clauses d'indexation fixe ou variable des loyers. L'indexation variable des loyers est basée sur des indices d'inflation et l'indexation fixe des loyers n'est pas significative.

Au 30 juin 2009, les redevances minimums restant à payer au titre de ces contrats sont les suivants :

#### Exercices clos les 30 juin

2010	€ 1 462
2011	1 137
2012	1 038
2013	885
2014	856
Au-delà	2 844
<b>Total</b>	<b>€ 8 222</b>

Les charges de locations se sont élevées respectivement à 1 803 milliers d'euros et 1 844 milliers d'euros pour les exercices clos les 30 juin 2009 et 2008. Le Groupe n'a pas de contrats de location-financement significatifs.

### *Obligations d'achat irrévocables*

Au 30 juin 2009, les obligations d'achat irrévocables du Groupe s'élèvent à 1 017 milliers d'euros et résultent de commandes fermes et d'obligations contractuelles avec des fournisseurs ayant une échéance inférieure à un an. Au 30 juin 2009, le Groupe n'a pas encore reçu les biens et les services correspondants, mais sera dans l'obligation de les payer. Le Groupe n'a pas d'obligation d'achat ayant une échéance supérieure à un an.

### *Options de souscription et d'achat d'actions*

La fiscalité française prévoit un traitement fiscal favorable aux entreprises et aux employés si, entre autres, les actions attribuées dans le cadre d'options d'actions sont détenues pendant une durée d'au moins quatre ou cinq ans, après leur date d'attribution. Sauf exception, si les actions sont cédées avant

ce délai, le Groupe et l'employé sont redevables des charges sociales afférentes. Dans ce cas, le Groupe peut réclamer à l'employé le remboursement des charges sociales.

En raison d'une fiscalité défavorable si les actions étaient cédées avant le délai de quatre ou cinq ans, le Groupe considère cette éventualité comme peu probable. En conséquence, les charges sociales liées à ce risque n'ont pas été provisionnées dans les états financiers. Le montant dû par le Groupe dans le cas où un salarié exercerait ses options et vendrait ses actions avant ce délai de quatre ou cinq ans s'élèverait à environ 45% de la différence entre le prix de cession de l'action à la date d'exercice et le prix de souscription ou d'achat. Sur la base du cours de clôture de l'action sur le compartiment C d'Euronext Paris au 30 juin 2009, les charges sociales qui incomberaient au Groupe, en supposant l'exercice de toutes les options exerçables et la vente des actions afférentes pendant l'année fiscale 2009, seraient d'environ 39 milliers d'euros.

### ***Droit individuel à la formation***

La loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle dispose que les sociétés françaises accordent à leurs salariés un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans et au terme de ce délai et à défaut de son utilisation l'ensemble des droits reste plafonné à cent vingt heures.

Les droits acquis par le personnel au titre du DIF (droit individuel à la formation) s'élèvent à 10 645 heures au 30 juin 2009. Les heures n'ayant pas donné lieu à demande s'élèvent à 10 645.

### ***Garanties et engagements d'indemnisation***

La plupart des contrats sont conclus dans le cadre normal des affaires du Groupe avec, notamment, ses clients, ses revendeurs, des éditeurs de logiciels fournissant des modules logiciels intégrés aux produits du Groupe, des intégrateurs, ainsi que des distributeurs. La plupart de ces contrats comporte une obligation pour le Groupe d'indemniser l'autre partie en cas de plaintes ou de procédures engagées par des tiers sur le fondement d'une contrefaçon alléguée de leurs droits de propriété intellectuelle. Certains de ces contrats prévoient en outre que le Groupe devra indemniser l'autre partie contre certaines plaintes, actions ou réclamations relatives à des dommages aux biens, à des dommages physiques, ou à des actions ou omissions du Groupe, de ses employés, agents ou représentants. Sur la base de son expérience et des informations dont elle a connaissance au 30 juin 2009, la direction du Groupe considère que sa responsabilité au titre des garanties qui précèdent est, au 30 juin 2009, non significative.

## **Note 20 – INSTRUMENTS DERIVES**

### ***Politique et objectifs de la couverture de change***

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en euro. Le Groupe exerce ses activités à l'international et se trouve exposé à un risque de change du fait de l'exposition de devises différentes, principalement le dollar américain, la livre sterling, le dollar australien, et le dollar singapourien. Le Groupe s'expose à un risque de change au niveau des entités légales qui opèrent des transactions en devises autres que leurs devises fonctionnelles locales dans lesquels les comptes se trouvent établis.

Les fonds disponibles sont investis de sorte à assurer un maximum de sécurité et de liquidité mais également de maximiser le rendement malgré ces contraintes. Les objectifs de gestion des risques de change sont, par ordre de priorité, les suivants : 1) éviter la spéculation sur l'exposition future de devises, 2) l'exposition de devises devrait être autant que possible proche de zéro, 3) l'exposition de devises devrait être gérée efficacement afin d'éviter des coûts importants liés à la gestion du risque de change, 4) maintenir le meilleur niveau de prévisibilité et de contrôle sur l'impact de l'exposition au risque de change.

### *Instruments dérivés*

Le Groupe utilise des contrats de ventes à terme pour gérer son risque de change sur les flux entre le Groupe et les tiers. Les instruments dérivés détenus par le Groupe sont désignés comptablement comme des instruments de couverture de flux de trésorerie.

Le tableau ci-dessous décrit le type d'instruments dérivés utilisés ainsi que la juste valeur correspondante :

	<b>Au 30 juin</b>					
	<b>2009</b>			<b>2008</b>		
	<b>Montant notionnel en devise</b>	<b>Juste valeur</b>		<b>Montant notionnel en devise</b>	<b>Juste valeur</b>	
Ventes à terme USD/EUR	USD 206	€ 10		USD 625	€ 4	
Ventes à terme USD/SGD	USD -	€ -		USD 400	€ -	
Ventes à terme USD/AUD	USD 245	€ 21		USD 350	€ 8	
Ventes à terme USD/CAD	USD -	€ -		USD 150	€ (1)	
Ventes à terme GBP/EUR	GBP -	€ -		GBP 100	€ (2)	
<b>Total</b>		<b>€ 31</b>			<b>€ 9</b>	

La valeur de marché des instruments couvrant des actifs et passifs déjà comptabilisés est incluse en autres actifs courants aux 30 juin 2009 et 2008. Ces instruments financiers ont une date de maturité inférieure à 6 mois.

### **Note 21 – CONTRAT DE VENTE SIGNIFICATIF**

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2007, la filiale du Groupe basée aux Etats-Unis a conclu avec Microsoft Corporation un contrat de ventes de licences perpétuelles d'utilisation de logiciels d'un montant de 15 millions de dollars américains. Le paiement des redevances provenant des licences vendues a été contractuellement échelonné selon un échéancier récapitulé par année fiscale comme suit :

Exercices clos les 30 juin	
2007	USD 4 000
2008	5 000
2009	6 000
<b>Total</b>	<b>USD 15 000</b>

Le Groupe considère l'échéancier de paiement ci-dessus comme des conditions de paiement prolongées. Par conséquent, conformément aux principes comptables pratiqués par le Groupe, le chiffre d'affaires relatif à ce contrat a été reconnu à chaque échéance de paiement. Pour les exercices clos les 30 juin 2009 et 2008, le Groupe a enregistré respectivement 4 189 milliers d'euros et 3 748 milliers d'euros de revenus de licences et de prestations de service au titre de ce contrat.

### **Note 22 – EFFECTIF MOYEN**

#### *Effectif moyen*

Pour les exercices clos les 30 juin 2009 et 2008, les charges de personnel, composées des salaires fixes et variables, de l'intéressement et des charges sociales afférentes, étaient respectivement de 26 430 milliers d'euros et 27 014 milliers d'euros. Pour les exercices clos les 30 juin 2009 et 2008, les charges sociales comprises dans les charges totales de personnel ont représenté respectivement 6 318 milliers d'euros et 6 257 milliers d'euros. Pour les exercices clos les 30 juin 2009 et 2008, l'effectif moyen du Groupe était respectivement de 248 et 239.

## **Note 23 – EXPOSITION AUX RISQUES FINANCIERS**

Le programme global de gestion des risques financiers repose sur l'imprévisibilité des marchés financiers et vise à minimiser les effets potentiels négatifs sur la performance financière du Groupe. Le département financier, sous la direction du Conseil d'administration, se concentre sur la gestion de ces risques financiers qui correspond à l'identification, l'évaluation et la couverture de ces risques financiers en coopération étroite avec les unités opérationnelles du Groupe.

### ***Risque de contrepartie***

Le Groupe est exposé au risque de crédit en cas de défaillance d'une contrepartie.

- **Risque de crédit lié aux créances commerciales**

Sur base des informations dont il dispose, le Groupe n'anticipe pas de défaillance de tiers pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers du Groupe. Toutefois, en raison du contexte économique et financier actuel, particulièrement et exceptionnellement difficile et incertain, la défaillance de clients du Groupe ne peut être totalement exclue. Les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent ce qui limite l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables.

- **Risque de crédit lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie et aux instruments financiers dérivés**

Les opérations de couverture de change ainsi que les placements de trésorerie sont réalisés auprès d'établissements financiers de premier plan.

### ***Risque de liquidité***

En raison de la nature dynamique du secteur d'activité du Groupe, le département financier vise à maintenir une flexibilité dans son financement en investissant dans des placements financiers et équivalents de trésorerie liquides.

### ***Risques relatifs à des contentieux juridiques***

Le Groupe est impliqué dans un nombre limité de litiges liés à son activité courante. Selon ses estimations, le dénouement de ces procédures n'aura pas d'incidence significative ni sur ses résultats d'exploitation, ni sur sa situation financière, ni sur ses flux de trésorerie.

### ***Exposition au risque de change***

Le Groupe exerce son activité dans le monde entier et s'expose au risque de change. Les devises les plus concernées sont le dollar américain (aux Etats-Unis et dans d'autres pays) et le dollar singapourien (en Asie-Pacifique). En plus, le Groupe réalise un nombre important d'investissements dans ses filiales étrangères, dont les actifs nets sont exposés au risque de change. Au cours des exercices clos les 30 juin 2009 et 2008, le Groupe a enregistré respectivement des pertes nettes de change de 144 milliers d'euros et 326 milliers d'euros.

Le Groupe considère qu'une appréciation théorique de dix pour cent de l'euro par rapport au dollar américain, aurait entraîné respectivement une baisse d'environ 263 milliers d'euros et une baisse de 197 milliers d'euros sur les résultats nets des exercices clos le 30 juin 2009 et 2008. Le Groupe considère qu'une appréciation théorique de dix pour cent de l'euro par rapport au dollar singapourien, aurait entraînée respectivement une hausse d'environ 82 milliers d'euros et une baisse de 64 milliers d'euros sur les résultats nets des exercices clos le 30 juin 2009 et 2008. Cette évaluation du risque de change est faite sur une base consolidée.

Au 30 juin 2009, l'exposition au risque de change pour le Groupe est la suivante :

	<b>GBP/EUR</b>	<b>USD/AUD</b>	<b>USD/SGD</b>	<b>USD/EUR</b>
Actifs	GBP 115	USD 186	USD 559	USD 489
Passifs	GBP -	USD -	USD -	USD -
<b>Positions nette avant gestion</b>	<b>GBP 115</b>	<b>USD 186</b>	<b>USD 559</b>	<b>USD 489</b>
Hors-bilan	GBP -	USD 245	USD -	USD 206
<b>Position nette globale</b>	<b>GBP 115</b>	<b>USD (59)</b>	<b>USD 559</b>	<b>USD 283</b>

### *Risque de taux d'intérêts*

Aux 30 juin 2009 et 2008, le Groupe, n'ayant aucune dette à long terme, considère que le risque de taux d'intérêt est très faible.

## **Note 24 – INFORMATION SUR LES PARTIES LIEES**

### *Rémunération et avantages des mandataires sociaux*

Au cours des exercices clos les 30 juin 2009 et 2008, le montant global cumulé des rémunérations versées aux mandataires sociaux s'est élevé respectivement à 716 milliers d'euros (9 personnes) et 930 milliers d'euros (8 personnes). Aux 30 juin 2009 et 2008, les dirigeants et les administrateurs n'ont perçu aucune avance et/ou crédit.

- Il existe au 30 juin 2009, un accord conclu entre le Groupe et un de ses mandataires sociaux, prévoyant l'attribution d'indemnités en cas de cessation de ses fonctions. Le contrat de travail de Monsieur Philippe Ozanian, Administrateur et Directeur Général, prévoit une indemnité contractuelle de licenciement d'un montant égal à douze mois de rémunération brute globale. Le contrat de travail de Monsieur Ozanian prévoit par ailleurs que, dans l'année suivant un changement de contrôle, en cas de licenciement sans cause réelle ou sérieuse, ou de rupture de son contrat de travail aux torts exclusifs de la Société à la suite d'une modification de ses conditions d'emploi, ce dernier bénéficie d'une indemnité égale à 12 mois de rémunération brute globale, du paiement le cas échéant du solde restant dû de sa prime, de l'exercabilité immédiate de ses options, ainsi que de la prorogation de son contrat d'assurance vie et invalidité pour une période de 12 mois. Le versement desdites indemnités et avantages est subordonné à la condition que la moyenne des cours de clôture de l'action de la Société lors des vingt séances de bourse précédant la date de notification du licenciement, soit supérieure ou égale à 3 euros. Le contrat de travail de Monsieur Ozanian comprend enfin une clause de non-concurrence d'une durée d'une année contre paiement d'une indemnité correspondant à dix mois de rémunération brute globale. Le contrat de travail de Monsieur Ozanian stipule que l'ensemble des sommes perçues par ce dernier au titre de son indemnité contractuelle de licenciement (y compris les indemnités légales et conventionnelles de rupture), de la clause de changement de contrôle, et de la clause de non concurrence, ne peut en tout état de cause excéder 15 mois de rémunération brute globale.

Aux 30 juin 2009, le nombre total d'actions auxquelles donnent droit les options d'actions attribuées aux mandataires sociaux s'est élevé à 158 727.

## **Note 25 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE**

Néant.

## CHAPITRE 2 COMPTES ANNUELS

### INFOVISTA SA BILAN

(montant en milliers d'euros)

	Au 30 juin 2009			Au 30 juin 2008
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
<b>ACTIF</b>				
Immobilisations incorporelles (Note 2)	€ 13 950	€ 3 801	€ 10 149	€ 10 822
Immobilisations corporelles (Note 3)	3 848	2 790	1 058	1 173
Participations	2 066	1 956	110	110
Créances rattachées à des participations	28 704	25 388	3 316	3 495
Actions propres	1 249	-	1 249	2 106
Autres immobilisations financières	48	-	48	247
<b>Immobilisations financières (Note 4)</b>	<b>32 067</b>	<b>27 344</b>	<b>4 723</b>	<b>5 958</b>
<b>Actif immobilisé</b>	<b>49 865</b>	<b>33 935</b>	<b>15 930</b>	<b>17 953</b>
Stocks de marchandises	336	36	300	325
Clients et comptes rattachés (Note 5)	4 216	104	4 112	6 416
Autres créances (Note 6)	634	-	634	514
Disponibilités et valeurs mobilières de placement (Note 7)	21 736	-	21 736	17 234
Charges constatées d'avance (Note 8)	500	-	500	640
<b>Actif circulant</b>	<b>27 422</b>	<b>140</b>	<b>27 282</b>	<b>25 129</b>
Ecart de conversion actif (Note 15)	9 350	-	9 350	11 343
<b>Total actif</b>	<b>€ 86 637</b>	<b>€ 34 075</b>	<b>€ 52 562</b>	<b>€ 54 425</b>
<b>PASSIF</b>				
Capital social			€ 9 724	€ 10 449
Prime d'émission			75 828	79 150
Réserve légale			5	5
Réserves réglementées			119	119
Report à nouveau			(53 948)	(50 169)
<b>Capital et réserves (Note 9)</b>			<b>31 728</b>	<b>39 554</b>
Résultat de l'exercice			4 946	(3 779)
<b>Capitaux propres</b>			<b>36 674</b>	<b>35 775</b>
<b>Provisions pour risques et charges (Note 10)</b>			<b>9 608</b>	<b>11 590</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (Note 12)			1 076	1 761
Dettes fiscales et sociales (Note 13)			3 455	3 155
Autres dettes (Note 12)			-	193
Produits constatés d'avance (Note 14)			1 743	1 942
<b>Dettes</b>			<b>6 274</b>	<b>7 051</b>
Ecart de conversion passif (Note 15)			6	9
<b>Total passif</b>			<b>€ 52 562</b>	<b>€ 54 425</b>

*L'annexe fait partie intégrante des états financiers*

**INFOVISTA SA**  
**COMPTE DE RESULTAT**  
(montant en milliers d'euros)

	<b>Exercices clos les 30 juin</b>	
	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Chiffre d'affaires France	€ 6 868	€ 3 984
Chiffre d'affaires export	21 204	19 453
<b>Chiffre d'affaires (Note 17)</b>	<b>28 072</b>	<b>23 437</b>
Autres produits	56	23
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>28 128</b>	<b>23 460</b>
Achats marchandises et variation de stocks	497	36
Autres achats et charges externes	7 784	7 246
Impôts et taxes	924	687
Salaires et traitements	12 312	9 766
Charges sociales	4 874	4 299
Dotations aux amortissements et provisions	1 086	993
Autres charges	356	548
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>27 833</b>	<b>23 575</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>295</b>	<b>(115)</b>
Produits financiers	9 050	3 927
Charges financières	5 657	6 777
<b>Résultat financier (Note 18)</b>	<b>3 393</b>	<b>(2 850)</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>3 688</b>	<b>(2 965)</b>
Produits exceptionnels	68	105
Charges exceptionnelles	399	974
<b>Résultat exceptionnel (Note 19)</b>	<b>(331)</b>	<b>(869)</b>
Charge (produit) d'impôt sur les résultats	(1 589)	53
<b>Résultat net</b>	<b>€ 4 946</b>	<b>€ (3 779)</b>

*L'annexe fait partie intégrante des états financiers.*

**INFOVISTA SA**  
**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**  
(montant en milliers d'euros sauf nombre d'actions)

	Nombre d'actions ordinaires	Capital actions ordinaires	Primes d'émission	Réserve légale	Réserve indisponible	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
<b>Au 30 juin 2007</b>	<b>19 727 376</b>	<b>€ 10 653</b>	<b>€ 81 155</b>	<b>€ 5</b>	<b>€ 119</b>	<b>€ (43 635)</b>	<b>€ (6 533)</b>	<b>€ 41 764</b>
Exercice d'options de souscription d'actions	122 453	66	183	-	-	-	-	249
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	-	(3 779)	(3 779)
Affectation du résultat	-	-	-	-	-	(6 533)	6 533	-
Annulation actions propres	(500 000)	(270)	(2 189)	-	-	-	-	(2 459)
<b>Au 30 juin 2008</b>	<b>19 349 829</b>	<b>€ 10 449</b>	<b>€ 79 149</b>	<b>€ 5</b>	<b>€ 119</b>	<b>€ (50 168)</b>	<b>€ (3 779)</b>	<b>35 775 €</b>
Exercice d'options de souscription d'actions	7 500	4	10	-	-	-	-	14
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	-	4 946	4 946
Affectation du résultat	-	-	-	-	-	(3 779)	(3 779)	-
Annulation actions propres	(1 350 000)	(729)	(3 331)	-	-	-	-	(4 060)
<b>Au 30 juin 2009</b>	<b>18 007 329</b>	<b>€ 9 724</b>	<b>€ 75 828</b>	<b>€ 5</b>	<b>€ 119</b>	<b>€ (53 948)</b>	<b>€ 4 946</b>	<b>36 674 €</b>

**INFOVISTA SA**  
**TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE**  
(montant en milliers d'euros)

	<b>Exercices clos les 30 juin</b>	
	<b>2009</b>	<b>2008</b>
<b>Opérations d'exploitation</b>		
Résultat net	€ 4 946	€ (3 779)
Moins-value sur cession d'immobilisations	2	15
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 033	1 058
Provision pour dépréciation fonds commercial	304	283
Dotations et reprises aux provisions sur créances clients	3	51
Dotations et reprises aux provisions sur stocks	-	14
Dotations et reprises aux provisions sur titres de participation et créances rattachées à des participations	1 968	(1 753)
Perte sur la vente de titres d'autocontrôle	66	-
Moins-value latente sur les titres d'autocontrôle	(1 419)	337
Dotations et reprises sur provisions pour risques et charges	(1 982)	2 792
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :</b>		
Clients et comptes rattachés	2 301	(41)
Autres créances et charges constatées d'avance	2 013	(2 672)
Stocks	26	(340)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(685)	(564)
Dettes fiscales et sociales et autres dettes	104	(132)
Produits constatés d'avance	(199)	793
Dépôts et cautionnements	9	(58)
Variation du besoin en fonds de roulement	3 569	(3 014)
<b>Flux de trésorerie nets affectés aux opérations d'exploitation</b>	<b>8 490</b>	<b>(3 996)</b>
<b>Opérations d'investissement</b>		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(550)	(10 855)
Augmentation des créances rattachées à des participations	(11 917)	(10 321)
Diminution des créances rattachées à des participations	10 127	13 037
Achat des actions propres	(2 058)	(1 556)
Vente des actions propres	381	1 200
Acquisitions des immobilisations financières	15	(7)
<b>Flux de trésorerie nets affectés aux opérations d'investissement</b>	<b>(4 002)</b>	<b>(8 502)</b>
<b>Opérations de financement</b>		
Exercice des options de souscription d'actions	14	249
<b>Flux nets de trésorerie provenant des opérations de financement</b>	<b>14</b>	<b>249</b>
Augmentation ou Diminution nette de la trésorerie	4 502	(12 249)
<b>Trésorerie à l'ouverture de la période</b> <sup>(1)</sup>	<b>17 234</b>	<b>29 483</b>
<b>Trésorerie à la clôture de la période</b> <sup>(1)</sup>	<b>€ 21 736</b>	<b>€ 17 234</b>

(1) La trésorerie comprend les disponibilités et les valeurs mobilières de placement.

*L'annexe fait partie intégrante des états financiers.*

## **INFOVISTA SA**

### **NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS (en milliers d'euros)**

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels d'InfoVista SA, «la Société».

#### **Faits caractéristiques de l'exercice**

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009:

- Le 25 novembre 2008, la Société a procédé à l'annulation de 700 000 actions qui avaient précédemment été rachetées afin d'être annulées dans le but de favoriser un effet relutif pour les actionnaires. Le 19 mai 2009, une opération identique a été réalisée à hauteur de 650 000 actions.
- Courant Janvier 2009, la Société a pris la décision d'initialiser un plan de restructuration et ceci dans une politique globale de réduction des coûts. Le montant des charges relatif à ce plan s'élève à 1 304 milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 30 juin 2009 et concerne 19 salariés.
- Le Conseil d'administration a également décidé de séparer les fonctions de Président et de Directeur Général de la Société. Philippe Ozanian, précédemment Directeur Général Délégué, a été nommé Directeur Général.
- Jusqu'au 30 juin 2008, la Société n'était pas en mesure de comptabiliser une créance pour crédit d'impôt recherche faute d'éléments suffisants. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009 la Société a réalisé une analyse de ses dépenses de recherche afin d'identifier celles remplissant les critères d'éligibilité au crédit d'impôt recherche. Cette analyse a permis à la Société d'effectuer des demandes de crédit d'impôt recherche (« CIR ») à hauteur de 1 298 milliers d'euros, comptabilisées en produit d'impôt, correspondant à des dépenses de recherche encourues au titre des années civiles 2006 à 2008 (dont 962 milliers d'euros au titre d'exercices antérieurs). Les créances correspondantes ont été remboursées en numéraire au cours de l'exercice.
- La Société a également enregistré un produit de CIR à recevoir à hauteur de 291 milliers d'euros au titre des dépenses de recherche de la période de janvier à juin 2009.
- Le montant net déduit des frais d'honoraires annexes comptabilisé dans les comptes de la Société s'élève à 1 345 milliers d'euros

#### **Note 1 – Principes, règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises. Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément au plan comptable général 99-03 du 29 avril 1999 modifié par les règlements du Comité de la réglementation.

Depuis l'exercice clos le 30 juin 2008 et conformément aux préconisations du CNCC, la Société a procédé à un changement en matière de provisions des honoraires des prestataires comptables et d'audit. Ainsi, seules les prestations effectivement réalisées à la clôture ont été provisionnées au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009.

Le règlement 2008-15 du 04 décembre 2008 n'a eu aucune incidence sur les comptes clos au 30 juin 2009.

Les comptes ont été établis dans un contexte de crise économique et financière caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives d'avenir.

#### **Description de l'activité**

InfoVista S.A., société mère du Groupe InfoVista dans lequel elle est consolidée, est un éditeur de solutions logiciel de gestion de la qualité de services. La Société conçoit, développe et commercialise des produits logiciels de haute technologie qui mesurent, analysent et génèrent des tableaux de bord sur la performance et la qualité des systèmes d'information : réseaux, serveurs et applications logiciel. L'acquisition de la division 5View (Accellent ) en décembre 2007 permet à la Société de fournir des solutions de suivi des réseaux axées sur les applications. La Société propose également des services d'aide à l'installation, la mise en place, la formation des utilisateurs et la maintenance pour l'ensemble de ses produits. La Société commercialise ses solutions principalement auprès d'opérateurs de télécommunication, de grands intégrateurs et de nouveaux prestataires de service (« Managed Service Providers ») mais également auprès de grandes entreprises.

### **Méthode d'évaluation**

La méthode de base retenue pour l'enregistrement des éléments d'actifs et de passifs en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### **Traitement des opérations en devises**

Les produits et les charges réalisés en devises étrangères sont comptabilisés au compte de résultat à un taux mensuel correspondant au cours moyen du mois précédent l'opération. Les différences de change constatées lors du paiement sont comptabilisées en perte ou gain de change au compte de résultat.

Les créances et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur à leur cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes de change latentes sont provisionnées dès lors qu'elles ne font pas l'objet d'une couverture de change spécifique.

Aux 30 juin 2009 et 2008, les écarts de conversion actifs sont relatifs essentiellement aux créances rattachées à des participations.

### **Frais de recherche et développement de logiciels destinés à la vente**

Les dépenses encourues avant que la faisabilité technique des logiciels soit avérée, sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat.

Les frais de recherche et développement sont principalement composés des charges du personnel associés au développement de logiciel, de la dépréciation de logiciels et matériels informatiques et de tout achat de technologie externe dont la faisabilité technique n'a pas encore été prouvée. Le montant des frais de recherche et développement s'élève à 8 658 milliers d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2009 contre 8 956 milliers d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2008.

Jusqu'à présent, la démonstration de la faisabilité technique des produits de la Société a coïncidé dans le temps avec leur mise sur le marché. En conséquence, la Société n'a pas immobilisé de dépenses de développement de logiciels en raison de leur caractère non significatif.

### **Reconnaissance du chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires de la Société provient de deux sources principales : les ventes des produits de logiciels (ainsi que les ventes de matériel liés à la division 5View) et les ventes de prestations de services, qui comprennent la maintenance, le conseil et la formation. Les ventes de produits de logiciels ou de matériel sont généralement comptabilisées en chiffre d'affaires seulement si (1) la Société signe un contrat ferme avec un client final, (2) le produit du logiciel est livré (à condition qu'aucune obligation résiduelle importante ne subsiste à la charge de la Société), (3) les risques et avantages importants inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur, (4) la créance qui en résulte sera en toute probabilité recouvrée, (5) le montant des redevances est fixe et peut être

déterminé et (6) les coûts encourus ou à encourir en contrepartie de la transaction peuvent être évalués de façon fiable. Si un de ces six critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis. La Société comptabilise les ventes des produits de logiciels ou matériel des revendeurs de la même manière que les ventes directes aux clients finaux. Néanmoins la Société a ajouté une procédure complémentaire dans laquelle elle doit recevoir une lettre du revendeur certifiant qu'il a bien vendu le produit du logiciel à un client final désigné. Les redevances provenant des constructeurs d'équipement d'origine (OEM) sont comptabilisées soit à réception d'un rapport périodique des ventes réalisées au cours de cette période, soit à réception d'un bon de commande.

Les contrats de vente des produits de la Société ne contiennent généralement pas de clause d'acceptation. Si un contrat de vente des produits contient une clause d'acceptation et qu'il existe une incertitude quant à l'acceptation du client, la Société ne comptabilise pas le chiffre d'affaires tant qu'elle n'a pas reçu une acceptation écrite du client ou que la période contractuelle d'acceptation n'a pas expiré. En général, la Société procède à la livraison électronique des produits commandés par son client et reconnaît le revenu associé dès lors que l'accès du téléchargement de ses produits a été communiqué au client étant entendu que les autres contraintes de reconnaissance de revenus ont été au préalable respectées. La Société peut être amenée à procéder à des livraisons physiques notamment pour les produits commercialisés par la division 5View (Accellent).

Les contrats de vente de produits de logiciels ou matériel contiennent généralement des prestations de maintenance pour une période initiale (en général douze mois). Le contrat de maintenance est généralement renouvelé par tacite reconduction pour une nouvelle période de 12 mois, sauf si le contrat est résilié par le client ou par la Société. Le paiement des prestations de maintenance est généralement effectué à l'avance et n'est pas remboursable. Les revenus provenant de la maintenance sont différés et comptabilisés prorata-temporis sur la durée du contrat de maintenance.

La plupart des contrats de produit incluent des prestations de conseil, de formation et d'assistance. Les prestations de conseil prévues par ces contrats sont généralement comptabilisées distinctement par rapport au chiffre d'affaires des licences dans la mesure où ces prestations de services (1) ne sont pas essentielles au fonctionnement du produit, (2) pourraient être réalisées par d'autres prestataires, (3) n'incluent pas de modification significative ou de personnalisation du produit du logiciel. Le chiffre d'affaires des prestations de conseil est comptabilisé lorsque les services sont rendus. Le chiffre d'affaires des prestations de conseil à prix fixe (au forfait) est comptabilisé en fonction du degré d'avancement des prestations. Si le paiement des prestations de conseil est conditionné à l'acceptation du client, le chiffre d'affaires des prestations de conseil est comptabilisé à l'achèvement des prestations après réception de l'acceptation écrite du client. Si le chiffre d'affaires des prestations de conseil ne peut pas être comptabilisé distinctement de celui issu des produits de logiciel, alors le chiffre d'affaires total est reconnu en fonction du degré d'avancement des prestations ou à l'achèvement de celles-ci. Le chiffre d'affaires provenant des prestations de formation et autres services d'assistance est comptabilisé au fur et à mesure que les prestations sont réalisées.

Ces méthodes de comptabilisation des prestations de maintenance et des autres services sont identiques quel que soit le canal de ventes utilisé. Les clients finaux ont un contrat de service soit uniquement avec la Société, soit uniquement avec les revendeurs. La Société comptabilise les refacturations de débours aux clients en prestations de services au cours de la même période que celle où les débours sont comptabilisés en charges.

Les produits étant presque toujours vendus avec des services de maintenance, le produit de la vente attribué à la licence est déterminé par différence entre le prix de vente global et la part attribuée à la maintenance. Cette dernière correspond au prix constaté lors du renouvellement des contrats de maintenance. Toute remise importante consentie sur les autres services est en général transférée du montant afférent à la licence au montant des services non encore réalisés. Les redevances de licences et les prestations de services qui ont été prépayées ou facturées mais qui n'ont pas encore été comptabilisées en revenus sont comptabilisées en produits constatés d'avance.

Suite aux contrats signés entre la Société et ses filiales, la Société comptabilise des revenus de royalties facturées aux filiales correspondant aux activités de distribution par la Société auprès de ses filiales. Ces royalties sont calculées sur une marge opérationnelle garantie par la Société à ses filiales au cours de la période. Ces revenus sont comptabilisés en chiffres d'affaires de royalties dans les comptes de la Société.

### **Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Le poste « Logiciels » correspond aux licences relatives à des logiciels acquis pour l'usage interne de la Société. Les droits liés à l'utilisation de licences sont amortis en prenant le plus élevé des deux montants suivants : (1) l'amortissement calculé linéairement sur la durée de vie économique des droits qui varie selon les licences entre deux et huit ans ou (2) l'amortissement, calculé proportionnellement aux chiffres d'affaires prévisionnels sur la période de concession des droits.

Les amortissements sont calculés suivant les modes et les durées suivantes :

Logiciels	Linéaire	3 ans
Installations générales et agencements	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Linéaire	5 ans
Mobilier et matériels divers	Linéaire	10 ans

Les agencements et installations sont amortis sur leur durée probable d'utilisation évaluée à 10 ans ou sur la durée du bail si celle-ci est inférieure.

Les fonds de commerce correspondant à des malis de fusion ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'un ou plusieurs des actifs sous-jacents auxquels le mali a été affecté extra comptablement devient inférieure à leur valeur comptable majorée de la quote-part de mali affectée.

### **Participations et créances rattachées**

La Société comptabilise les titres de participation et les prêts rattachés à des participations sur la base du coût historique, corrigé si nécessaire pour tenir compte du taux de change de clôture. A la fin de chaque exercice, la Société examine la valeur de l'investissement net réalisé dans chaque filiale et participation, qui comprend les apports en capital, le principal des prêts accordés ou reçus et les intérêts courus sur ces prêts, ainsi que les créances clients / dettes fournisseurs. La Société identifie les événements, internes ou externes, qui indiqueraient que l'investissement a perdu de la valeur et compare la valeur nette comptable de l'investissement net dans chaque filiale avec la valeur d'utilité estimée de celui-ci. Pour chaque filiale, la Société provisionne la différence entre l'investissement net et la valeur d'utilité, calculée à partir de la situation nette de la filiale. Si la situation nette est négative, les titres sont intégralement provisionnés et le complément de provision est imputé sur les créances nettes détenues par la Société à hauteur de la situation nette négative. Si la situation nette est positive, aucune provision n'est à constater. Pour les autres participations, la valeur d'utilité est déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chacune d'elle.

### **Options de souscription d'actions et bons de souscription d'actions**

Les actions émises dans le cadre de l'exercice d'options de souscription d'actions ou de bons de souscription d'actions sont inscrites en augmentation de capital à la date d'exercice des options ou des bons.

### **Titres d'autocontrôle**

Les actions propres ont été comptabilisées parmi les titres immobilisés pour leur valeur d'acquisition, hors frais accessoires. Pour la détermination du résultat dégagé à l'occasion de la vente des actions rachetées, les titres les plus anciens sont réputés vendus les premiers. La valeur d'inventaire est constituée par le cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice. Une provision pour dépréciation est comptabilisée si cette valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat, alors que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

### Stocks de marchandises

Les marchandises en stock sont valorisées au prix de revient suivant la méthode du dernier prix d'achat connu. Une provision pour dépréciation est constatée linéairement sur une durée de 2 ans dès la date d'achat dès lors que le stock a fait l'objet d'un prêt destiné à la vente.

### Instruments financiers de couverture

Aux cours des exercices clos le 30 juin 2009 et 2008, la Société n'a pas utilisé d'instruments financiers de couverture visant à limiter l'incidence des variations de change ou de taux d'intérêts.

### Créances clients et comptes rattachés

Les créances commerciales sont enregistrées pour leur montant nominal. Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées lorsque la valeur d'inventaire, appréciée en fonction de la situation juridique et financière de chaque débiteur défaillant, est inférieure à la valeur nominale.

### Disponibilités et valeurs mobilières de placements

Les disponibilités consistent en des dépôts sur des comptes courants ou des placements liquides (certificats de dépôts ou comptes à terme). Les placements de Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV) et de Fonds Commun de Placement (FCP) monétaires sont considérés comme des valeurs mobilières de placement. Les disponibilités et valeurs mobilières de placement figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur marché si celle-ci est inférieure. Les ventes de valeurs mobilières de placement sont comptabilisées selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les moins-values latentes sur valeurs mobilières de placement sont provisionnées, alors que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

### Note 2 – Immobilisations incorporelles

Valeur brute	Soldes au 30 juin 2008	Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Soldes au 30 juin 2009
Fonds de commerce	€ 9 997	€ -	€ -	€ 9 997
Logiciels	992	60	-	1 052
Droits pour l'exploitation de licences	2 901	-	-	2 901
<b>Total</b>	<b>€ 13 890</b>	<b>€ 60</b>	<b>€ -</b>	<b>€ 13 950</b>

Amortissements / Dépréciations	Soldes au 30 juin 2008	Dotations	Reprises	Soldes au 30 juin 2009
Fonds de commerce	€ 283	€ 304	€ -	€ 587
Logiciels	800	151	-	951
Droits pour l'exploitation de licences	1 984	279	-	2 263
<b>Total</b>	<b>€ 3 067</b>	<b>€ 734</b>	<b>€ -</b>	<b>€ 3 801</b>

## Fonds de commerce

En date du 1<sup>er</sup> avril 2008, la Société a absorbé la société Accellent dans le cadre d'une confusion de patrimoine. Cette confusion de patrimoine s'est traduite par un mali de fusion d'un montant de 9 996 milliers d'euros, lequel a été reconnu intégralement en fonds de commerce en application du Règlement CRC 2004-01.

L'affectation extracomptable de ce mali technique est la suivante :

	Affectation du mali technique	Valeur actuelle au 30 juin 2009	Dépréciation du mali technique au 30 juin 2009
Contrats de maintenance	€ 439	€ 241	€ 198
Technologie	861	472	389
Fonds de commerce (part non affectée du mali technique)	8 697	8 697	-
<b>Total</b>	<b>€ 9 997</b>	<b>€ 9 410</b>	<b>€ 587</b>

Pour les exercices clos les 30 juin 2009 et 2008, la perte de valeur des actifs sous-jacents a entraîné la constatation d'une dépréciation exceptionnelle du fonds de commerce à hauteur respectivement de 304 milliers d'euros et 283 milliers d'euros.

## Note 3 – Immobilisations corporelles

Valeur brute	Soldes au 30 juin 2008	Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Soldes au 30 juin 2009
Installations générales et agencements	€ 1 098	€ 13	€ -	€ 1 111
Mobilier et matériels divers	2 470	478	211	2 737
<b>Total</b>	<b>€ 3 568</b>	<b>€ 491</b>	<b>€ 211</b>	<b>€ 3 848</b>

Amortissements	Soldes au 30 juin 2008	Dotations	Reprises	Soldes au 30 juin 2009
Installations générales et agencements	€ 820	€ 224	€ -	€ 1 044
Mobilier et matériels divers	1 575	380	209	1 746
<b>Total</b>	<b>€ 2 395</b>	<b>€ 604</b>	<b>€ 209</b>	<b>€ 2 790</b>

#### Note 4 - Immobilisations financières

Valeur brute	Soldes au 30 juin 2008	Augmentations ou acquisitions	Diminutions ou cessions	Soldes au 30 juin 2009
Titres de participation	€ 2 066	€ -	€ -	€ 2 066
Créances rattachées à des participations	26 914	11 917	10 127	28 704
Actions propres	3 525	2 085	4 535	1 075
Autres titres immobilisés	189	175	190	174
Cautions versées	58	7	17	48
<b>Total</b>	<b>€ 32 752</b>	<b>€ 14 184</b>	<b>€ 14 869</b>	<b>€ 32 067</b>
Dont avec les entreprises liées	€ 27 484	€ 11 917	€ 10 127	€ 29 273

Provisions pour dépréciation	Soldes au 30 juin 2008	Dotations	Reprises	Soldes au 30 juin 2009
Titres de participation	€ 1 956	€ -	€ -	€ 1 956
Créances rattachées à des participations	23 420	2 516	548	25 388
Actions propres	1 419	-	1 419	-
<b>Total</b>	<b>€ 26 794</b>	<b>€ 2 516</b>	<b>€ 1 967</b>	<b>€ 27 344</b>
Dont avec les entreprises liées	€ 23 879	€ 2 516	€ 548	€ 25 847

Les créances rattachées à des participations sont principalement des créances sur d'autres filiales du groupe et sont à plus d'un an.

#### Titres de participation

Le poste titres de participation, qui s'élève au 30 juin 2009 à 2 065 milliers euros en valeur brute correspond aux participations dans les filiales consolidées pour un montant de 707 milliers euros et pour le solde, soit 1 359 milliers d'euros, à une participation dans la société Network Physics. Network Physics, basée aux Etats-Unis et éditeur de logiciels et d'équipements informatiques a déposé le bilan en octobre 2007 et est en cours de liquidation. Les actions préférentielles détenues par la Société sont toujours à l'actif du bilan mais sont dépréciées en totalité.

#### Actions propres

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, la Société a racheté 1 020 611 actions pour un montant de 2 060 milliers d'euros, et a vendu 190 148 actions pour 382 milliers d'euros. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, la Société a annulé 1 350 000 actions pour un montant de 4 060 milliers d'euros. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008, la Société a racheté 662 391 actions pour un montant de 1 556 milliers d'euros et a vendu 194 788 actions pour un montant de 580 milliers d'euros. Les plus ou moins values réalisées s'élèvent respectivement à 25 et 92 milliers d'euros.

Aux 30 juin 2009 et 2008, la Société détenait respectivement 541 156 et 1 060 693 de ses propres actions, représentant une valeur de 1 075 milliers d'euros et 3 525 milliers d'euros. Aux 30 juin 2009

et 2008, la moins value latente sur les actions propres s'élève respectivement à 0 euros et 1 419 milliers d'euros.

#### Note 5 – Clients et comptes rattachés

##### Clients - valeurs brutes

	Au 30 juin 2009			Au 30 juin 2008
	Moins d'un an	Plus d'un an	Total	Total
Clients	€ 4 103	€ -	€ 4 103	€ 6 409
Clients douteux ou litigieux	-	113	113	108
<b>Total</b>	<b>€ 4 103</b>	<b>€ 113</b>	<b>€ 4 216</b>	<b>€ 6 517</b>
Dont avec les entreprises liées	€ 2 131	€ -	€ 2 131	€ 4 061

##### Clients – Provisions

	Au 30 juin 2008	Dotation	Reprise	Au 30 juin 2009
Provision sur les douteux ou litigieux	€ 101	€ 17	€ 14	€ 104
Dont avec les entreprises liées	€ -	€ -	€ -	€ -

#### Note 6 – Autres créances

	Au 30 juin 2009			Au 30 juin 2008
	Moins d'un an	Plus d'un an	Total	Total
Produits à recevoir	€ 58	€ -	€ 58	€ 58
Impôt sur les sociétés	341	-	341	123
TVA déductible et crédit de TVA	155	-	155	254
Avances et acomptes versés	80	-	80	54
<b>Total</b>	<b>€ 634</b>	<b>€ -</b>	<b>€ 634</b>	<b>€ 514</b>
Dont avec les entreprises liées	€ -	€ -	€ -	€ -

La créance d'impôt sur les sociétés correspond exclusivement à des crédits d'impôt recherche.

Les produits à recevoir sont principalement constitués d'avoirs à obtenir, de remboursements de fournisseurs ainsi que de remboursements liés à des absences pour maladie ou maternité des salariés de la Société.

#### Note 7 – Disponibilités et valeurs mobilières de placement

	Au 30 juin 2009			Au 30 juin 2008
	Moins d'un an	Plus d'un an	Total	Total
Liquidités	€ 7 949	€ -	€ 7 949	€ 12 373
Placements à court terme	13 787	-	13 787	7 734
<b>Total disponibilités et valeurs mobilières de placement</b>	<b>€ 21 736</b>	<b>€ -</b>	<b>€ 21 736</b>	<b>€ 20 107</b>

Les placements à court terme sont constitués de valeurs mobilières telles que SICAV et certificats de dépôts ou comptes à terme pour lesquels aucune moins value latente n'a été constatée au 30 juin 2009.

Au 30 juin 2008, la Société avait constitué une provision pour moins value latente de 2 874 milliers d'euros sur ses placements à court terme. La provision a été reprise au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009. Au cours des exercices clos les 30 juin 2009 et 2008, les produits de cession de liquidité s'élèvent respectivement à 496 milliers d'euros et 519 milliers d'euros.

#### **Impact de la crise de liquidité sur le marché des titrisations de certains placements financiers**

Compte tenu de la crise de liquidité survenue sur le marché américain des titrisations en juillet 2007, un des établissements financiers avec lequel la Société collaborait avait pris la décision de suspendre les souscriptions et les rachats de FCPs monétaires dynamiques investis par la Société et de procéder à leur dissolution anticipée. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008, le Groupe a enregistré une perte sur ces actifs financiers pour un montant de 3 218 milliers d'euros qui est incluse dans les charges financières au niveau du compte de résultat du 30 juin 2008.

Après plusieurs actions prises au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, la Société a récupéré 4 173 milliers d'euros avant la fin de l'exercice fiscal clos le 30 juin 2009, et ce sans subir de pertes financières supplémentaires.

#### **Note 8 – Charges constatées d'avance**

	Au 30 juin 2009			Au 30 juin 2008	
	Moins d'un an	Plus d'un an	Total	Total	
Charges constatées d'avance	€ 500	€ -	€ 500	€ 640	
Dont avec les entreprises liées	€ -	€ -	€ -	€ -	

Les charges constatées d'avance ne concernent que des charges d'exploitation.

#### **Note 9 – Capitaux propres**

##### **Capital et primes d'émission**

Aux 30 juin 2009 et 2008, le nombre d'actions émises et autorisées s'élève respectivement à 18 007 329 et 19 349 829. La valeur nominale de l'action est de 0,54 euro. Les opérations sur le capital figurent distinctement dans le tableau de variation des capitaux propres.

##### ***Plans d'options de souscription et d'achat d'actions et plans d'attribution d'actions gratuites***

La Société a mis en place trois plans d'options de souscription d'actions, "Plan 1999", "Plan 2000" et "Plan 2001", et quatre plans d'options d'achat d'actions, "Plan 2003", "Plan 2004", "Plan 2005" et "Plan 2006", en vertu desquels des options de souscription et d'achat d'actions peuvent ou ont pu être attribuées à des membres du personnel du Groupe, leur permettant d'acquérir un nombre déterminé d'actions à un prix fixé par le Conseil d'administration. Ce prix n'est généralement pas inférieur à la valeur de marché de l'action InfoVista à la date de l'attribution.

Les plans 1999, 2000 et 2001 permettaient au Conseil d'administration d'attribuer, pendant une période de cinq ans à compter de la date d'autorisation de l'Assemblée, (le 9 avril 1999 pour le plan 1999, les 9 décembre 1999 et 11 mai 2000 pour le plan 2000 et le 18 décembre 2000 pour le plan 2001), des options ouvrant droit à la souscription de respectivement 1 126 000, 750 000 et 2 000 000 actions. Les Plans 1999, 2000 et 2001 ne permettent plus à la date du 30 juin 2009 de nouvelles attributions. Les options de souscription d'actions ainsi octroyées sont généralement assorties d'un

délai d'acquisition progressif de trois ans par tranche de 25 % au bout d'un an, deux ans, deux ans et demi et trois ans. Les options attribuées en vertu des plans 1999 et 2000 expirent huit ans après leur date d'attribution ; les options attribuées en vertu du plan 2001 expirent dix ans après leur date d'attribution.

Le Plan 2003, comporte les mêmes caractéristiques que celles du Plan 2001 et ouvre le droit à l'achat de 300 000 actions. Au 30 juin 2008, le Plan 2003 a expiré, de sorte qu'aucune attribution ne peut plus être faite au titre de ce plan.

Le Plan 2004 permet au Conseil d'administration d'attribuer, pendant une période de trois ans et deux mois à compter de la date d'autorisation de l'Assemblée le 15 décembre 2003, des options ouvrant droit à l'achat de 480 000 actions. Les autres termes et conditions applicables à ces options sont similaires à ceux du Plan 2001. Le Plan 2004 a été annulé lors de la mise en place du Plan 2006, de sorte qu'aucune attribution ne peut plus être faite au titre du Plan 2004 au 30 juin 2009.

Le Plan 2005 permet au Conseil d'administration d'attribuer, pendant une période de trois ans et deux mois à compter de la date d'autorisation de l'assemblée, des options ouvrant droit à l'achat de 360 000 actions. Les options d'achat octroyées à des membres du personnel d'entités françaises du Groupe sont généralement exerçables en totalité quatre ans après la date de leur attribution. Les options d'achat octroyées à des membres du personnel d'entités non-françaises du Groupe sont généralement assorties d'un délai d'acquisition progressif de trois ans par tranche de 25 % au bout d'un an, deux ans, deux ans et demi et trois ans. Les options attribuées en vertu du plan 2005 expirent dix ans après leur date d'attribution. Le Plan 2005 a été annulé lors de la mise en place du Plan 2006, de sorte qu'aucune attribution ne peut plus être faite au titre du Plan 2005 au 30 juin 2009.

Le Plan 2006 permet au Conseil d'administration d'attribuer, pendant une période de trois ans et deux mois à compter de la date d'autorisation de l'assemblée le 15 décembre 2006, des options ouvrant droit à l'achat de 244 300 actions. Les autres termes et conditions applicables à ces options sont similaires à ceux du Plan 2005.

L'état récapitulatif des différents plans d'options de souscription et d'achat d'actions se présente comme suit :

	Options de souscription d'actions		Options d'achat d'actions	
	Nombre d'options d'actions pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions pouvant être achetées	Prix d'exercice moyen pondéré
<b>Solde au 1<sup>er</sup> juillet 2007</b>	<b>1 170 823</b>	€ <b>3,52</b>	<b>702 330</b>	€ <b>3,81</b>
Attribuées	-	€ -	-	€ -
Annulées	(232 082)	€ 4,83	(171 840)	€ 4,39
Exercées	(122 453)	€ 2,03	(59 040)	€ 2,15
<b>Solde au 30 juin 2008</b>	<b>816 288</b>	€ <b>3,38</b>	<b>471 450</b>	€ <b>3,81</b>
Attribuées	-	€ -	-	€ -
Annulées	(171 205)	€ 2,65	(40 580)	€ 4,77
Exercées	(7 500)	€ 1,84	-	€ -
<b>Solde au 30 juin 2009</b>	<b>637 583</b>	€ <b>3,59</b>	<b>430 870</b>	€ <b>3,72</b>

Au 30 juin 2009, il ne restait aucune option de souscription et 154 300 options d'achat d'actions attribuables par le Conseil d'administration. Au 30 juin 2009, seul le Plan 2006 est susceptible de faire

l'objet de nouvelles attributions. L'Assemblée générale du 18 décembre 2008 a délégué au Conseil d'administration la compétence pour lancer un nouveau plan, dans la limite de 200 000 options d'achat. Au 30 juin 2009, le Conseil d'administration n'avait pas encore utilisé cette délégation.

Le tableau ci-dessous récapitule les données concernant les options de souscription et d'achat ouvertes et non encore levées selon les plans d'options existants au 30 juin 2009 :

Prix d'exercice des options par tranche	Nombre d'options	Durée de vie	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		moyenne pondérée résiduelle (en années)			
		Ouvertes	Dont exerçables immédiatement		
De 1,01 € à 2,00 €	155 000	2,60	€ 1,65	155 000	€ 1,65
De 2,01 € à 3,00 €	412 403	3,27	€ 2,42	412 403	€ 2,42
De 3,01 € à 4,00 €	249 800	4,83	€ 3,59	249 800	€ 3,59
De 4,01 € à 5,00 €	67 500	5,31	€ 4,40	67 500	€ 4,40
Au-delà de 5,00 €	183 750	5,84	€ 7,87	137 500	€ 8,72
<b>Total</b>	<b>1 068 453</b>	<b>4,11</b>	<b>€ 3,64</b>	<b>1 022 203</b>	<b>€ 3,56</b>

#### Note 10 – Provisions pour risques et charges

	Soldes au 30 juin 2008		Dotations		Reprises		Soldes au 30 juin 2009	
Provision pour perte de change	€	11 343	€	5	€	1 997	€	9 351
Provision pour indemnités de départ à la retraite		207		10		-		217
Autres provisions pour risques		40		-		-		40
<b>Total</b>	<b>€</b>	<b>11 590</b>	<b>€</b>	<b>15</b>	<b>€</b>	<b>1 997</b>	<b>€</b>	<b>9 608</b>
Dont avec les entreprises liées	€	11 323	€	-	€	1 977	€	9 345

#### Provision pour indemnités de départ à la retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, la Société verse des contributions à des organismes au titre des engagements de retraite de ses salariés en France. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions. La législation française prévoit également le versement aux salariés en une seule fois d'une indemnité de départ à la retraite déterminée en fonction du nombre d'années de service et de la rémunération du salarié au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les différentes hypothèses retenues pour le calcul de la provision aux 30 juin 2009 et 2008 sont les suivantes :

	<b>Au 30 juin 2009</b>	<b>Au 30 juin 2008</b>
Age de départ à la retraite	60-65 ans	60-65 ans
Taux d'actualisation	5,30%	5,50%
Taux d'évolution salariale	4,5%	4,5%

La charge constatée au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009 au titre de l'engagement pour indemnités de départ à la retraite s'élève à 10 milliers d'euros. Les engagements de retraite contractés au profit des mandataires sociaux s'élèvent à 0,4 milliers d'euros.

#### **Note 11 – Dettes financières**

##### **Ligne de crédit**

Aux 30 juin 2009 et 2008, la Société n'avait aucune ligne de crédit.

#### **Note 12 – Dettes fournisseurs et comptes rattachés, et autres dettes**

	<b>Au 30 juin 2009</b>			<b>Au 30 juin 2008</b>	
	<b>Moins d'un an</b>	<b>Plus d'un an</b>	<b>Total</b>	<b>Total</b>	
Fournisseurs et comptes rattachés	€ 1 012	€ -	€ 1 012	€ 1 678	
Dettes sur immobilisations	64		64	83	
<b>Total</b>	<b>€ 1 076</b>	<b>€ -</b>	<b>€ 1 076</b>	<b>€ 1 761</b>	
Dont avec les entreprises liées	€ -	€ -	€ -	€ 173	

	<b>Au 30 juin 2009</b>			<b>Au 30 juin 2008</b>	
	<b>Moins d'un an</b>	<b>Plus d'un an</b>	<b>Total</b>	<b>Total</b>	
Autres dettes	€ -	€ -	€ -	€ 193	
Dont avec les entreprises liées	€ -	€ -	€ -	€ 193	

#### **Note 13 – Dettes fiscales et sociales**

	<b>Au 30 juin 2009</b>			<b>Au 30 juin 2008</b>	
	<b>Moins d'un an</b>	<b>Plus d'un an</b>	<b>Total</b>	<b>Total</b>	
Personnel et comptes rattachés	€ 1 999	€ -	€ 1 999	€ 1 291	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 087	-	1 087	1 661	
Taxe sur la valeur ajoutée	169	-	169	95	
Autres impôts, taxes et assimilés	200	-	200	108	
<b>Total</b>	<b>€ 3 455</b>	<b>€ -</b>	<b>€ 3 455</b>	<b>€ 3 155</b>	

#### Note 14 – Produits constatés d’avance

	Au 30 juin 2009			Au 30 juin 2008	
	Moins d’un an	Plus d’un an	Total	Total	
Produits constatés d’avance	€ 1 600	€ 142	€ 1 743	€ 1 942	
<b>Total</b>	<b>€ 1 600</b>	<b>€ 142</b>	<b>€ 1 743</b>	<b>€ 1 942</b>	
<b>Dont avec les entreprises liées</b>	<b>€ -</b>	<b>€ -</b>	<b>€ -</b>	<b>€ -</b>	

Aux 30 juin 2009 et 2008, la Société a comptabilisé des produits constatés d’avance au titre de prestations de maintenance et services.

#### Note 15 – Ecart de conversion actif et passif

Aux 30 juin 2009 et 2008, la Société avait respectivement 9 350 milliers d’euros et 11 343 milliers d’euros d’écarts de conversion actif dont respectivement 9 345 milliers d’euros et 11 323 milliers d’euros avec les entreprises liées. Les écarts de conversion passif représentent 6 milliers d’euros en 2009 et 9 milliers d’euros en 2008 dont respectivement 0 euros et 2 milliers d’euros avec les entreprises liées.

#### Note 16 – Provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation

	Soldes au 30 juin 2008	Dotations	Reprises	Soldes au 30 juin 2009
Provision pour dépréciation disponibilités	€ 2 874	€ -	€ 2 874	€ -
Provisions pour risques et charges (Note 10)	11 590	15	1 997	9 608
Provisions pour dépréciation des participations et créances rattachées	25 375	2 517	548	27 344
Provision pour dépréciation fonds commercial	283	304	-	587
Provisions pour dépréciation des actions propres	1 419	-	1 419	-
Provisions pour dépréciation des comptes clients	101	17	14	104
Provisions pour dépréciation des stocks	14	26	3	37
Autres provisions pour dépréciation	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>€ 41 656</b>	<b>€ 2 879</b>	<b>€ 6 855</b>	<b>€ 37 680</b>

Ventilation par nature :	Dotations de l’exercice	Reprises de l’exercice
- exploitation	€ 53	€ 17
- financières	2 522	6 838
- exceptionnelles	304	-
<b>Total</b>	<b>€ 2 879</b>	<b>€ 6 855</b>

## Note 17 – Chiffre d'affaires

	<b>Exercices clos les 30 juin</b>	
	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Ventes de licences	€ 1 680	€ 2 589
Ventes de marchandises	3 006	376
Maintenance	3 526	2 309
Prestations de services	876	837
Royalties de distribution	18 984	17 326
<b>Total</b>	<b>€ 28 072</b>	<b>€ 23 437</b>
Dont avec les entreprises liées	€ 19 145	€ 17 508

## Note 18 – Produits et charges financiers

### Produits financiers

	<b>Exercices clos les 30 juin</b>	
	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières et autres produits financiers	€ 550	€ 519
Reprises sur provisions et transferts de charges	6 838	2 046
Intérêts et produits assimilés	1 442	1 295
Différences positives de change	220	67
<b>Total</b>	<b>€ 9 050</b>	<b>€ 3 927</b>
Dont avec les entreprises liées	€ 3 944	€ 3 363

Les produits d'intérêts sont relatifs aux prêts accordés par la Société à ses filiales pour financer leurs activités.

### Charges financières

	<b>Exercices clos les 30 juin</b>	
	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	€ 2 521	€ 6 231
Intérêts et charges assimilés	8	4
Différences négatives de change	254	198
Cession valeurs mobilières de placement	2 874	344
<b>Total</b>	<b>€ 5 657</b>	<b>€ 6 777</b>
Dont avec les entreprises liées	€ 2 516	€ 3 101

Les dotations financières aux amortissements et provisions sont constitués d'une provision pour risque de change ainsi que d'une provision pour dépréciation des créances rattachées à des participations.

Le résultat financier s'établit à 3 393 milliers d'euros. Il s'explique principalement par les produits d'intérêts à hauteur de 1,4 millions d'euros et la reprise de provision sur les actions propres pour 1,3 millions d'euros.

## Note 19 – Produits et charges exceptionnels

### Produits exceptionnels

	Exercices clos les 30 juin	
	2009	2008
Produits exceptionnels de gestion	€ 68	€ 94
Reprise sur provision et amortissements	-	11
<b>Total</b>	<b>€ 68</b>	<b>€ 105</b>
Dont avec les entreprises liées	€ -	€ 2

### Charges exceptionnelles

	Exercices clos les 30 juin	
	2009	2008
Charges exceptionnelles de gestion	€ -	€ 18
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	95	633
Dotations aux provisions	304	323
<b>Total</b>	<b>€ 399</b>	<b>€ 974</b>
Dont avec les entreprises liées	€ -	€ 3

## Note 20 – Engagements donnés

### Locations immobilières et mobilières

La Société loue des véhicules de tourisme, du matériel informatique et des bureaux. Ces contrats ont des échéances comprises entre juillet 2009 et juin 2018.

Au 30 juin 2009, les redevances minimales restant à payer au titre de ces contrats sont les suivantes :

#### Exercices clos le 30 juin

2010	€ 1 027
2011	867
2012	807
2013	717
2014	683
Au-delà	2 732
<b>Total</b>	<b>€ 6 833</b>

Les charges de locations immobilières et mobilières se sont élevées à 1 317 milliers d'euros et 1 075 milliers d'euros au cours des exercices clos respectivement les 30 juin 2009 et 2008.

La Société n'a pas de contrats de crédit-bail significatifs.

### Obligations d'achat irrévocables

Au 30 juin 2009, les obligations d'achat irrévocables de la Société s'élèvent à 746 milliers d'euros et résultent de commandes fermes et d'obligations contractuelles avec des fournisseurs. A cette date, la Société n'a pas encore reçu les biens et les services correspondants, mais sera dans l'obligation de les payer.

## **Garanties**

La Société a consenti à certains clients de ses filiales la bonne exécution des contrats commerciaux conclus entre le client et la filiale de la Société ayant pour objet la concession de licences de logiciels et la fourniture de services associés. Cette garantie prendra fin à l'expiration des dits contrats. En outre, la Société s'est engagée à supporter financièrement certaines de ses filiales. Ces engagements sont généralement faits dans le cadre d'exigences légales locales.

Au 30 juin 2009, la Société s'est portée garante du paiement par InfoVista Iberia SA des sommes dues par celle-ci à la société Heller Factoring Espagnola SA au titre d'un contrat d'affacturage, à hauteur d'un maximum de 800 milliers d'euros majoré des intérêts et autres frais.

La Société conclut des contrats dans le cadre du cours normal des affaires avec, notamment, ses clients, ses revendeurs, des éditeurs de logiciels fournissant des modules logiciels intégrés aux produits de la Société, des intégrateurs, ainsi que des distributeurs. La plupart de ces contrats comporte une obligation pour la Société d'indemniser l'autre partie en cas de plaintes ou de procédures engagées par des tiers sur le fondement d'une contrefaçon alléguée de leurs droits de propriété intellectuelle. Certains de ces contrats prévoient en outre que la Société devra indemniser l'autre partie contre certaines plaintes, actions ou réclamations relatives à des dommages aux biens, à des dommages physiques, ou à des actions ou omissions de la Société, de ses employés, agents ou représentants. Sur la base de son expérience et des informations dont elle a connaissance au 30 juin 2009, la Direction de la Société considère que sa responsabilité au titre des garanties qui précèdent est, au 30 juin 2009, non significative.

## **Options de souscription d'actions et achat d'actions**

La fiscalité française prévoit un traitement fiscal favorable aux entreprises et aux employés si, entre autres, les actions attribuées dans le cadre d'options de souscription et d'achat d'actions sont détenues pendant une durée d'au moins quatre ou cinq ans, après leur date d'attribution. Sauf exception, si les actions sont cédées par un employé avant ce délai, la Société et l'employé seront redevables des charges sociales afférentes. Dans ce cas, la Société peut réclamer à l'employé le remboursement des charges sociales qu'elle a payées. Cependant et en raison d'une fiscalité défavorable si les actions étaient cédées avant le délai de quatre ou cinq ans, la Société considère cette éventualité comme peu probable. En conséquence, les charges sociales liées à ce risque n'ont pas été provisionnées dans les états financiers. Le montant dû par la Société dans le cas où un salarié exercerait ses options et vendrait ses actions avant ce délai de quatre ou cinq ans s'élèverait à environ 45 % de la différence entre le prix de cession de l'action à la date d'exercice et le prix de souscription.

Sur la base du cours de clôture de l'action sur le compartiment C d'Euronext Paris au 30 juin 2009, les charges sociales qui incomberaient à la Société, en supposant l'exercice de toutes les options exerçables et la vente des actions afférentes pendant l'année fiscale 2009, seraient d'environ 39 milliers d'euros.

## **Droit individuel à la formation**

Les droits acquis par le personnel au titre du DIF (droit individuel à la formation) s'élèvent à 10 645 heures au 30 juin 2009. Les heures n'ayant pas donné lieu à demande s'élèvent à 10 645.

## **Complément de prix sur titres**

Le 22 novembre 2007, la Société a annoncé l'acquisition définitive de 100% des actions d'Accellent, une société non cotée basée en France, dont les solutions de gestion des performances et d'assurance qualité des applications métier sont utilisées principalement par de grandes entreprises françaises et internationales. Le prix d'acquisition s'élève à 13 500 milliers d'euros, auquel il convient d'ajouter

189 milliers d'euros de frais d'acquisition. Ce montant a été payé intégralement en numéraire en novembre 2007. Un complément de prix d'un montant maximal de 6 000 milliers d'euros, payable en 2011, sera déterminé sur la base d'objectifs de chiffre d'affaires cumulé sur trois ans compris entre 15 000 milliers d'euros et 23 920 milliers d'euros. Au 30 juin 2009, compte tenu de l'incertitude quant à son versement, aucune dette n'a été comptabilisée à ce titre.

#### Note 21 – Situation fiscale latente

L'analyse de l'actif net d'impôt différé non constaté est présentée dans le tableau suivant :

	<b>Au 30 juin</b>	
	<b>2009</b>	<b>2008</b>
<b>Passifs d'impôts différés:</b>		
Ecart de conversion	€ (3 117)	€ (3 781)
<b>Total passifs d'impôts différés:</b>	<b>(3 117)</b>	<b>(3 781)</b>
<b>Actif d'impôts différés:</b>		
Déficits fiscaux reportables	7 862	9 849
Provisions non déductibles	11 805	11 700
Autres	515	513
<b>Total actif d'impôts différés</b>	<b>20 182</b>	<b>22 062</b>
<b>Actifs nets d'impôts différés non constatés</b>	<b>€ 17 065</b>	<b>€ 18 281</b>

Au 30 juin 2009, les déficits fiscaux s'élèvent à 23 600 milliers d'euros et sont indéfiniment reportables.

#### Note 22 – Informations complémentaires

##### Effectif moyen

	<b>Exercices clos les 30 juin</b>	
	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Dirigeants	1	2
Cadres	133	131
Employés	12	9
<b>Total effectif</b>	<b>146</b>	<b>142</b>
<b>Total charges de personnel</b>	<b>€17,186</b>	<b>€ 14,068</b>

L'augmentation des charges de personnel s'explique principalement par la comptabilisation des charges de personnel d'Accellent sur l'ensemble de l'exercice clos le 30 juin 2009, par rapport à une comptabilisation des dites charges sur un seul trimestre pour l'exercice clos le 30 juin 2008. Par ailleurs, les charges de personnels comptabilisées sur l'exercice clos le 30 juin 2009 incluent les coûts de restructuration engendrés par les réductions d'effectifs annoncées en janvier 2009.

##### Rémunérations des organes de direction et d'administration

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, le montant global cumulé des rémunérations allouées aux cadres dirigeants et aux administrateurs de la Société s'est élevé à 716 milliers d'euros (9 personnes), dont la totalité allouée par la Société (aucune rémunération allouée par d'autres sociétés du Groupe). Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008, le montant global cumulé des rémunérations allouées aux cadres dirigeants et aux administrateurs de la Société s'est élevé à 930 milliers d'euros (8 personnes), dont 781 milliers d'euros alloués par la Société et 149 milliers d'euros alloués par d'autres sociétés du Groupe. Au 30 juin 2009 et 2008, les dirigeants n'ont perçu aucune avance et/ou crédit.

### **Charges liées au plan de restructuration**

Courant Janvier 2009, la Société a pris la décision d'initialiser un plan de restructuration et ceci dans une politique globale de réduction des coûts. Le montant des charges relatif à ce plan s'élève à 1 304 milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 30 juin 2009. Ces coûts de restructuration sont principalement liés aux départs de collaborateurs. Au 30 juin 2009, le solde de provision de restructuration s'élève à 364 milliers d'euros, comptabilisé en dettes fiscales et sociales.

### **Note 23 – Evénements postérieurs à la clôture**

Néant

## TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Au 30 juin 2009							Exercice clos le 30 juin 2009			
	Capital (en devises)	Capitaux propres autres que le capital (en devises)	Quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Créances rattachées aux participations		Cautions et avals consentis par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
				Brute	Nette	Brute	Nette				
InfoVista GmbH	€ 25 000	€ (3 349 717)	100 %	€ 25 000	€ -	€ 2 730 429	€ -	€ -	€ 4 641 660	€ (82 364)	€ -
InfoVista IBE	€ 260 106	€ (314 435)	100 %	€ 260 106	€ -	€ 54 329	€ -	€ 800 000	€ 2 778 313	€ (50 681)	€ -
InfoVista Corporation	US\$ 25 000	US\$ (22 469 787)	100 %	€ 22 105	€ -	€ 17 039 377	€ 1 193 130	€ -	US\$ 22 536 689	US\$ (1 082 469)	€ -
InfoVista UK	€ 1 583	€ (4 185 007)	100 %	€ 1 651	€ -	€ 4 314 590	€ 108 570	€ -	€ 7 055 915	€ (138 180)	€ -
InfoVista AP Pte	SGD\$ 510 000	SGD\$ (5 521 819)	100 %	€ 287 766	€ -	€ 4 382 827	€ 1 969 261	€ -	SGD\$ 9 942 322	SGD\$ 288 621	€ -
InfoVista Italy	€ 100 000	€ 22 016	100 %	€ 110 000	€ 110 000	€ 44 950	€ 44 950	€ -	€ 835 551	€ 13 643	€ -

**INFOVISTA SA**  
**TABLEAU DES AFFECTATIONS DU RESULTAT**

<b>Origines</b>	
Report à nouveau figurant au bilan	€ (53 948)
Résultat de l'exercice	4 946
<b>Total</b>	<b>€ (49 003)</b>
<b>Affectations</b>	
Affectations aux réserves	€ -
Réserve légale	-
Réserve spéciale des plus-values à long terme	-
Autres réserves	-
Dividendes	-
Autres répartitions	-
Report à nouveau	(49 003)
<b>Total</b>	<b>€ (49 003)</b>

**INFOVISTA SA**  
**TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

(en euros, sauf nombre d'actions et données par actions)	Exercice clos le 30 juin 2009	Exercice clos le 30 juin 2008	Exercice clos le 30 juin 2007	Exercice clos le 30 juin 2006	Exercice clos le 30 juin 2005
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	€ 9 723 958	€ 10 448 908	€ 10 652 783	€ 10 544 885	€ 10 003 349
Nombre d'actions ordinaires existantes	18 007 329	19 349 829	19 727 376	19 527 564	18 524,721
Nombre maximum d'actions futures à créer	637 583	816,288	1 170 823	2 133 760	3 259 974
par exercice d'options de souscription	637 583	816,288	1 170 823	2 108 760	3 003 726
par exercice de bons de souscription d'actions	-	-	-	25 000	256 248
<b>OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	€ 28 072 494	€ 23 436 934	€ 18 077 441	€ 20 588 470	€ 21 094 875
Résultat avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	€ 714 329	€ 1 637 899	€ 73 037	€ (19 409 734)	€ 5 969 938
Impôts sur les bénéfices	€ (1 588 692)	€ (54 273)	€ 18 750	€ 18 750	€ 18 750
Participation des salariés due au titre de l'exercice	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
Résultat après impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	€ 4 945 384	€ 3 779 020	€ 6 533 407	€ 4 256 915	€ (1 890 663)
Résultat distribué	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, participations des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	€ 0,13	€ 0,09	€ 0,01	€ (0,99)	€ 0,32
Résultat après impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	€ 0,27	€ (0,20)	€ (0,33)	€ 0,22	€ (0,10)
Dividende attribué à chaque action	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
<b>PERSONNEL</b>					
Effectifs moyen des salariés	157	142	126	127	112
Montant de la masse salariale	€ 11 920 532	€ 9 466 821	€ 8 218 775	€ 8 061 024	€ 7 788 465
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	€ 5 100 095	€ 4 435 011	€ 3 883 373	€ 3 788 379	€ 3 300 352

# CINQUIEME PARTIE

## DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

Liste des informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois établie en application de l'article 222-7 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

### Informations règlementées

<http://www.infovista.com/InvestorRelations/RelationsInvestisseurs/Publications/tabid/176/Default.aspx>  
[x](#)

#### *Rapport annuel et document d'information annuel*

02/10/2008 Document de référence pour l'exercice fiscal clos le 30 juin 2008  
19/12/2008 Document d'information annuel

#### *Rapport semestriel*

10/02/2009 Rapport financier semestriel - 31 Décembre 2008

#### *Assemblée générale*

19/12/2008 Assemblée générale du 18 décembre 2008 - Résultats des votes  
4/12/2008 Assemblée générale mixte du 18 décembre 2008 : modalités de mise à disposition des documents préparatoires  
12/11/2008 Convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 18 décembre 2008

#### *Rémunération des mandataires sociaux*

4/11/2008 Publication de la rémunération différée du Directeur Général

#### *Déclaration mensuelle du nombre d'actions et de droits de vote*

31/08/2009 Déclaration d'actions et de droits de vote  
30/06/2009 Déclaration d'actions et de droits de vote  
31/05/2009 Déclaration d'actions et de droits de vote  
30/04/2009 Déclaration d'actions et de droits de vote  
31/03/2009 Déclaration d'actions et de droits de vote  
28/02/2009 Déclaration d'actions et de droits de vote  
31/01/2009 Déclaration d'actions et de droits de vote  
31/12/2008 Déclaration d'actions et de droits de vote  
30/11/2008 Déclaration d'actions et de droits de vote  
31/10/2008 Déclaration d'actions et de droits de vote  
30/09/2008 Déclaration d'actions et de droits de vote

#### *Programme de rachat d'actions*

21/09/2009 Déclaration de rachat d'actions propres  
14/09/2009 Déclaration de rachat d'actions propres  
07/09/2009 Déclaration de rachat d'actions propres  
31/08/2009 Déclaration de rachat d'actions propres

24/08/2009 Déclaration de rachat d'actions propres  
 28/10/2008 Déclaration de rachat d'actions propres  
 14/11/2008 Déclaration de rachat d'actions propres  
 03/11/2008 Déclaration de rachat d'actions propres  
 08/10/2008 Déclaration de rachat d'actions propres  
 19/09/2008 Déclaration de rachat d'actions propres

### Communiqués de presse

<http://www.infovista.com/AboutInfoVista/CompanyNews/Communiquésdepresse/tabid/149/Default.aspx>

22/09/2009 InfoVista confirme son statut de partenaire privilégié des équipementiers réseau et élargit son périmètre d'intégration avec Alcatel-Lucent aux réseaux Ethernet backhaul mobile

28/07/2009 InfoVista publie des résultats financiers solides pour le quatrième trimestre et l'exercice 2009 dans un contexte économique difficile.

16/06/2009 MTN Cameroun unifie la gestion des performances de son réseau de nouvelle génération avec InfoVista.

05/05/2009 InfoVista publie ses résultats financiers pour le troisième trimestre de l'exercice 2008/2009.

21/04/2009 InfoVista combine la gestion des performances des réseaux et des applications, pour des solutions uniques sur le marché, incluant l'assurance d'optimisation du réseau étendu (WAN).

10/02/2009 InfoVista annonce la mise à disposition du rapport financier semestriel au 31 décembre 2008.

05/02/2009 InfoVista publie ses résultats financiers pour le deuxième trimestre de l'exercice 2008/2009.

27/01/2009 Network Services, le spécialiste mondial des services de communication pour les marchés financiers, optimise ses opérations et renforce son offre de services avec VistaInsight for Networks.

21/01/2009 InfoVista annonce ses résultats financiers préliminaires pour le second trimestre de son exercice 2008/09 ainsi qu'un programme de restructuration.

19/12/2008 InfoVista annonce la nomination d'un nouveau président et le renouvellement du mandat du directeur général.

09/12/2008 KPN International retient InfoVista pour augmenter la valeur de ses services Ethernet et IP à ses clients toujours plus nombreux.

02/12/2008 InfoVista et Cisco étendent leur partenariat pour améliorer les performances des réseaux des opérateurs de services de télécommunication.

17/11/2008 InfoVista met l'accent sur la qualité et les performances des services mobiles et haut-débit avec VistaInsight for Networks 3.1.

- 30/10/2008 InfoVista publie ses résultats financiers pour le premier trimestre de l'exercice 2008-2009.
- 03/10/2008 InfoVista annonce la publication de son document de référence 2007/2008.
- 03/10/2008 InfoVista annonce la mise en œuvre d'un contrat de liquidité.
- 22/09/2008 InfoVista présentera son approche à l'assurance qualité des réseaux hétérogènes à l'occasion du Carrier Ethernet World Congress

### **Informations publiées au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires)**

<http://www.journal-officiel.gouv.fr/balo/>

- 12/11/2008 Convocations de l'assemblée des d'actionnaires du 18 décembre 2008
- 22/08/2008 Publications du chiffre d'affaires et de la situation du 1<sup>er</sup> trimestre de l'exercice 2008/2009

### **Informations déposées auprès du Greffe du Tribunal de commerce d'Evry**

[www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr)

- 15/05/2009 Statuts à jour  
(dépôt numéro 5961 du 05/06/2009)
- 29/04/2009 Extrait du procès-verbal du conseil d'administration  
Réduction de capital  
Modification(s) statutaire(s)  
(dépôt numéro 5961 du 05/06/2009)
- 18/12/2008 Procès verbal d'assemblée mixte  
Renouvellement de mandat d'administrateurs  
Nomination d'administrateurs  
(dépôt numéro 1440 du 04/02/2009)
- 18/12/2008 Procès verbal du conseil d'administration  
Renouvellement de mandat de directeur général  
Changement de président du conseil d'administration  
(dépôt numéro 1440 du 04/02/2009)
- 18/12/2008 Extrait du procès-verbal  
Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions précédemment rachetées  
(dépôt numéro 5961 du 05/06/2009)
- 25/11/2008 Statuts à jour  
(dépôt numéro 1533 du 06/02/2009)
- 28/10/2008 Procès verbal du conseil d'administration  
Réduction de capital  
Modification(s) statutaire(s)  
(dépôt numéro 1533 du 06/02/2009)